



**RAPPORT
ANNUEL**
DE GESTION
2017-2018
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le présent document a été réalisé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Coordination

Direction générale des politiques et de la performance ministérielle

Révision linguistique, graphisme et édition

Direction des communications

Pour obtenir plus d'information :

Renseignements généraux

Direction des communications

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère : www.education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec, 2018

ISBN 978-2-550-82968-3 (Version imprimée)

ISBN 978-2-550-82969-0 (Version électronique PDF)

ISSN 1715-8818 (Version imprimée)

ISSN 1715-8826 (Version électronique PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

NOTE AU LECTEUR

Ce rapport rend compte des activités du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et des résultats qu'il a obtenus. Sauf indication contraire, les données qu'il contient font référence à l'année financière, soit à la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. De plus, lorsqu'elle est mentionnée, l'année scolaire couvre, sauf indication contraire, la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, à l'exception du milieu universitaire, pour lequel l'année scolaire s'étend du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018.

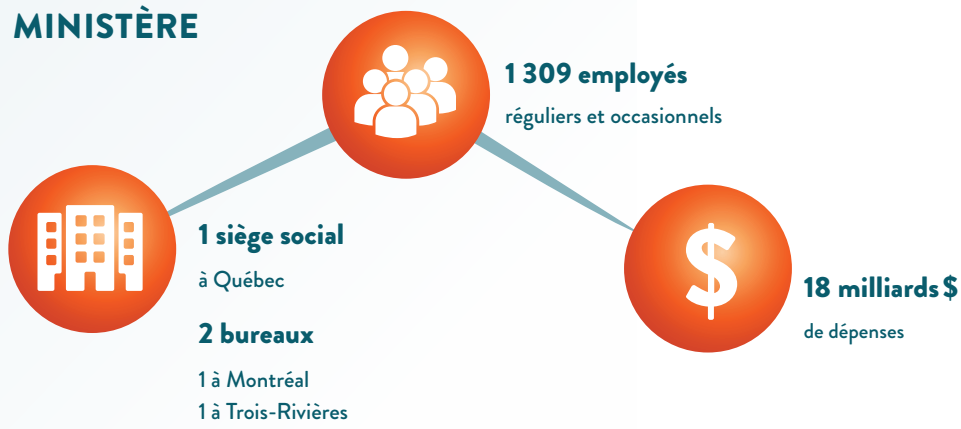
Ce rapport présente, le cas échéant, des chiffres provisoires lorsque les chiffres officiels n'étaient pas disponibles au moment de sa rédaction.

Les textes qui composent ce rapport ont diverses sources, dont le Plan stratégique 2017-2022 ainsi que les textes de présentation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur contenus dans le site www.education.gouv.qc.ca.

Enfin, le présent rapport reflète les résultats des initiatives entreprises en matière d'éducation, d'enseignement supérieur et de loisirs et sports par le gouvernement qui était en place en 2017-2018. Il inclut également les résultats du Secrétariat à la Condition féminine et du Secrétariat de la Capitale-Nationale qui relevaient, au cours de cette même année, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

LE MINISTÈRE ET SES RÉSEAUX EN QUELQUES CHIFFRES

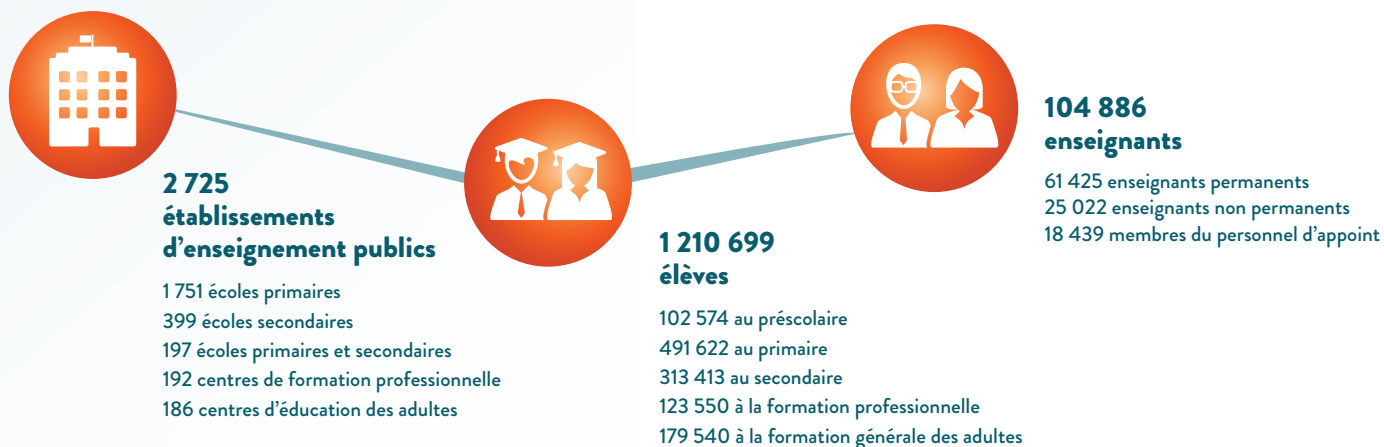
MINISTÈRE



COMMISSIONS SCOLAIRES



RÉSEAU PUBLIC DE LA FORMATION GÉNÉRALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



RÉSEAU PRIVÉ DE LA FORMATION GÉNÉRALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



336 établissements d'enseignement privés

124 écoles primaires
106 écoles secondaires
73 écoles primaires et secondaires
29 centres de formation professionnelle
4 centres d'éducation des adultes



128 043 élèves

5 325 au préscolaire
34 196 au primaire
83 473 au secondaire
4 849 à la formation professionnelle
200 à la formation générale des adultes

RÉSEAU UNIVERSITAIRE



18 universités
dont 3 anglophones



310 030 étudiants

RÉSEAU COLLÉGIAL



48 cégeps

dont 5 anglophones
60 établissements privés
11 écoles gouvernementales



>>> 196 963 étudiants
>>> 22 107 étudiants
>>> 1 849 étudiants

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES



756,9 millions \$

dont 657,2 millions \$ en bourses



191 953 demandes traitées

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DES MINISTRES	5
MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE	7
DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	8
RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE	9
LE MINISTÈRE, SES PARTENAIRES ET LES RÉSEAUX	10
FAITS SAILLANTS EN 2017-2018	23
SECTION 1 : RÉSULTATS 2017-2018	31
1.1 Plan stratégique 2017-2022	32
1.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	95
1.3 Plan d'action de développement durable	106
1.4 Secrétariats relevant des ministres	117
SECTION 2 : UTILISATION DES RESSOURCES	123
2.1 Ressources humaines	124
2.2 Ressources financières	135
2.3 Ressources informationnelles	143
SECTION 3 : AUTRES EXIGENCES LÉGALES ET GOUVERNEMENTALES	147
3.1 Aide financière aux études accordée par dérogation	148
3.2 Déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais	149
3.3 Égalité entre les femmes et les hommes	150
3.4 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	155
3.5 Protection des renseignements personnels et accès aux documents	156
3.6 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	158
3.7 Politique de financement des services publics	159
SECTION 4 : RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2017-2018 DES FONDS SPÉCIAUX	169
4.1 Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	170
4.2 Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	181
4.3 Fonds de la région de la Capitale-Nationale	182
ANNEXES	183
Annexe I : Lois et règlements	183
Annexe II : Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes	193
Annexe III : Organigramme du ministère au 31 mars 2018	199
Annexe IV : Tableau synoptique du Plan stratégique 2017-2022	200

MESSAGE DES MINISTRES

Québec, le 3 décembre 2018

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

Nous vous soumettons le rapport annuel de gestion du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2018.

Ce rapport répond aux exigences de la Loi sur l'administration publique. Il présente les résultats obtenus par l'organisation en fonction de ses engagements ainsi que ses principales réalisations, et ce, sous le gouvernement qui nous a précédés.

Nous avons à cœur de collaborer à ce processus public de reddition de comptes. Ce processus, basé sur les principes de transparence et de responsabilisation, doit demeurer au centre de notre action pour nous permettre de relever les défis auxquels nous sommes conviés. Ainsi, ensemble, nous formerons un gouvernement performant et efficace.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le ministre de l'Éducation et
de l'Enseignement supérieur,

Jean-François Roberge

La ministre déléguée
à l'Éducation,

Isabelle Charest

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui présente les résultats obtenus pour la première année financière de son Plan stratégique 2017-2022. Ce rapport témoigne des efforts considérables investis pour l'avancement de l'éducation, de l'enseignement supérieur, du loisir et du sport au Québec. Les nombreux mandats réalisés au cours de la dernière année démontrent bien l'engagement du Ministère dans la poursuite de sa mission fondamentale, au plus grand bénéfice de la population.

Ce bilan annuel détaille les actions accomplies et les moyens déployés avec efficacité sur tout le territoire, notamment pour favoriser la réussite éducative de tous et encourager la pratique de loisirs et de sports. Il atteste également la volonté du gouvernement d'offrir des services toujours supérieurs et de gérer efficacement les ressources, et ce, dans le respect des lois et des règles en vigueur.

C'est avec le sentiment du devoir accompli que je vous sou mets ce rapport, qui est le fruit du travail, de la compétence et de la mobilisation du personnel du Ministère ainsi que de l'ensemble des partenaires des réseaux. Je suis particulièrement fière de pouvoir compter sur la force d'une équipe composée de personnes diligentes, dévouées et compétentes qui possèdent une connaissance approfondie des divers dossiers auxquels elles travaillent.

Je suis convaincue qu'à la lecture de ce document vous constaterez l'ampleur de nos accomplissements en 2017-2018. Ces derniers contribueront ultimement à l'avancement de la société québécoise.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

La sous-ministre,



Sylvie Barcelo

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

À notre avis, l'information contenue dans le présent document ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2018.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION



Sylvie Barcelo

Sous-ministre de l'Éducation
et de l'Enseignement supérieur



Robert Bédard

Sous-ministre adjoint au loisir
et au sport



Simon Bergeron

Sous-ministre adjoint
à l'enseignement supérieur



François Bérubé

Sous-ministre adjoint à la
gouvernance des technologies,
des infrastructures et des
ressources



Steven Colpitts

Sous-ministre adjoint aux services
aux anglophones, aux autochtones
et à la diversité culturelle



Jean-Claude Labelle

Sous-ministre adjoint à l'aide
financière aux études



Anne-Marie Lepage

Sous-ministre adjointe
à l'éducation préscolaire
et à l'enseignement primaire
et secondaire



Geneviève Moisan

Sous-ministre adjointe aux
territoires, aux statistiques
et aux enquêtes



Nicolas Paradis

Sous-ministre adjoint aux
politiques et aux relations du
travail dans les réseaux

Québec, 30 novembre 2018

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Québec, 30 novembre 2018

Madame Sylvie Barcelo
Sous-ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne,

Original signé

Anne DeBlois, CPA, CA

Québec, novembre 2018

LE MINISTÈRE, SES PARTENAIRES ET LES RÉSEAUX

MISSION

Depuis plus de 50 ans, le système éducatif est, sans contredit, un phare pour le Québec. Pendant toutes ces décennies, il a soutenu le Québec dans son passage à la modernité et a contribué à son ouverture sur le monde. Il a été un des leviers de la Révolution tranquille, de la construction de l'État et de l'affirmation de l'identité québécoise. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et les réseaux d'enseignement ont accompagné les citoyennes et les citoyens dans leur évolution sociale, culturelle et économique. Aujourd'hui, ils doivent poursuivre cette mission dans un univers traversé de changements et de possibilités de tous ordres qui concernent collectivement et individuellement les Québécoises et les Québécois.

Le secteur du loisir et du sport, doté aussi d'un héritage historique important, s'est joint au Ministère en 2005. Il répond à une préoccupation de l'État qui remonte à 1968, année de création du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports par le gouvernement du Québec. La pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs chez tous les citoyens et citoyennes, quels que soient leur âge et leurs conditions, compte au rang des priorités pour le mieux-être des personnes, leur qualité de vie et le rapprochement avec la nature.

La réunion des secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur de même que du loisir et du sport exprime la convergence de leurs finalités, de leurs valeurs et de leur vision sociétale. La réussite éducative de toutes et de tous au sein d'une société physiquement active résume la raison d'être de l'organisation et l'idéal qu'elle poursuit :

Offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs, des milieux de vie qui sont inclusifs, sains et respectueux des besoins des personnes et de leurs conditions.

VISION

Le Ministère propose une réponse à des enjeux stratégiques auxquels font face le système éducatif et les milieux du loisir et du sport. Cette réponse ne porte pas sur les organisations ou les structures : elle est résolument axée sur les résultats attendus des systèmes concernés et sollicite l'engagement de leurs acteurs et de leurs partenaires. Globalement, la vision du Ministère est axée sur l'atteinte du plein potentiel de toutes et de tous et se définit ainsi :

Un système éducatif inclusif qui soutient la réussite des personnes tout au long de leur vie, un système fort de l'engagement de ses acteurs et de ses partenaires qui forme des citoyennes et des citoyens responsables, compétents et créatifs, préparés au monde numérique et engagés dans une société où les personnes de tous âges pratiquent régulièrement des activités physiques, des sports et des loisirs de façon sécuritaire.

VALEURS

Valeurs liées à la mission du Ministère

- Les valeurs personnelles et sociales : l'inclusion, l'ouverture à la diversité des personnes et des besoins, la persévérance et le dépassement de soi.
- Les valeurs inhérentes au système éducatif : l'universalité, l'accessibilité, l'équité et l'égalité des chances.
- Les valeurs relatives à l'action : la participation citoyenne, l'engagement des communautés, la mobilisation des acteurs et des partenaires des différents milieux ainsi que le leadership du Ministère.

Principes d'action et de gouvernance

Le développement durable s'inscrit pleinement dans la vision de la réussite éducative et de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir. Ce principe de durabilité souligne la nécessité d'actions structurantes appuyées par l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs et partenaires du monde de l'éducation. Le développement durable se décline particulièrement à travers les trois principes suivants :



Partenariat

Le Ministère ne peut exercer pleinement ses responsabilités en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de loisir ou de sport sans porter le partenariat au rang de ses principes d'action et de gouvernance. Que ce soit sur le plan de l'élaboration des politiques publiques et de la législation ou sur celui de l'amélioration des programmes et des services, le partenariat aux paliers local, régional et national est une voie de communication et de coopération qui offre une importante valeur ajoutée à ses interventions, notamment en ce qui a trait à la pertinence et à l'accessibilité sociale.



Subsidiarité

La subsidiarité est un principe de décentralisation des processus et des décisions. Elle vise à accroître la rapidité et l'efficacité d'une décision ou d'une action en confiant la responsabilité de celle-ci à l'entité compétente la plus proche des personnes qu'elle vise directement. La subsidiarité permet aussi de mieux prendre en considération les réalités locales et régionales, de définir les besoins de celles-ci et de bien les intégrer dans les choix et les décisions.



Égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et dans les objectifs de développement durable des Nations Unies. Ce principe d'action et de gouvernance contribue à l'atteinte d'un des grands objectifs gouvernementaux de développement durable, soit d'assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité.

CRÉNEAUX D'ACTIVITÉ ET OUTILS D'INTERVENTION

Le Ministère réalise ses activités dans les domaines de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, de la recherche, de l'aide financière aux études ainsi que dans les domaines du loisir et du sport. Ses activités visent notamment à :



promouvoir l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche, le loisir et le sport;



contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise;



contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels;



encourager l'accroissement du niveau de scolarité de la population québécoise;



favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir à toute personne qui souhaite y accéder.

Pour cela, le Ministère oriente et planifie les services éducatifs offerts à l'échelle du Québec en prenant en considération les besoins de la population. Il favorise le développement des établissements d'enseignement supérieur, veille à la qualité des services qu'ils offrent et assume la gestion de l'ensemble des programmes d'aide financière aux études.

Le Ministère contribue à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels du Québec en proposant au gouvernement des orientations et des politiques relatives aux domaines de sa compétence. Il les met en œuvre et en assure le suivi. Il contribue à l'élaboration et à l'adoption de projets de loi ainsi qu'à l'élaboration et à l'édiction de projets de règlement qui prennent en considération les orientations gouvernementales. Il favorise la concertation entre les différents acteurs et partenaires de divers milieux.

Grâce à plusieurs programmes et activités, le Ministère sensibilise et informe les citoyennes et les citoyens pour les inciter à adopter un comportement sécuritaire lors de la pratique d'activités récréatives et sportives. Il contribue à la formation des acteurs des domaines du loisir et du sport, et soutient des organismes partenaires pour la mise en place d'un environnement et d'un encadrement de qualité.

Pour favoriser le rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger, le Ministère participe, avec les ministères concernés dans le cadre de la Politique en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de la Politique en matière d'affaires internationales, à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur dans les secteurs où les échanges favorisent le développement des domaines de sa compétence et des activités des établissements d'enseignement.

Enfin, pour l'accomplissement de l'ensemble de ces mandats, le Ministère doit assurer une saine gestion des ressources qui lui sont allouées par l'Assemblée nationale et veiller à leur répartition efficace.

Le Ministère dispose de plusieurs outils d'intervention pour assumer ses rôles et ses responsabilités : les lois et les règlements qui sont sous sa responsabilité (voir l'annexe I), les orientations données aux réseaux de l'enseignement de même que les règles budgétaires annuelles destinées aux commissions scolaires, aux établissements d'enseignement privés et aux établissements d'enseignement supérieur et les orientations données aux organismes de sport.

Le Ministère est responsable des programmes d'études de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, secondaire et collégial, y compris ceux de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et de la formation technique, ainsi que des épreuves officielles aux fins de la sanction des études secondaires et collégiales. Ils constituent des outils fondamentaux du système éducatif.

Le Ministère s'assure de la présence des conditions favorables à la réussite des élèves qui fréquentent des établissements du réseau de l'enseignement privé par la délivrance, le renouvellement et la modification des permis autorisant la tenue de ces établissements de même que par l'attribution des agréments aux fins de subventions.

Le Ministère délivre les autorisations d'enseigner, négocie les conditions de travail du personnel syndiqué, en collaboration avec les commissions scolaires, les établissements d'enseignement privés et les cégeps, et détermine par règlement les conditions de travail du personnel d'encadrement.

Sur le plan des infrastructures, le Ministère peut autoriser des projets d'immobilisations soumis par des commissions scolaires et des cégeps. Il peut attribuer des subventions pour ces projets ainsi que pour la mise en œuvre des plans d'investissement des universités. Le Ministère peut également soutenir financièrement des projets de rénovation ou de construction d'installations sportives et récréatives.

Enfin, le Ministère gère plusieurs programmes dans divers domaines : recherche en éducation, aide financière aux études et aide financière en matière de loisir et de sport. Il assure également l'évaluation de certains programmes ainsi que la collecte, le traitement et la diffusion de données utiles à la gestion du système scolaire.



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Pour réaliser ses mandats, le Ministère a divisé ses activités en huit secteurs. L'organigramme présenté à l'annexe III illustre sa structure organisationnelle au 31 mars 2018.

SERVICES

Le Ministère offre certains services directs à la population, notamment dans le cadre des programmes d'aide financière aux études. À cet égard, la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, publiée sur le site Web du Ministère, dresse le portrait des services offerts et indique à qui la population peut s'adresser pour les obtenir. Cette déclaration définit le niveau et la qualité de ces services et invite la population à participer à leur amélioration en exprimant ses attentes.

COMITÉS ET ORGANISMES RÉALISANT DES TRAVAUX POUR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur peut compter sur la collaboration de divers comités et organismes dans les domaines de leur compétence. À titre d'exemples, mentionnons le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, le Comité d'examen des demandes dérogatoires, la Commission consultative de l'enseignement privé, le Conseil supérieur de l'éducation et le Conseil du statut de la femme.

Le Ministère peut également bénéficier des avis fournis par des comités administratifs mis sur pied à la demande de ses hautes autorités, tels que le Comité-conseil sur l'évaluation des ressources didactiques, le Comité-conseil sur les programmes d'études, le Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques, le Comité d'évaluation du Fonds des services aux collectivités et la Commission de l'éducation en langue anglaise.

PARTENAIRES

Dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur, les organismes des réseaux de l'enseignement, c'est-à-dire les commissions scolaires et les établissements d'enseignement publics et privés (écoles, centres de formation professionnelle, centres d'éducation des adultes, cégeps, collèges et universités), offrent des programmes d'études et des services éducatifs à la population. Ces organismes, qui assument de grandes responsabilités en matière d'éducation, sont les premiers interlocuteurs du Ministère.

De plus, le Ministère collabore avec plusieurs acteurs des milieux de l'éducation et de l'enseignement supérieur qui se préoccupent du développement des aptitudes, des connaissances et des compétences des élèves ou qui interviennent dans la formation des étudiantes et des étudiants et les soutiennent financièrement : regroupements d'organismes d'enseignement, associations syndicales, représentants du marché du travail, organismes socioéconomiques, ordres professionnels, organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation et de l'enseignement supérieur, regroupements de parents, associations étudiantes, bureaux d'aide financière aux études et établissements financiers.

Le Ministère travaille aussi de concert avec de nombreux partenaires qui mènent des activités à l'échelle québécoise, canadienne et internationale. Ils sont issus des milieux privés, associatifs ou municipaux, dans des domaines liés à l'éducation et à l'enseignement supérieur. On compte parmi ces partenaires la Fédération des commissions scolaires du Québec, l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, de nombreuses organisations autochtones, notamment les commissions scolaires crie et Kativik et l'École des Naskapis, la Fédération des cégeps, la Fédération des établissements d'enseignement privés, l'Association des collèges privés du Québec, le Bureau de coopération interuniversitaire, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), l'Association des collèges et universités du Canada ainsi que des représentants étrangers, gouvernementaux et non gouvernementaux.

En matière de loisir et de sport, le Ministère collabore avec un grand nombre de partenaires qui travaillent à l'échelle locale, régionale, provinciale, canadienne et internationale. Les fédérations sportives québécoises, les organismes nationaux de loisir, le Réseau du sport étudiant du Québec, Sports-Québec, le Conseil québécois du loisir, les unités régionales de loisir et de sport et l'ensemble des organismes régionaux, locaux, municipaux et scolaires participent à la mise en œuvre de projets favorisant la pratique d'activités physiques. De plus, conformément à la *Loi sur la sécurité dans les sports*, le Ministère apporte son soutien technique aux organismes sportifs pour l'élaboration et la diffusion de règles de sécurité, de normes et de guides à l'intention des intervenantes et intervenants.

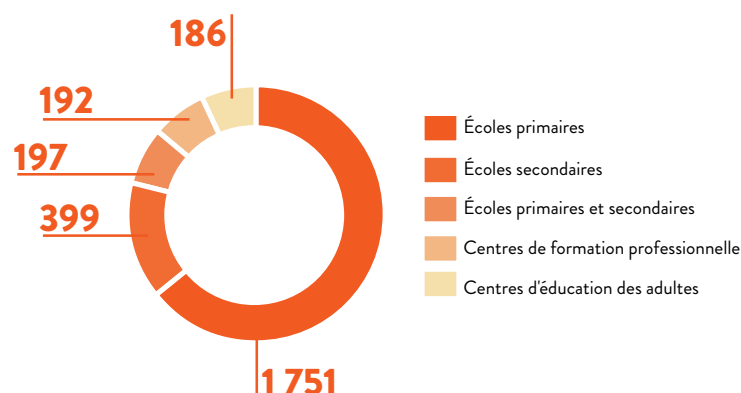
Des centaines de milliers de bénévoles et de travailleurs font partie d'organisations récréatives et sportives. Il faut également souligner l'apport des personnes-ressources qui encadrent des athlètes et des participants dans diverses activités. Investissant temps et énergie dans le développement du loisir et du sport, toutes ces personnes collaborent à la réalisation de la mission du Ministère dans ces domaines.

Enfin, le Ministère s'associe aux autres ministères et organismes gouvernementaux pour contribuer au développement de la société québécoise.

PORTRAIT DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Le réseau public de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire du Québec est composé de 72 commissions scolaires (60 francophones, 9 anglophones et 3 à statut particulier). En 2016-2017¹, les services éducatifs étaient offerts à plus d'un million de personnes dans 2 725 écoles publiques².

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (RÉSEAU PUBLIC)



RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE SELON LE TYPE DE FORMATION (RÉSEAU PUBLIC)

Le réseau public accueille 1 210 699 élèves, dont 75 % sont inscrits en formation générale des jeunes, 15 % en formation générale des adultes et 10 % en formation professionnelle. À la formation générale des jeunes, l'effectif se répartit comme suit : 11 % à l'éducation préscolaire, 54 % au primaire et 35 % au secondaire.

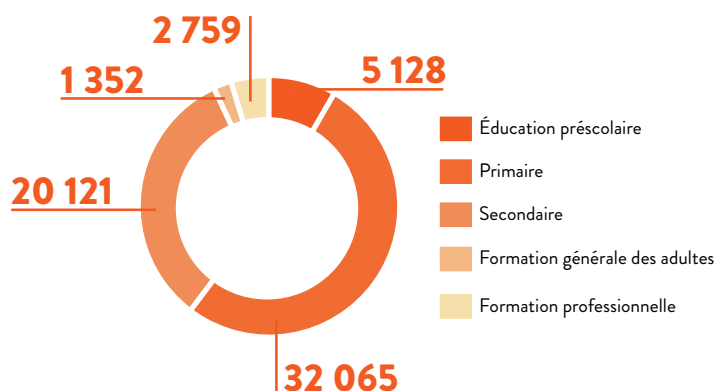


1. Année la plus récente pour laquelle des données finales sont disponibles. Les données relatives à l'effectif scolaire datent du 25 janvier 2018, alors que celles relatives aux organismes et aux établissements datent de février 2017. Les données proviennent de la Direction des indicateurs et des statistiques.

2. Tout établissement d'enseignement établi par une commission scolaire est inclus dans le calcul, indépendamment de la présence d'élèves ou non durant l'année.

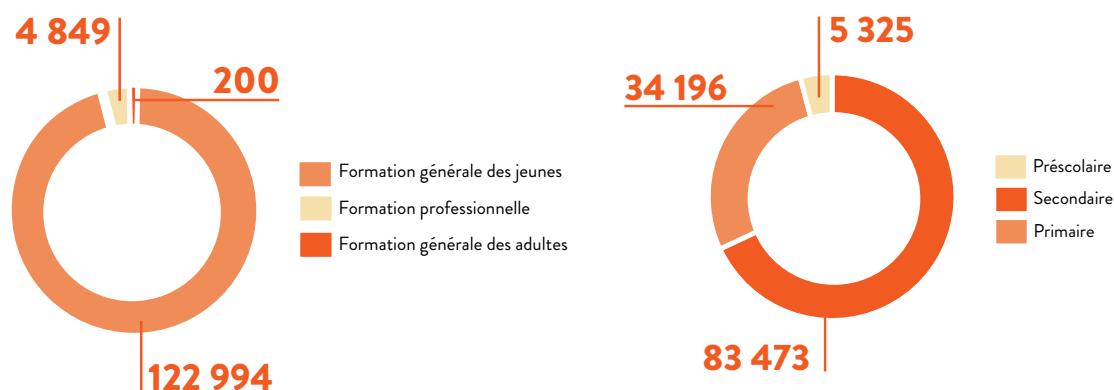
RÉPARTITION DU PERSONNEL ENSEIGNANT PERMANENT (RÉSEAU PUBLIC)

En 2016-2017, le réseau public comptait un effectif enseignant de 104 886 dont 61 425 permanents, 25 022 non permanents et 18 439 personnes faisant partie du personnel d'appoint. Plus des trois quarts (78,1%) du personnel enseignant permanent étaient des femmes.



RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE SELON LE TYPE DE FORMATION (RÉSEAU PRIVÉ)

Le Québec est également doté d'un réseau privé dont les établissements offrent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire. En 2016-2017, 262 titulaires³ d'un permis les autorisant à tenir un établissement d'enseignement privé en vertu de la Loi sur l'enseignement privé géraient 336 installations offrant des services éducatifs. Le nombre d'élèves à la formation générale des jeunes dans le réseau privé était de 122 994.



3. Tout établissement titulaire d'un permis obtenu en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* est inclus dans le calcul, indépendamment de la présence d'élèves ou non durant l'année.

PORTRAIT DES RÉSEAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

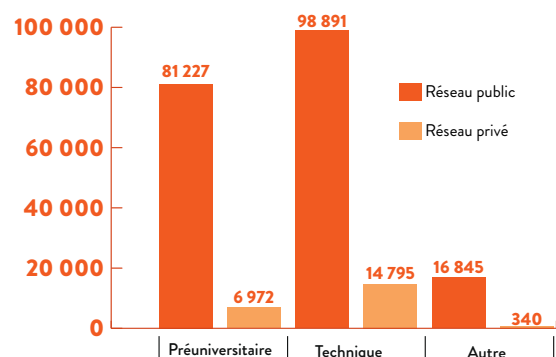
Enseignement collégial

Le réseau collégial public compte 48 cégeps, dont 5 anglophones. À l'automne 2016, 196 963 étudiants étaient inscrits dans le réseau public, dont 25 925 en formation continue⁴.

Le réseau collégial privé est, quant à lui, composé de 60 établissements qui, à l'automne 2016, accueillaient 22 107 étudiants, dont 8 335 en formation continue.

À cette date, les écoles gouvernementales comptaient 1849 étudiants. Elles incluent les écoles de bandes autochtones relevant du gouvernement fédéral ainsi que les écoles de formation professionnelle relevant de ministères provinciaux autres que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le nombre d'élèves fréquentant les écoles de bandes autochtones n'est pas exhaustif étant donné que ces écoles ne sont pas tenues de collaborer aux bases de données du Ministère.

EFFECTIF ÉTUDIANT COLLÉGIAL À L'AUTOMNE 2016 SELON LE TYPE DE FORMATION ET LE RÉSEAU



Note : La catégorie « Autres » comprend les types de formation « Accueil ou transition », « Préalable universitaire » et « Hors programme ». Les étudiants inscrits dans les établissements du réseau gouvernemental sont exclus.

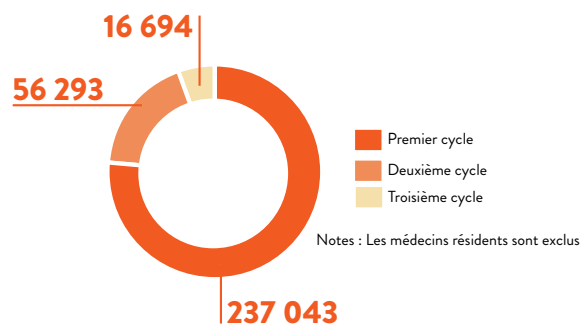
Source : Direction des indicateurs et des statistiques, données en date du 24 février 2018.

4. Plusieurs services de formation continue des cégeps offrent une gamme élargie de programmes pouvant mener à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC). Les programmes les plus populaires des services de formation continue des cégeps sont, sans contredit, ceux qui mènent à une attestation d'études collégiales (AEC).

Enseignement universitaire

À l'automne 2016, le Québec comptait 18 universités, dont 10 font partie du réseau de l'Université du Québec, et 3 anglophones. Le nombre d'étudiants s'élevait à 310 030. Parmi eux, plus de 76 % suivaient un programme de premier cycle universitaire.

EFFECTIF ÉTUDIANT UNIVERSITAIRE À L'AUTOMNE 2016 SELON LE CYCLE



Source : Direction des indicateurs et des statistiques, données en date du 1^{er} novembre 2017.

SECRÉTARIATS RELEVANT DU MINISTÈRE

Secrétariat à la Condition féminine

La mission du Secrétariat à la condition féminine (SCF) consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions du gouvernement pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, il :

-  fournit l'expertise professionnelle et le soutien administratif nécessaires à la réalisation du mandat de la ministre responsable de la Condition féminine;
-  coordonne et assure le suivi des actions du gouvernement en matière d'égalité des sexes et assume la responsabilité de l'application de certaines mesures;
-  accorde du financement aux organismes du milieu pour favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes;
-  entretient des liens avec les groupes de femmes et le milieu de la recherche universitaire pour bien saisir les réalités, les préoccupations et les aspirations des Québécoises;
-  conseille le gouvernement pour assurer le rayonnement du Québec sur les scènes intergouvernementales canadienne et internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
-  produit des analyses, recherche des solutions novatrices et joint ses efforts à ceux de nombreux groupes de travail pour que le Québec demeure progressiste en cette matière.

Par ailleurs, l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut se réaliser sans la participation engagée des différents acteurs de la société, et ce, conformément à l'un des mandats de la ministre responsable de la Condition féminine, qui est de sensibiliser, d'encourager et de soutenir les instances nationales, régionales et locales pour que cette égalité et le respect des droits des femmes soient pleinement pris en compte dans leurs actions.

Secrétariat à la Capitale-Nationale

Le Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) contribue au dynamisme, à la vitalité, au développement et au rayonnement de la région. Il assure le lien entre les partenaires locaux, régionaux et gouvernementaux en agissant de concert avec eux pour contribuer à l'essor de la région.

Le SCN remplit des mandats de conseil, de concertation et de coordination ainsi que de financement.

Pour le volet conseil de son mandat, le SCN :



soutient la ou le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale sur toute question ayant des répercussions importantes dans la région ou concernant son développement social, culturel, touristique et économique;



prépare des avis, des analyses et des recommandations sur les projets de loi, de règlement, de décret, de politique, de stratégie, de plans d'action, et sur des projets particuliers soumis à l'adoption du Conseil des ministres;



élabore et propose des orientations en matière de développement pour la région de la Capitale-Nationale ou participe à leur élaboration au sein de comités interministériels;



assure une veille sur toute information relative à la région de la Capitale-Nationale.

Pour le volet concertation et coordination, le SCN :



assure les relations avec les divers intervenants de la région de la Capitale-Nationale;



coordonne différents comités sur des sujets d'intérêt local ou régional et y participe;



participe à la Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement;



préside et coordonne la Conférence administrative régionale (CAR) de la région de la Capitale-Nationale, pour assurer la coordination interministérielle sur le territoire de cette région;



favorise la concertation et la cohésion des acteurs intéressés qui désirent s'engager dans différentes interventions en lien avec la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Pour le volet financement, le SCN :

-  administre le Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale (FDERCN), qui soutient la réalisation de projets ayant des répercussions sur la région;
-  soutient les activités de développement local et régional des municipalités régionales de comté de la région de la Capitale-Nationale ainsi que de la Ville de Québec, dans le cadre du Fonds de développement des territoires ainsi que du Fonds de la région de la Capitale-Nationale;
-  assure la gestion et le suivi de certaines ententes entre le gouvernement et la Ville de Québec.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale soutient la réalisation de projets et d'études qui ont des incidences sur le développement économique de la région.

Plus de 250 projets ont été financés au cours de l'exercice financier 2017-2018 pour un total de 5,7 millions de dollars. Les subventions ont été accordées dans les secteurs d'activité suivants : tourisme, développement économique, développement culturel, vitalité du territoire et soutien aux activités locales.

FAITS SAILLANTS EN 2017-2018

NOUVELLES POLITIQUES ET STRATÉGIES



Politique de la réussite éducative : *Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*

Lancée le 21 juin 2017, la Politique de la réussite éducative a été le fruit du plus large exercice de consultation réalisé par le Ministère depuis les États généraux sur l'éducation de 1995. Se voulant un cadre de référence pour le système éducatif québécois jusqu'en 2030, cette Politique vise une réussite éducative qui va au-delà de l'obtention du diplôme en recherchant l'atteinte du plein potentiel de la personne dans toutes ses dimensions, sans égard à son origine, à son milieu ou à ses autres caractéristiques personnelles. Elle énonce le fait que la réussite éducative débute dès le plus jeune âge des enfants, avant leur entrée au préscolaire, et qu'elle se poursuit tout au long de la vie. Elle s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société comme ingrédient essentiel à la réussite éducative de tous les enfants. Ces principes sont déclinés en sept objectifs portant sur la diplomation et la qualification, l'équité, la prévention, la maîtrise de la langue, le cheminement scolaire et le milieu de vie.



Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans : *Tout pour nos enfants*

Élaborée en collaboration avec le ministère de la Famille, cette stratégie constitue une pièce maîtresse de la Politique de la réussite éducative. Elle place les services de garde éducatifs à l'enfance et l'école sur un même continuum pour que les 800 000 enfants du Québec âgés de 0 à 8 ans se développent pleinement et acquièrent les outils nécessaires à leur épanouissement et à leur réussite dès le début de leur parcours éducatif. Les actions qu'elle propose sont basées sur l'importance d'agir tôt auprès des enfants de manière à ce que leurs facteurs de vulnérabilité soient décelés et corrigés rapidement. La Stratégie s'accompagne d'un budget de 233,9 millions de dollars destiné aux nouvelles mesures s'échelonnant sur la période allant de 2017-2018 à 2021-2022. Les investissements totaux de la stratégie s'élèvent à 1,3 milliard de dollars pour la même période.



Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

Coordonnée par le Secrétariat à la condition féminine et mise en œuvre avec la collaboration de 24 ministères et organismes gouvernementaux, cette stratégie de 59 actions concrètes est le résultat d'une vaste consultation menée auprès de diverses organisations. Appuyée par des investissements de plus de 80 millions de dollars sur cinq ans, elle poursuit les grands objectifs suivants :

- réduire les inégalités persistantes et préoccupantes entre les femmes et les hommes;
- agir en tenant compte de l'ensemble des femmes, et particulièrement de celles qui vivent de plus grandes inégalités, par exemple les femmes immigrantes, aînées, handicapées ou vivant en situation de pauvreté;
- mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble ils fassent progresser l'égalité de fait entre eux, et ce, dans tous les milieux et dans toutes les régions.



Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur

Le 21 août 2017, la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2017-2022 a été adoptée. Elle s'inscrit dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 et résulte de vastes consultations auprès, notamment, des acteurs des réseaux collégial et universitaire, des associations étudiantes, des groupes représentant les victimes et des organismes communautaires. La Stratégie comprend 19 mesures articulées autour de six axes d'intervention touchant la sensibilisation, la prévention et le développement des connaissances, le traitement des dévoilements et des plaintes, l'accompagnement des victimes, la sécurité des personnes, la concertation et l'encadrement de la mise en œuvre de cette stratégie.



Politique de l'activité physique, du sport et du loisir

La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir a été lancée le 3 avril 2017. Sa principale cible est d'augmenter, d'ici 2027, d'au moins 10 % la proportion de la population qui fait des activités physiques pendant ses temps libres, et de 20 % celle des jeunes de 6 à 17 ans. Plusieurs mesures phares sont prévues pour atteindre cette cible, dont l'augmentation du soutien financier accordé aux installations sportives et récréatives du Québec, la création d'un nouveau programme de jumelage des dons du privé, la clarification des responsabilités d'organismes travaillant dans les domaines du loisir et du sport et la promotion de l'activité physique auprès des élèves du primaire pour les faire bouger 60 minutes par jour. Cette dernière mesure sera réalisée en partenariat avec le Grand défi Pierre Lavoie.

MODIFICATIONS LÉGISLATIVES



Réforme du système québécois de taxation scolaire (projet de loi n° 166)

La dernière révision importante au régime de la taxe scolaire remontait à près de 25 ans. Dans la mise à jour économique du 21 novembre 2017, la mise en place d'un taux régional unique de taxation scolaire sur la base du taux de taxation effectif le plus bas pour chaque région avec une exemption de base de la taxe a été annoncée. La *Loi portant réforme du système de taxation scolaire* a été adoptée le 27 mars 2018 et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018. Cette réforme vise à mettre fin au transfert, entre commissions scolaires linguistiques partageant un même territoire, de contribuables sans enfants admis aux services éducatifs; à faire disparaître l'iniquité liée aux écarts de taux applicables aux contribuables d'une même région; à alléger leur fardeau fiscal; à maintenir le niveau de financement des commissions scolaires; et à respecter leur pouvoir de taxation.

L'écart de revenu engendré par la réforme pour les commissions scolaires sera compensé par une bonification de la subvention gouvernementale pour que soit maintenu leur niveau de financement.



Gratuité des services éducatifs et obligation de fréquentation scolaire (projet de loi n° 144)

Le projet de loi no 144, *Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire*, qui a été adopté le 9 novembre 2017, vise la réussite de tous les élèves sans exception. Cette loi s'inscrit dans une démarche élargie d'intervention, notamment auprès des jeunes qui reçoivent un enseignement à la maison, des enfants de migrants à statut d'immigration précaire et de ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement non reconnus ou ne répondant pas aux exigences du système éducatif québécois. En conséquence, la gratuité des services éducatifs est accordée à tout enfant mineur dont le titulaire de l'autorité parentale demeure de façon habituelle au Québec et les dispositions relatives à la situation de l'enfant dispensé de l'obligation de fréquenter une école, au motif qu'il reçoit à la maison un enseignement approprié, sont désormais précisées.



De nouveaux pouvoirs confiés à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (projet de loi n° 150)

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) jouit maintenant de plus de pouvoirs, notamment au regard de l'attribution de diplômes universitaires et de la gestion de ses ressources humaines. En effet, le projet de loi n° 150, qui a été sanctionné le 12 juin 2018, contient des dispositions qui permettent à l'Institut de décerner un diplôme universitaire, d'augmenter le nombre de membres de son conseil d'administration et de prolonger la durée de leur mandat et d'établir un centre collégial de transfert de technologie. Il prévoit également que les membres du personnel de l'Institut ne feront dorénavant plus partie de la fonction publique.



Lutte contre les violences à caractère sexuel (projet de loi n° 151)

Adopté à l'unanimité le 8 décembre 2017, le projet de loi n° 151, *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* exige notamment que ces établissements adoptent une politique de prévention et de lutte contre les violences sexuelles avant le 1^{er} janvier 2019 et la mettent en œuvre au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

INITIATIVES STRUCTURANTES



Bâtir ensemble la formation professionnelle du 21^e siècle

Deux journées de réflexion sur la formation professionnelle ont eu lieu les 5 et 6 février 2018. À cette occasion, près de 350 représentants du domaine de la formation professionnelle et du milieu des affaires se sont penchés sur les actions à préconiser pour relever les principaux défis dans les prochaines années. L'adéquation entre la formation et l'emploi était au cœur des réflexions. Sur la base des idées ayant émergé de ces échanges, le gouvernement du Québec développera un plan d'action pour insuffler un nouvel élan à la formation professionnelle et la positionner davantage comme une voie d'avenir du 21^e siècle.



Table montréalaise en éducation

Découlant des orientations de la Politique de la réussite éducative, la Table montréalaise en éducation a été mise sur pied en 2018. Elle est composée d'une quarantaine de membres issus de divers secteurs (éducation, santé, milieu municipal, recherche scientifique, enseignement collégial et petite enfance) et a notamment pour mandat d'identifier les défis propres au territoire montréalais en matière de réussite éducative et de déterminer les solutions appropriées, dans un esprit de collaboration, avec les multiples acteurs concernés.

La première rencontre de cette Table a eu lieu le 4 juin 2018. D'autres rencontres seront régulièrement organisées pour permettre à la Table d'accomplir son mandat.



Réussite des élèves autochtones

La réussite des élèves autochtones fait partie intégrante des visées de la Politique de la réussite éducative. Ainsi, une table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones, jeunes et adultes, a été créée. Cette nouvelle instance de concertation entre le Ministère, les organisations autochtones et des représentants du réseau scolaire a pour objectif de favoriser les échanges sur les enjeux liés à la réussite des élèves autochtones et de trouver des pistes de solution pour répondre à leurs besoins. Cette initiative sera intégrée au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.



Laboratoire pour une école contemporaine

Lancé le 7 novembre 2017, le Laboratoire pour une école contemporaine (Lab-école) soutient la réalisation de projets pilotes qui visent à documenter et à expérimenter les effets de divers concepts novateurs favorisant la réussite éducative. Réalisée en partenariat avec un organisme sans but lucratif, des acteurs de l'ensemble du milieu de l'éducation et des spécialistes de leurs secteurs d'activité, cette initiative couvre trois chantiers : l'alimentation, les saines habitudes de vie et l'environnement physique. Les projets réalisés contribueront à la création d'écoles améliorant le bien-être des élèves et du personnel scolaire du Québec.



Placement Réussite

Déployé pour la première fois en 2017, le programme Placement Réussite vise à encourager, par le biais d'une aide financière du gouvernement du Québec, les organismes de bienfaisance enregistrés qui travaillent dans le domaine de la persévérance scolaire et de la réussite éducative au Québec et à développer des méthodes de diversification des sources de financement liées à des collectes de fonds dans le secteur privé. Ces organismes pourraient ainsi bénéficier d'une plus grande autonomie et d'une meilleure sécurité financière.

Pour l'année financière 2017-2018, 44 organismes ont reçu une aide financière du Ministère, soit 4 millions de dollars. Cette aide financière correspond à 200 % du montant des dons admissibles. La Fondation du Grand Montréal et la Fondation Québec Philanthrope se sont jointes au programme pour favoriser son déploiement à l'échelle de la province.



Nouveau modèle de financement des universités

Après avoir consulté les chefs d'établissements universitaires, le Ministère a procédé à la révision de la politique de financement des universités. La nouvelle politique vise à améliorer l'accessibilité, la qualité et le positionnement des universités québécoises à l'échelle mondiale, et ce, grâce à des actions concertées et mieux adaptées aux réalités et à la taille de chaque établissement. Cette politique sera graduellement implantée à compter de 2018-2019.



Encadrement de la rémunération des hauts dirigeants des universités

À compter de l'année universitaire 2018-2019, les règles budgétaires des universités prévoient de nouvelles conditions d'encadrement en ce qui a trait à certains aspects de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure ainsi que des responsabilités additionnelles pour les universités en matière de reddition de comptes et de transparence. Cette nouveauté assujettit également le versement d'une partie de la subvention de fonctionnement de chaque université au respect des conditions d'encadrement et permet au Ministère de récupérer, le cas échéant, certains montants à même cette subvention.

Les conditions de rémunération qui s'appliquent à un membre du personnel de direction supérieure au moment de sa nomination, du renouvellement ou de la prolongation de son mandat ainsi que toute modification apportée aux conditions de rémunération d'un contrat de travail en cours doivent, à compter du 1^{er} mai, être conformes aux nouvelles conditions d'encadrement prévues aux règles budgétaires des universités.



Aide financière aux études : régime bonifié

Des bonifications importantes à l'aide financière aux études ont été mises en place. Elles concernent l'augmentation des frais de subsistance des bénéficiaires, particulièrement ceux de familles monoparentales. De plus, les modalités de remboursement et l'admissibilité à un prêt pour des études à temps partiel ont été améliorées. Grâce à la bonification de 80 millions de dollars du Programme de prêts et bourses :

- plus de 146 000 bénéficiaires ont eu droit à une hausse des frais de subsistance;
- les 11 000 étudiantes et étudiants chefs de famille monoparentale ont reçu une aide additionnelle, soit en moyenne 994 \$ de plus en bourse par année d'attribution.



Programme de bourses pour les internats en psychologie

Implanté dès l'automne 2017, le nouveau programme de bourses pour les internats en psychologie prévoit notamment l'octroi de 250 bourses d'une valeur de 25 000 \$ par année aux étudiantes et étudiants qui poursuivent un programme de doctorat en psychologie. Cette initiative est le fruit d'une concertation entre le Ministère et différents partenaires, soit les universités offrant ce programme, le ministère de la Santé et des Services sociaux, les commissions scolaires et les étudiants concernés.



Pôles régionaux en enseignement supérieur

Le Ministère accorde désormais un financement aux pôles régionaux qu'il détermine, pour soutenir la concertation entre les établissements d'enseignement collégial public et universitaire sur un même territoire. Il vise ainsi à mettre en place des initiatives conjointes et à déployer une action régionale commune devant favoriser certains principes. Au cours de l'année financière 2017-2018, huit projets de pôles régionaux de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent (projet conjoint), du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Estrie, de Montréal, de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec ont été reconnus par le Ministère et se sont vu attribuer une aide financière.



Formation continue des cégepiens

En 2017, le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) et le *Règlement sur les droits de scolarité exigés par un collège d'enseignement général et professionnel* (cégep) ont été modifiés dans le but de permettre aux établissements d'enseignement collégial de répondre adéquatement aux besoins des étudiantes et des étudiants et d'offrir à ces derniers le soutien nécessaire à la poursuite et à la réussite de leurs projets d'études. Ces modifications touchent principalement la formation continue. Elles font écho à plusieurs travaux menés par le Ministère en partenariat avec les réseaux public et privé, aux recommandations d'experts du domaine et aux conclusions dégagées à la suite du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre qui a lieu les 16 et 17 février 2017.



Nouvelles références pour la pratique du sport (sécurité et intégrité)

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille ont annoncé, le 20 octobre 2017, la mise en œuvre de trois nouvelles mesures pour mieux encadrer, de façon éthique et sécuritaire, la pratique du sport :

- le soutien de l'organisme Sport'Aide pour offrir des services d'accompagnement, d'écoute et d'orientation;
- la création d'une plateforme Web destinée aux jeunes sportifs, bénévoles, entraîneurs, parents et administrateurs à la recherche d'information, d'accompagnement ou de références sur des ressources spécialisées;
- la promotion, par une équipe de cinq ambassadeurs connus du milieu sportif, des valeurs positives du sport ainsi que des outils et ressources susceptibles d'offrir aux jeunes sportifs un environnement sécuritaire et respectueux.



Création de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec

L'Ordre de l'excellence en éducation du Québec permet de souligner officiellement le mérite de personnes qui, aux quatre coins du Québec, ont joué ou jouent encore un rôle important dans le domaine de l'éducation, de la petite enfance jusqu'à l'université, dans le réseau public ou privé. La reconnaissance de l'expertise et de l'engagement des récipiendaires contribue à valoriser l'éducation et les équipes qui s'y consacrent et à favoriser la réussite de tous. L'Ordre comprend trois grades, soit celui de membre, de membre distingué et de membre émérite.

PRÉSENCE DU MINISTÈRE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE ET CANADIENNE



Le Ministère a participé à la 39^e session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), forum international composé des 195 États membres. Il y a représenté le gouvernement du Québec pour exposer, notamment, les grands axes de la Politique de la réussite éducative et échanger sur la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à faire acquérir les connaissances et les compétences requises au 21^e siècle.

Le Ministère a pris part à la 20^e Rencontre alternée des premiers ministres québécois et français. Cette rencontre avait pour objectifs de renforcer les collaborations franco-québécoises en éducation et de convenir de résultats concrets en matière d'innovations pédagogiques et numériques, de formation professionnelle et de mobilité étudiante et enseignante.

Le Ministère a également participé à la 106^e réunion du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) ainsi qu'aux différents travaux de ses comités en vue d'assurer le positionnement du Québec sur des enjeux stratégiques en matière d'éducation et d'enseignement supérieur.



SECTION 1

RÉSULTATS 2017-2018

La présente section fait état des résultats obtenus au terme de la première année de mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2022, de ceux découlant de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens et du Plan de développement durable du Ministère. Elle contient également les résultats des secrétariats qui relevaient du Ministère.

1.1 Plan stratégique 2017-2022

1.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

1.3 Plan d'action de développement durable

1.4 Secrétariats relevant du Ministère

1.1 PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022

Le contexte

Dès 2013, le Ministère a choisi de prolonger d'une année son plan stratégique pour mettre en place un processus de planification rigoureux, inspiré des meilleures pratiques. La fusion, en février 2015, des secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur en un seul ministère a eu des répercussions déterminantes sur le processus d'élaboration du Plan stratégique.

Au cours de l'automne 2016, la finalisation du plan stratégique a été différée pour mener des consultations sur la réussite éducative. Des milliers de personnes, dont des membres des communautés autochtones, ont pu participer aux consultations publiques tenues dans toutes les régions du Québec. Parallèlement, des journées de réflexion auprès de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur sur la prévention des violences à caractère sexuel dans les universités et les collèges du Québec, ont été organisées.

Ces consultations ont permis au Ministère d'enrichir sa vision stratégique, de faire une relecture des grands enjeux éducatifs pour la prochaine décennie et de procéder au lancement de politiques, de stratégies et de plans d'action déterminants pour la période 2017-2022. En juin 2017, la première Politique de la réussite éducative au Québec a été lancée. Sa mise en œuvre revêt une dimension prépondérante du Plan stratégique 2017-2022, tout comme celle de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, rendue publique en avril de la même année.

En décembre 2017, la Stratégie numérique du Québec a été lancée. Elle ouvre de nouveaux horizons pour une utilisation optimale et équitable du numérique à des fins pédagogiques pour tous les ordres d'enseignement. Cette ouverture a considérablement enrichi le Plan stratégique tant au point de vue des outils et des ressources éducatives numériques qu'à celui des infrastructures technologiques nécessaires à son déploiement.

La convergence d'enjeux de diverse nature

Diversité des personnes et des besoins, inclusion et équité, évolution démographique, société numérique, rôles et responsabilités des acteurs et des partenaires sont autant de facteurs qui conditionnent l'environnement et le contexte d'intervention du Ministère et des réseaux sous sa gouverne. Ils renvoient à des réalités imbriquées dans le tissu social et le quotidien des personnes, des communautés et des organisations. Ils influencent le positionnement et les choix stratégiques du Ministère, en plus de mettre en jeu sa capacité d'adaptation et celle de ses réseaux. Ces réalités rendent plus complexes la planification et la gestion de l'offre de service et ont aussi une incidence sur le rôle et la contribution de leurs différents acteurs et partenaires.

Si ces réalités représentent des contraintes et des défis importants, elles offrent aussi des possibilités de développement et d'innovation. Considérées dans leur ensemble, elles mettent en évidence trois enjeux stratégiques qui constitueront les vecteurs de l'action du Ministère au cours des prochaines années :

- 1 L'inclusion et la réussite éducative de toutes les personnes**
- 2 Des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants et sécuritaires**
- 3 L'engagement et la mobilisation des acteurs et des partenaires**

Ces enjeux se déclinent en 7 orientations stratégiques, 31 objectifs et plus de 70 indicateurs. Un résumé des résultats obtenus en 2017-2018 donne une vue globale des réalisations. Les résultats détaillés sont présentés par la suite.

1.1.1 RÉSULTATS ABRÉGÉS DU PLAN STRATÉGIQUE (2017-2018)

ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES



ORIENTATION 1

Assurer une meilleure adaptation des services à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires

N°	Objectifs du Plan stratégique 2017-2022	Indicateurs	Cibles	Non amorcé	En progression	Atteint	Non atteint	Données non disponibles	Référence
Axe 1 : La diversité et l'éthique									
1.1.1 ^a	Former des citoyennes et des citoyens ouverts, accueillants et conscients de l'apport de la diversité à l'essor de la société québécoise	Date de publication d'un référentiel sur l'éducation interculturelle	2019		●				p. 49
		Date de publication d'un référentiel sur la diversité linguistique en milieu scolaire	2019		●				p. 49
		Date de création d'un programme de rapprochement et de jumelage interculturel entre les élèves québécois de toutes origines	2019	●					p. 49
1.1.2	Soutenir l'atteinte du plein potentiel de toutes les personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités	Réduction des écarts de réussite entre différents groupes d'élèves (en points de pourcentage) ^b :	2022		●				p. 50
		• Garçons et filles	6,1						
		• EHDAA et élèves réguliers (réseau public seulement)	25,3						
		• Écoles défavorisées (réseau public seulement)	6,5						
		• Élèves issus de l'immigration (première génération)	3,0						
		Date de mise en place de la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones	Automne 2017			●			p. 51
		Taux d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap à l'enseignement supérieur	8 % : 2022					●	p. 52
		Date de lancement de la Stratégie en enseignement supérieur pour les Premières Nations et les Inuits 2018-2023	2018		●				p. 52

a Les numéros des objectifs renvoient à ceux présentés dans le Plan Stratégique 2017-2022.

b Les écarts observés en 2016-2017, présentés dans la section des résultats détaillés du Plan stratégique, constituent la référence pour suivre l'évolution de cet indicateur.

N°	Objectifs du Plan stratégique 2017-2022	Indicateurs	Cibles	Non amorcé	En progression	Atteint	Non atteint	Données non disponibles	Référence
Axe 1 : La diversité et l'éthique									
1.1.3	Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs par l'ensemble de la population	Nombre d'écoles qui adhèrent à la mesure À l'école, on bouge ! ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves	400 écoles : 2017-2018			●			p. 53
		Taux de fédérations sportives bénéficiant du programme de soutien financier	100 % à toutes les années			●			p. 53
		Taux d'organismes soutenus par le Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir	100 % à toutes les années			●			p. 54
		Taux d'utilisation du soutien financier aux athlètes, aux entraîneuses et aux entraîneurs admissibles au programme Équipe Québec	100 % à toutes les années			●			p. 54
		Enquête sur la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs							p. 54
		- Période de réalisation de l'enquête - Période de publication des résultats et détermination de cibles	2018-2019 2019-2020	●	●				
1.1.4	Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence	Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public	11,4 % : 2022		●				p. 55
		Performance du Programme de remise de dette	Annuelle						p. 55
		Nombre de bénéficiaires	1 100			●			
		Nombre de remises de dettes	1 200			●			
1.1.5	Offrir un régime d'aide financière mieux adapté aux réalités et aux besoins des étudiantes et des étudiants	Taux de bénéficiaires remboursant leur prêt directement à leur établissement financier	90 % tous les ans				●		p. 56
		Fréquence de la publication de recherches sur les bénéficiaires de l'aide financière aux études	1 par année			●			p. 56



ORIENTATION 2

Offrir à toutes les personnes les meilleures conditions pour apprendre et réussir tôt et tout au long de leur vie

N°	Objectifs du Plan stratégique 2017-2022	Indicateurs	Cibles	Non amorcé	En progression	Atteint	Non atteint	Données non disponibles	Référence
Axe 1 : La prévention et l'accompagnement									
2.1.1	Intervenir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves	Stratégie sur les services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans :							p. 57
		- Nombre de nouvelles ressources professionnelles dans les écoles - Nombre de maternelles 4 ans implantées en milieu défavorisé	500 : 2017-2018 Cibles à définir annuellement						
		Nombre de nouveaux intervenants en soutien à l'enseignante ou à l'enseignant titulaire (préscolaire, primaire et secondaire)	1 500 : 2017-2018 7 200 : 2021-2022						p. 58
		Date de révision du modèle de financement concernant les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Avril 2018					p. 59	
2.1.2	Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif	Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification avant l'âge de 20 ans	84 % : 2022						p. 59
		Taux de persévérance et de réussite à la formation générale des adultes inscrits au second cycle du secondaire, pour tous les âges et toutes les clientèles	82 % : 2022						p. 60
Axe 2 : Des fondations pour apprendre tout au long de la vie									
2.2.1	Rehausser le niveau de compétences en littératie et en numératie des jeunes et des adultes	Taux de réussite à l'épreuve unique d'écriture, en langue d'enseignement, pour la 4 ^e année du primaire dans le réseau public	Cibles spécifiques à déterminer en 2018						p. 61
		Date de publication de la Stratégie en alphabétisation	Automne 2019						p. 61

ENJEU 2 : DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS, STIMULANTS, ACCUEILLANTS ET SÉCURITAIRES



ORIENTATION 3

Assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire qui favorise la communication ainsi que des relations personnelles et sociales enrichissantes

N°	Objectifs du Plan stratégique 2017-2022	Indicateurs	Cibles	Non amorcé	En progression	Atteint	Non atteint	Données non disponibles	Référence
Axe 1 : Le bien-être et la sécurité									
3.1.1	Maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence et la radicalisation	Actions intégrées de promotion et de prévention en milieu scolaire	Janvier 2018						p. 63
		• Date de mise en ligne du contenu ÉKIP ^c	En continu		●				
		• Début de l'offre de formation sur le contenu ÉKIP	À partir de mars 2018				●		
		Début des activités de soutien aux intervenants pour la mise en œuvre de la Politique-cadre Pour un virage santé à l'école	Janvier 2019		●				p. 63
		Nombre de mesures de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur mises en œuvre chaque année	1 : 2017-2018 19 : 2021-2022				●		p. 64
		Nombre d'interventions par les ambassadrices et les ambassadeurs de l'esprit sportif	Croissance annuelle positive		●				p. 64
		Nombre de visites de la plateforme Web SportBienêtre.ca	Croissance annuelle positive		●				p. 64
		Soutien financier à l'organisme d'accompagnement Sport'Aide	Maintien			●			p. 64

c Ce contenu présente des moyens d'agir sur plusieurs dimensions de la vie des enfants, bonifie l'approche École en santé et améliore la convergence des différents acteurs.

N°	Objectifs du Plan stratégique 2017-2022	Indicateurs	Cibles	Non amorcé	En progression	Atteint	Non atteint	Données non disponibles	Référence
3.1.2	Assurer un encadrement de qualité et sécuritaire pour la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs	Pourcentage d'inspections effectuées dans les stations de ski alpin	33 % des stations à tous les ans			●			p. 65
		Mise en œuvre de l'ensemble des mesures du Plan d'action pour la prévention et la gestion des commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives	2018-2019		●				p. 65
Axe 2 : Les infrastructures									
3.2.1	Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs	Taux de bâtiments du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	85 % : 2022		●				p. 66
		Soutien financier aux installations sportives et récréatives	300 M\$ pour la période 2017- 2022		●				p. 67
		Nombre de parcs et d'espaces récréatifs publics évalués	Croissance annuelle positive (de 2018 à 2021)		●				p. 67



ORIENTATION 4

Offrir des milieux d'apprentissage et des parcours de formation flexibles, propices au cheminement vers les études supérieures et adaptés aux exigences d'une société numérique

N°	Objectifs du Plan stratégique 2017-2022	Indicateurs	Cibles	Non amorcé	En progression	Atteint	Non atteint	Données non disponibles	Référence
Axe 1 : Les compétences du 21 ^e siècle									
4.1.1	Accroître les compétences numériques des jeunes et des adultes	Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018			●			p. 68
4.1.2	Renforcer l'acquisition des autres compétences du 21 ^e siècle	Adaptation du Programme de formation de l'école québécoise	2021-2022		●				p. 69
		Date de publication d'un guide sur les compétences du 21 ^e siècle pour les services d'éducation populaire offerts à la formation générale des adultes	2020	●					p. 69
		Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018			●			p. 69
Axe 2 : La fluidité des parcours et l'accès aux études supérieures									
4.2.1	Favoriser une plus grande concertation dans le développement de l'offre de formation à distance	Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018			●			p.70
		Projet pilote de formation à distance	2018-2019		●				p.71
4.2.2	Promouvoir l'accessibilité aux services de reconnaissance des acquis et des compétences des différents ordres d'enseignement	Nombre d'instrumentations de reconnaissance des acquis et des compétences élaborées annuellement en formation professionnelle	Trois par année			●			p.71
		Nombre d'inscriptions en reconnaissance des acquis et des compétences à la formation générale des adultes	Hausse annuelle de 5 %					●	p.71
		Nombre de personnes ayant bénéficié des services de reconnaissance des acquis et des compétences au collégial et à l'université	Hausse annuelle de 10 %					●	p.72
		Date d'implantation d'une instance de concertation interuniversitaire en matière de reconnaissance des acquis	Hiver 2018			●			p.72

N°	Objectifs du Plan stratégique 2017-2022	Indicateurs	Cibles	Non amorcé	En progression	Atteint	Non atteint	Données non disponibles	Référence
4.2.3	Accroître le pouvoir d'attraction des établissements d'enseignement auprès des étudiantes et des étudiants internationaux ainsi que la mobilité des étudiantes et des étudiants québécois sur la scène internationale	Date de lancement de la Stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise	2018		●				p.73
Axe 3 : La formation professionnelle, technique et universitaire									
4.3.1	Axer le développement de la formation professionnelle, technique et universitaire sur l'intérêt des personnes, les priorités de développement du Québec et les besoins du marché du travail	Nouveau sondage auprès des employeurs	2018-2019		●	●			p.74
		Analyse des données d'enquêtes auprès des personnes diplômées			●				
		Instauration d'un processus d'amélioration de révision des programmes au collégial	Automne 2018		●				p.74
		Nombre d'étudiantes et d'étudiants de la formation technique participant à l'alternance travail-études	Hausse annuelle de 5 %				●		p.74
		Nombre d'étudiantes et d'étudiants commençant un programme menant essentiellement vers des professions du domaine des sciences naturelles et du génie	Croissance annuelle de 2 %					●	p.75
		Nombre de nouvelles initiatives d'apprentissage en milieu du travail soutenues par le MEES en ce qui concerne l'enseignement supérieur	8 : 2017-2018 8 : 2018-2019 8 : 2019-2020			●			p.75

N°	Objectifs du Plan stratégique 2017-2022	Indicateurs	Cibles	Non amorcé	En progression	Atteint	Non atteint	Données non disponibles	Référence
4.3.2	Promouvoir la formation et la recherche, aux cycles supérieurs, dans les secteurs prioritaires pour le développement du Québec	Nombre d'étudiantes et d'étudiants impliqués dans les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)	700 étudiants par an					●	p.76
		Nombre d'étudiantes et d'étudiants impliqués dans les programmes de recherche au collégial (Programme d'aide à la recherche et au transfert et Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage)	Augmentation annuelle de 5 %					●	p.76
		Proportion des fonds fédéraux de la Fondation canadienne pour l'innovation attribués aux établissements du Québec	Équivalent du poids du PIB du Québec dans l'ensemble du Canada			●			p.77



ORIENTATION 5

Assurer le développement et la qualité des pratiques pédagogiques et des ressources éducatives

N°	Objectifs du Plan stratégique 2017-2022	Indicateurs	Cibles	Non amorcé	En progression	Atteint	Non atteint	Données non disponibles	Référence
Axe 1 : La formation du personnel enseignant									
5.1.1	Adapter la formation initiale et continue du personnel enseignant aux nouvelles réalités pédagogiques, technologiques et sociales	Date de publication d'un cadre de référence sur l'insertion professionnelle du personnel enseignant	Hiver 2019	●					p. 79
		Date de publication du nouveau référentiel de compétences professionnelles des enseignantes et des enseignants	Hiver 2019		●				p. 79
		Formation et accompagnement des enseignantes et des enseignants au regard des clientèles vulnérables ou qui ont des besoins particuliers	En continu 2017-2022			●			p. 79
		Mise en place de programmes et de plans de formation et d'insertion professionnelle des enseignantes et des enseignants dans les commissions scolaires et accompagnement de ceux-ci	En continu 2017-2022			●			p. 79
		Formation et accompagnement des enseignantes et des enseignants dans leur plan de développement des compétences langagières	En continu 2017-2022			●			p. 79
Axe 2 : Le transfert des connaissances									
5.2.1	Assurer le développement et le partage des connaissances nécessaires à l'évolution des pratiques pédagogiques et éducatives	Nombre d'activités de transfert des projets de recherche financés par le Ministère (activités d'une demi-journée)	2018 ^d						p. 80
		● Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires	5			●			
		● Programme de recherche en littératie	3				●		

^d Des cibles annuelles sont prévues dans le Plan stratégique jusqu'en 2022.

N°	Objectifs du Plan stratégique 2017-2022	Indicateurs	Cibles	Non amorcé	En progression	Atteint	Non atteint	Données non disponibles	Référence
Axe 3 : L'utilisation optimale du numérique									
5.3.1	Assurer l'accessibilité, la qualité et le développement continu des ressources éducatives numériques	Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018			●			p. 81
5.3.2	Déployer des infrastructures technologiques performantes sur l'ensemble du territoire	Début de la mise en œuvre des actions ministérielles en matière d'infrastructures numériques	2018			●			p. 81
5.3.3	Assurer à tout le personnel enseignant le soutien nécessaire pour une utilisation pédagogique optimale des ressources éducatives numériques et des outils technologiques	Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018			●			p. 82

ENJEU 3 : L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES



ORIENTATION 6

Renforcer le rôle et la place des acteurs et des partenaires

N°	Objectifs du Plan stratégique 2017-2022	Indicateurs	Cibles	Non amorcé	En progression	Atteint	Non atteint	Données non disponibles	Référence
Axe 1 : Les parents et la famille									
6.1.1	Accroître l'engagement des parents et des familles dans la réussite des élèves et la qualité du milieu de vie éducatif	Date de lancement de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans	Hiver 2018			●			p.83
Axe 2 : La participation citoyenne et le bénévolat									
6.2.1	Soutenir et encourager le bénévolat dans les activités physiques, les sports et les loisirs	Taux d'utilisation de l'aide financière accordée aux régions pour le soutien et la valorisation de l'engagement bénévole	100 % tous les ans			●			p.84
Axe 3 : Des valeurs collectives et un message commun									
6.3.1	Valoriser l'éducation partout au Québec et toutes les personnes qui y œuvrent.	Date de mise sur pied du chantier sur la valorisation de la profession enseignante et sur l'autonomie professionnelle du personnel enseignant	2018-2019		●				p.85

N°	Objectifs du Plan stratégique 2017-2022	Indicateurs	Cibles		Non amorcé	En progression	Atteint	Non atteint	Données non disponibles	Référence
6.3.2	Promouvoir la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs ainsi que le sport de haut niveau	Jeux olympiques d'hiver 2017-2018 et d'été 2020-2021 PRÉSENCE ET PERFORMANCE DES ATHLÈTES QUÉBÉCOIS - Proportion d'athlètes au sein de la délégation canadienne - Nombre de médailles remportées par des athlètes du Québec et par celles et ceux qui ont contribué aux épreuves d'équipe ou de relais	Résultat proportionnel au poids démographique du Québec				● ●			p. 86
		Jeux du Canada 2019 et 2021 PERFORMANCE DES ATHLÈTES QUÉBÉCOIS - Proportion de disciplines où le Québec est arrivé premier - Rang du Québec pour ce qui est du nombre total de médailles	Hiver 2019 40 % 1 ^{er}	Été 2021 25 % 2 ^e	● ●					p. 86
		Jeux panaméricains et para-panaméricains de Lima 2019-2020 PRÉSENCE ET PERFORMANCE DES ATHLÈTES QUÉBÉCOIS - Proportion d'athlètes au sein de la délégation canadienne - Nombre de médailles remportées par des athlètes du Québec et par celles et ceux qui ont contribué aux épreuves d'équipe ou de relais	Résultat proportionnel au poids démographique du Québec		● ●					p. 87
		Nombre d'événements « grand public » soutenus financièrement par le Programme de soutien aux événements sportifs	Croissance annuelle positive				●			p. 87
		- Nombre de moyens de communication sur le plan national - Nombre de régions où des activités de communication ont été soutenues	Cibles récurrentes 2017-2022 3 17				● ●			p. 87

N°	Objectifs du Plan stratégique 2017-2022	Indicateurs	Cibles	Non amorcé	En progression	Atteint	Non atteint	Données non disponibles	Référence
Axe 4 : Les relations et les structures partenariales									
6.4.1	Renforcer le rôle de l'enseignement supérieur en matière d'innovation et de développement social et économique des régions	Nombre de pôles régionaux créés annuellement à l'enseignement supérieur	5 : 2017-2018 5 : 2018-2019 5 : 2019-2020			●			p.88
		Nombre de projets soutenus par le Fonds des services aux collectivités	Jusqu'à concurrence de l'enveloppe disponible		●				p.88
6.4.2	Renforcer le rôle du milieu du loisir et du sport en matière d'innovation et de développement social et économique des régions	Dates de publication							
		Document de présentation des responsabilités des organismes de loisir et de sport soutenus financièrement par le Ministère	2018-2019		●				p.89
		Document de référence sur la gouvernance, la gestion et le développement d'une fédération sportive québécoise	2021-2022		●				
		Document de référence sur la gouvernance, la gestion et le développement d'un organisme national de loisir	2021-2022		●				



ORIENTATION 7

Améliorer la gouvernance et la performance organisationnelle

N°	Objectifs du Plan stratégique 2017-2022	Indicateurs	Cibles	Non amorcé	En progression	Atteint	Non atteint	Données non disponibles	Référence
Axe 1 : La gestion des ressources									
7.1.1	Développer une gestion flexible, collaborative et responsable des ressources publiques, axée sur les résultats et fondée sur des données probantes, la recherche ainsi que la mise en commun des ressources	Étude et adoption du projet de loi n° 166, portant sur la réforme du système de taxation scolaire	2018			●			p. 90
		Implantation de la nouvelle politique de financement des universités	À partir de 2018-2019		●				p. 91
		Mise à jour du modèle de financement des cégeps	À partir de 2019-2020		●				p. 91
		Nombre de mesures d'optimisation des résultats	10 par année			●			p. 92
		Nombre d'évaluations de programme effectuées	4 par année			●			p. 92
		Nombre de pratiques de gestion reconnues favorisant la performance	5 par année			●			p. 92
		Date de publication du plan d'amélioration continue des processus organisationnels	Juin 2018				●		p. 93
		Fréquence des bilans des actions d'optimisation et de simplification	Annuelle		●				p. 93
Axe 2 : La confiance du public									
7.2.1	Accroître la confiance du public à l'égard de la qualité et de l'accessibilité du système éducatif	Taux de satisfaction des clientèles, des acteurs et des partenaires du Ministère ainsi que de la population en général à l'égard de la qualité et de l'accessibilité du système éducatif							p. 94
		● Conception et élaboration d'un sondage	2018	●					
		● Administration du sondage et analyse des résultats	2019	●					
		● Détermination de cibles d'amélioration	2020	●					
		● Deuxième vague du sondage	2021-2022	●					

1.1.2 RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PLAN STRATÉGIQUE (2017-2018)

ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

Les principes d'universalité, d'accessibilité et d'équité qui gouvernent tant le système d'éducation que les politiques relatives au loisir et au sport font de l'inclusion un vecteur stratégique de l'action du Ministère en même temps qu'une réponse concrète et actualisée du gouvernement aux nouvelles réalités de la société québécoise et de son système éducatif.

Dans un contexte de diversité, la réussite éducative représente un défi bien réel à tous les ordres d'enseignement. Plusieurs problèmes sont fréquemment évoqués par les acteurs et les partenaires de l'éducation, comme la faiblesse des taux de réussite dans les délais prévus et la réussite scolaire des garçons, des personnes issues de l'immigration et des autochtones. L'augmentation du nombre de personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, conjuguée à la nécessité d'une intervention rapide et soutenue auprès de ces populations vulnérables, constitue aussi un défi du point de vue de l'adaptation des services. Deux orientations découlent de ce premier enjeu.



ORIENTATION 1

Assurer une meilleure adaptation des services à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires

Cette première orientation réaffirme les valeurs sociétales qui ont construit le Québec d'aujourd'hui et qui assureront également sa progression sur les plans social, culturel et économique. C'est par l'ouverture à la diversité, à l'inclusion et à l'équité pour toutes les personnes que nous pouvons, collectivement et individuellement, profiter de la richesse et des occasions d'épanouissement que nous apportent les autres. Elle réaffirme aussi l'importance d'une offre de service accessible et de qualité qui favorise la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs. Cinq objectifs déterminent les résultats visés pour cette orientation.

AXE 1 : LA DIVERSITÉ ET L'ÉTHIQUE

Objectif 1.1.1

Former des citoyennes et des citoyens ouverts, accueillants et conscients de l'apport de la diversité à l'essor de la société québécoise

Les milieux éducatifs doivent être à l'image de la société et des valeurs citoyennes qui l'animent. Ils constituent un point de rencontre déterminant dans le parcours des personnes, où il leur est donné de vivre avec les autres et de faire leurs premiers pas dans la vie citoyenne. La mixité sociale est l'une de ses caractéristiques omniprésentes : elle fait partie des apprentissages de la vie et doit s'incarner dans tous les milieux éducatifs.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS
		2017-2018
 Date de publication d'un référentiel sur l'éducation interculturelle	2019	En progression
 Date de publication d'un référentiel sur la diversité linguistique en milieu scolaire	2019	En progression

Le Ministère a terminé en 2017-2018 la rédaction des premières versions des référentiels sur l'éducation interculturelle et sur la diversité linguistique en milieu scolaire. Leur publication est prévue en 2019, conformément à la cible visée.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
		2017-2018
 Date de création d'un programme de rapprochement et de jumelage interculturel entre les élèves québécois de toutes origines	2019	Non amorcé

Objectif 1.1.2

Soutenir l'atteinte du plein potentiel de toutes les personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités

Les principes d'équité et d'égalité des chances exigent que soient analysés les écarts de réussite observés entre différents groupes d'élèves ou d'étudiantes et d'étudiants, et que les moyens nécessaires soient pris pour les réduire le plus possible. Les écarts de réussite les plus significatifs se trouvent chez les garçons, les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les personnes issues de milieux défavorisés, les autochtones et les immigrants de première génération. Cet objectif est directement lié à l'atteinte d'un des résultats visés par la Politique de la réussite éducative, qui est de réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves d'ici 2030.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	RÉSULTATS	CIBLES	RÉSULTATS
RÉSEAU SCOLAIRE	2016-2017	2022	2017-2018
 Réduction des écarts de réussite entre différents groupes d'élèves (PEVR) ^a (en points de pourcentage)	cohorte de 2008 suivie jusqu'en 2014-2015		cohorte de 2009 suivie jusqu'en 2015-2016
• Garçons et filles	10,1	6,1	8,6
• EHDA et élèves réguliers (réseau public seulement)	34,1	25,3	32,0
• Élèves des écoles défavorisées (réseau public seulement)	8,9	6,5	9,4
• Élèves issus de l'immigration (première génération)	4,1	3,0	4,0

Source : MEES, TSE, DGSEG, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, édition 2017

a Plan d'engagement vers la réussite.

L'évolution des données liées à la réduction des écarts de réussite entre différents groupes d'élèves est établie selon le taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire après 7 ans, taux choisi comme indicateur.

Cet indicateur montre que **l'écart entre les filles et les garçons**, à l'avantage des filles, diminue au fil des années. En effet, pour l'ensemble du Québec, cet écart est passé de 10,6 à 8,6 points de pourcentage entre la cohorte de 2006 et celle de 2009.

Dans le réseau public, **le taux de diplomation et de qualification des EHDA**⁵ au début de leur secondaire est de beaucoup inférieur à celui des élèves réguliers. Pour la cohorte de 2009, les élèves réguliers affichent un taux de 83,8 % après 7 ans, comparativement à 51,8 % pour les EHDA. L'écart entre les deux groupes est élevé, mais tend à diminuer entre les cohortes de 2006 et 2009. Il passe en effet de 38,1 à 32,0 points de pourcentage. La part des EHDA dans les nouveaux inscrits du réseau public, en première secondaire, a continuellement augmenté dans les dernières cohortes. Malgré ce fait, le taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire après 7 ans, ne cesse de progresser.

5. Les EHDA ont un plan d'intervention ou un code de difficulté lors de leur entrée en première année du secondaire. C'est en effet la situation de départ qui est prise en considération, même si, dans certains cas, la déclaration peut changer durant le parcours scolaire de l'élève.

En ce qui concerne **les élèves des écoles défavorisées** du réseau public, le Ministère détermine un indice de défavorisation de milieu socio-économique (IMSE) pour chacune des écoles primaires et secondaires. En fonction du rang décile de l'indice IMSE de l'école où l'élève s'est inscrit en première secondaire, des comparaisons sont possibles entre les taux de diplomation et de qualification des élèves des milieux favorisés (rangs déciles 1, 2 ou 3), intermédiaires (rangs déciles 4, 5, 6 ou 7) et défavorisés (rangs déciles 8, 9 ou 10). Ainsi, le taux de diplomation et de qualification est plus élevé dans les milieux favorisés, et plus faible dans les milieux défavorisés pour les cohortes de 2008 et de 2009. Pour la cohorte de 2009, les taux après 7 ans sont de 82,6 % pour les milieux favorisés, de 77,4 % pour les milieux intermédiaires et de 70,3 % pour les milieux défavorisés.

Les élèves issus de l'immigration de première génération ont un cheminement scolaire plus difficile que celui des autres élèves. Contrairement à ceux qui ont intégré l'école québécoise dès le préscolaire, plusieurs élèves immigrants de première génération ont commencé leur scolarisation au Québec à un âge plus avancé. De plus, en raison de leur processus migratoire parfois difficile (notamment pour les réfugiés), certains élèves immigrants de première génération ont pu connaître des interruptions ou des retards de scolarisation dans leur pays d'origine. Finalement, compte tenu des efforts qu'ils doivent fournir pour l'apprentissage de la langue d'enseignement, les élèves immigrants de première génération accumulent plus souvent du retard au primaire que les élèves immigrants de deuxième génération. L'écart du taux de diplomation et de qualification par cohorte après 7 ans, pour l'ensemble du Québec, a tout de même diminué entre les élèves immigrants de première génération et les autres, passant de 5,0 à 4,0 points de pourcentage entre les cohortes de 2006 et de 2009.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
		2017-2018
 Date de mise en place d'une Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones	Automne 2017	Octobre 2017

Le 25 octobre 2017 a eu lieu la première rencontre de la Table nationale sur la réussite des élèves autochtones. Cette rencontre a réuni plus d'une quinzaine de participants membres d'organisations autochtones et de représentants des commissions scolaires, du Ministère, d'autres ministères québécois et du gouvernement du Canada.

Les efforts entrepris pour améliorer l'accès à **l'enseignement supérieur des étudiantes et des étudiants en situation de handicap** donnent de bons résultats. Ces personnes représentaient seulement 1% de la population des cégeps et des universités en 2007 et 6%, 10 ans plus tard. Ces résultats montrent par ailleurs l'importance de soutenir les collèges et les universités pour qu'ils puissent offrir une organisation et des services qui répondent aux besoins de cette population.

En outre, depuis quelques années, le Ministère constate une augmentation constante du nombre d'étudiantes et d'étudiants autochtones et inuits fréquentant les établissements d'enseignement supérieur du Québec. Cette croissance implique que les cégeps et les universités qui les accueillent adaptent certaines pratiques pédagogiques et adoptent une nouvelle approche.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	RÉSULTAT	CIBLE	RÉSULTAT
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	2016-2017	2022	2017-2018
● Taux d'étudiantes et étudiants en situation de handicap à l'enseignement supérieur	6 %	8 %	n. d.

Source : Systèmes d'information Socrate et GDEU.

Pour l'année scolaire 2016-2017, 31 907 étudiantes et étudiants ont bénéficié de services de soutien en raison de leur situation de handicap, ce qui représente 6,1% de l'effectif total collégial et universitaire. Pour l'année scolaire 2017-2018, cet effectif n'était pas connu au moment de la rédaction du présent rapport.

Entre 2015-2016 et 2016-2017, le nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap qui ont bénéficié de services de soutien s'est accru de 16,7%.

Pour l'année scolaire 2017-2018, une somme de 40,15 millions de dollars a été prévue pour les services de soutien aux étudiantes et étudiants en situation de handicap et aux étudiants ayant des besoins particuliers dans les cégeps, les collèges privés subventionnés et les universités. Cette somme représente une augmentation de 17,5% par rapport à 2016-2017, où 34,17 millions avaient été alloués pour ces services.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		
● Date de lancement de la Stratégie en enseignement supérieur pour les Premières Nations et les Inuits 2018-2023	2018	En progression

Au cours de l'année 2017-2018, le Ministère a entrepris plusieurs actions en lien avec l'élaboration de la Stratégie. Entre le 15 septembre 2017 et le 24 janvier 2018, plus d'une vingtaine d'entretiens semi-dirigés avec des chercheurs et des personnes-ressources au sein d'organisations autochtones, d'établissements d'enseignement supérieur et d'associations étudiantes ont été tenus à Sept-Îles, au Saguenay, à Québec, à Trois-Rivières, à La Tuque, à Montréal et à Val-d'Or. Portant sur l'accessibilité et la réussite des Premières Nations et des Inuits en enseignement supérieur, ces entretiens ont permis au Ministère de déterminer les axes qui seront utilisés lors de la consultation et de préparer une ébauche de mesures éventuelles pour la Stratégie.

Une journée de travail a également eu lieu le 4 décembre 2017, à Montréal. Des membres de sept organisations différentes ont fait le bilan des entretiens menés par le Ministère et préparé la consultation nationale, qu'ils ont finalisée lors d'une seconde journée de travail en mai 2018. Le lancement de la Stratégie est reporté à une date ultérieure pour que le Ministère puisse tirer profit de la consultation nationale et fonder ainsi la Stratégie sur les besoins exprimés par les représentants des Premières Nations et des Inuits (PNI) ainsi que ceux des établissements d'enseignement supérieur.

Objectif 1.1.3

Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs par l'ensemble de la population

La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, lancée en avril 2017, vise, entre autres, à faire bouger tous les élèves du primaire parce que les élèves actifs réussissent mieux. La mesure *À l'école, on bouge!* soutient les équipes-écoles pour qu'elles s'engagent dans un changement des pratiques et que l'intégration quotidienne de 60 minutes d'activité physique soit maintenue au-delà de la durée de l'aide financière.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLES		RÉSULTAT
	2017-2018	2021-2022	2017-2018
 Nombre d'écoles qui adhèrent à la mesure <i>À l'école, on bouge!</i> ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves	400	1 015	415

Source : CollecteInfo, 13 octobre 2017; Formulaire : mesure 15023 – *À l'école, on bouge!*

En 2017-2018, 415 écoles ont adhéré à la mesure *À l'école, on bouge!*, nombre qui dépasse la cible annuelle visée. Il s'agit de la première année d'implantation de cette mesure. La sélection des écoles est sous la responsabilité des commissions scolaires, par l'entremise desquelles les écoles choisies reçoivent un soutien financier du Ministère et peuvent s'inscrire gratuitement au programme Force 4, qui fournit du matériel et divers outils.

L'atteinte de cet objectif pour l'ensemble de la population passe également par le soutien financier du Ministère aux fédérations sportives québécoises, qui rendent accessible la pratique du sport au plus grand nombre de citoyens, à divers organismes nationaux de loisir, aux athlètes ainsi qu'aux entraîneuses et aux entraîneurs. Ce sont tous d'importants acteurs en matière d'accessibilité, de qualité et de promotion de la pratique libre ou organisée d'activités sportives, de loisir et de plein air.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
 Taux de fédérations sportives bénéficiant du programme de soutien financier	100 % à toutes les années	2017-2018 100 %

En 2017-2018, les 54 fédérations sportives québécoises reconnues et admissibles ont été soutenues financièrement pour qu'elles puissent assumer leurs responsabilités dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
		2017-2018
● Taux d'organismes soutenus par le Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir	100 % à toutes les années	100 %

En 2017-2018, les 24 organismes nationaux de loisir reconnus et admissibles ont été soutenus financièrement pour qu'ils puissent assumer leurs responsabilités dans le cadre du Programme de soutien aux organismes nationaux de loisir.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
		2017-2018
● Taux d'utilisation du soutien financier aux athlètes, aux entraîneuses et aux entraîneurs admissibles au programme Équipe Québec	100 % à toutes les années	100 %

Les 528 athlètes et les 110 entraîneuses et entraîneurs admissibles qui ont déposé une demande au programme Équipe Québec ont été soutenus financièrement.

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS
		2017-2018
● Enquête sur la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs		En progression
● Période de réalisation de l'enquête	2018-2019	
● Période de publication des résultats et de détermination de cibles	2019-2020	

Pour préparer l'enquête sur la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs, en 2017-2018, le Ministère a :

- mandaté l'Institut de la statistique du Québec pour la réalisation de l'enquête;
- créé le Comité d'orientation de projet;
- entrepris la rédaction du questionnaire.

Objectif 1.1.4

Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence

Pour le réseau scolaire, cet objectif est lié à l'un des grands résultats visés par la Politique de la réussite éducative, qui est de ramener à 10 %, d'ici 2030, la proportion d'élèves qui entrent au secondaire dans le réseau public à l'âge de 13 ans ou plus. L'entrée tardive au secondaire a des effets négatifs sur le cheminement scolaire et accroît, de façon importante, le risque de décrochage. Le Plan stratégique établit une cible intermédiaire pour l'année 2022.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	RÉSULTAT	CIBLE	RÉSULTAT (provisoire)
RÉSEAU SCOLAIRE	2016-2017	2022	2017-2018
 Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public	12,5 %	11,4 %	12,3 %

Source : Années scolaires 2014-2015 et 2015-2016 : Indicateurs nationaux, édition 2017-2018, lecture des données en date du 2017-01-26. Années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 : Indicateurs nationaux, édition 2018-2019, publication à venir, lecture des données en date du 2018-01-25.

Entre 2014-2015 et 2017-2018, le pourcentage des nouveaux inscrits au secondaire âgés de 13 ans ou plus a diminué, passant de 13,6 % à 12,3 % (donnée provisoire pour 2017-2018).

En enseignement supérieur, l'encouragement à la persévérance et à l'effort peut prendre la forme d'avantages financiers pour les étudiants et étudiantes. Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes qui ont terminé leur programme dans les délais prévus et qui ont préalablement reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses. Le Ministère souhaite assurer cette progression au cours des prochaines années.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	RÉSULTATS	CIBLES	RÉSULTATS
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	2016-2017	ANNUELLES	2017-2018
 Performance du Programme de remise de dette			
• Nombre de bénéficiaires	1 401	1 100	1 188
• Nombre de remises de dette	1 644	1 200	1 356

Source : Données compilées par la Direction de la planification et des programmes en date du 31 mars 2018.

Le nombre de bénéficiaires du Programme de remise de dette et celui de remises de dette accordées en 2017-2018 ont dépassé les cibles visées.

Objectif 1.1.5

Offrir un régime d'aide financière mieux adapté aux réalités et aux besoins des étudiantes et des étudiants

L'aide financière aux études est un des moyens privilégiés par le système éducatif québécois pour assurer l'accessibilité aux études, l'équité et l'égalité des chances pour toutes les personnes. Ce régime a permis à des milliers d'étudiantes et d'étudiants d'accéder aux études supérieures et d'y réussir. Un régime bien adapté à leurs besoins les aide à mieux planifier leur parcours éducatif et à atteindre leurs buts. La connaissance des besoins des étudiantes et des étudiants est donc essentielle pour que l'Aide financière aux études atteigne son objectif : soutenir leur réussite.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
		2017-2018
 Taux de bénéficiaires remboursant leur prêt directement à leur établissement financier	90 % à tous les ans	89 %

Source : Données compilées par la Direction de la planification et des programmes en date du 31 mars 2018.

Le pourcentage de bénéficiaires remboursant leur prêt à leur établissement financier s'établit à 89 % en 2017-2018, ce qui est légèrement en deçà de la cible visée.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
		2017-2018
 Fréquence de la publication de recherches sur les bénéficiaires de l'aide financière aux études	1 par année	1

Source : Données compilées par la Direction de la planification et des programmes en date du 31 mars 2018.

Comme tous les ans, le Ministère a publié, pour la période 2017-2018, un rapport statistique sur le soutien financier accordé par le gouvernement du Québec aux personnes dont les ressources financières sont insuffisantes pour qu'elles poursuivent leurs études. Le rapport est disponible sur le site Web du Ministère.



ORIENTATION 2

Offrir à toutes les personnes les meilleures conditions pour apprendre et réussir tôt et tout au long de leur vie

L'acquisition de connaissances et de compétences est une démarche permanente que le système éducatif doit soutenir à tous les moments de la vie. De l'enfance à l'âge adulte, la personne emprunte des trajectoires diverses en fonction de ses aptitudes, de ses talents et de l'évolution de ses champs d'intérêt. Son parcours éducatif se poursuit sur le marché du travail, où son maintien et sa mobilité exigent de nouveaux apprentissages tant du point de vue des compétences de base comme l'écriture, la lecture et la mathématique que de celui des compétences plus directement associées à l'exercice d'un emploi. Enrichir ses compétences et apprendre tout au long de sa vie est une responsabilité personnelle, mais elle doit être soutenue dans tous les milieux par la présence d'une solide culture de formation.

AXE 1 : LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT

Objectif 2.1.1

Intervenir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves

Une intervention précoce, continue et concertée auprès des élèves prépare et facilite les transitions qui jalonnent leur parcours scolaire. Dans le but de favoriser une transition harmonieuse de la petite enfance à l'âge scolaire, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille effectueront, entre 2017 et 2022, des investissements de plus d'un milliard de dollars. Ces investissements permettront notamment l'ajout de centaines de nouvelles ressources professionnelles pour soutenir les interventions pédagogiques des titulaires. Par ailleurs, le Ministère poursuivra l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé. Enfin, conformément aux mesures annoncées dans la *Stratégie sur les services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans*, la Table de travail sur l'éducation préscolaire a été créée. Ses membres, soit une trentaine de personnes dont l'expertise est diversifiée, ont le mandat de proposer des pistes d'amélioration de la formation initiale et continue du personnel enseignant au préscolaire. Ils ont tenu leur première rencontre en juin 2018.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS
2017-2018		
 Stratégie sur les services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans		
Nombre de nouvelles ressources professionnelles dans les écoles	500 dès 2017-2018	n. d.
Nombre de maternelle 4 ans implantées en milieu défavorisé	101	100

Source : Direction générale des services aux élèves, Direction de la formation générale des jeunes, tableau Évolution 2013-2018 des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé, 1^{er} mai 2018.

Lors de la mise à jour économique 2017, l'**ajout de 500 professionnels** dans le réseau a été annoncé, et ce, à partir de l'année scolaire 2017-2018.

La répartition des investissements pour l'année scolaire 2017-2018 totalisant 12 millions de dollars a été communiquée au réseau des commissions scolaires à la mi-mars 2018 et au réseau des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions à la fin du mois de mars 2018. Ainsi, le nombre de ressources professionnelles embauchées par les écoles sera rendu public au cours de l'automne 2018.

Les ressources professionnelles recherchées sont les suivantes : orthophonistes, ergothérapeutes, orthopédagogues, animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire, conseillers à l'éducation préscolaire, professionnels formés en sexologie, etc., ainsi que des agents de transition pour la mobilisation et la concertation des acteurs autour de la première transition scolaire.

Ces ressources amélioreront notamment l'offre de services directs aux élèves dans l'ensemble des écoles primaires du Québec des réseaux public et privé.

Le Ministère a autorisé, pour l'année scolaire 2017-2018, **101 nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé**, dont 100 ont effectivement été ouvertes. Au total, pour l'année 2017-2018, 289 classes ont été autorisées, dont 288, ouvertes. Ce sont 3 272 enfants (donnée provisoire) qui ont bénéficié de ces services éducatifs.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé vise à offrir des chances égales à tous les enfants, à s'assurer que chacun se développe dans tous les domaines et à faire en sorte qu'il croie en ses capacités et découvre le plaisir d'apprendre. Offrir aux enfants de milieu défavorisé et à leurs parents une entrée scolaire réussie est un des moyens préventifs reconnus pour favoriser la réussite scolaire et contrer le décrochage. En effet, la précocité et la rapidité des interventions permettent une réponse adaptée bénéfique au développement global et à la capacité d'apprendre de l'enfant.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	2017-2018	2017-2018
● Nombre de nouveaux intervenants en soutien à l'enseignante ou à l'enseignant titulaire (préscolaire, primaire et secondaire)	1 500	1 666

Source : Direction générale du financement.

Le budget 2017-2018, par son plan d'accompagnement et de soutien vers la réussite, a proposé l'ajout des ressources suivantes dans le réseau scolaire :

- 1 500 ressources ETC dès 2017-2018;
- 7 200 ressources ETC d'ici 2021-2022.

Pour 2017-2018, selon les informations recueillies auprès des commissions scolaires en avril 2018, ce sont 1 666 postes ETC occupés par des enseignants, professionnels et membres du personnel de soutien supplémentaires qui ont été répartis dans les écoles partout au Québec (654 enseignants, 244 professionnels et 768 membres du personnel de soutien).

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
 Date de révision du modèle de financement concernant les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Avril 2018	2017-2018 Atteint

La révision du modèle de financement lié aux EHDAA, qui touche les élèves handicapés ou ceux qui ont des troubles graves du comportement, est une des principales mesures annoncées dans la Politique de la réussite éducative. Elle vise la bonification de l'allocation de base pour les activités éducatives de la formation générale des jeunes.

En 2016-2017, sur un total de 2,45 milliards de dollars investis pour les EHDAA, le financement destiné aux élèves handicapés et à ceux ayant des troubles graves du comportement s'élevait à 400 millions de dollars. Le Ministère a adopté un nouveau modèle de financement pour ces élèves à la suite de consultations menées auprès de divers partenaires.

Objectif 2.1.2

Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif

Des difficultés et des besoins particuliers peuvent survenir à tous les âges et accroître considérablement les risques d'abandon ou de décrochage scolaire. La prévention et l'accompagnement s'avèrent nécessaires lorsque le jeune ou l'adulte font face à des événements ou à des transitions critiques qui peuvent se produire à tout moment dans leur parcours éducatif. Il est alors important de leur offrir un accompagnement soutenu jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	RÉSULTAT	CIBLE	RÉSULTAT
 Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification avant l'âge de 20 ans (PEVR) ^a	2016-2017 cohorte de 2008 suivie jusqu'en 2014-2015 78,8 %	2022	2017-2018 cohorte de 2009 suivie jusqu'en 2015-2016 80,1 %

Source : MEES, TSE, DGSEG, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire – édition 2017.

a Plan d'engagement vers la réussite.

Le taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire est la proportion des élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme ou une première qualification 7 ans après leur entrée au secondaire, soit à la formation générale des jeunes, à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle. Le taux a progressé régulièrement au cours des dernières cohortes pour l'ensemble du Québec.

Pour les cohortes de 2006 à 2009, le taux de diplomation et de qualification après 7 ans, par cohorte, au secondaire, a continué de progresser, passant de 75,8 % à 80,1 %, soit une progression de 4,3 points de pourcentage. Cette augmentation est donc presque entièrement due au fait que plus d'élèves obtiennent leur diplôme d'études secondaires. Le taux d'obtention d'un diplôme d'études professionnelles ou d'une attestation de spécialisation professionnelle reste stable d'une cohorte à l'autre.

INDICATEUR	RÉSULTAT	CIBLE	RÉSULTAT
	2016-2017	2022	2017-2018
● Taux de persévérance et de réussite à la formation générale des adultes inscrits au second cycle du secondaire, pour tous les âges et toutes les clientèles	80 % (2015-2016)	82 %	n. d. ^a

Source : MEES, système Charlemagne, août 2017 (bilan 4 de l'année scolaire 2016-2017).

^a Les données de 2016-2017 seront disponibles à l'automne 2019.

À la formation générale des adultes, la persévérance scolaire est un élément fondamental de la réussite éducative. De 2014 à 2016, le taux de persévérance et de réussite au second cycle du secondaire est demeuré relativement stable. Au cours de l'année 2017-2018, un groupe de travail réunissant des représentants du Ministère et de dix commissions scolaires a été formé pour étudier notamment la hausse du taux de persévérance et de réussite au deuxième cycle du secondaire.

AXE 2 : DES FONDATIONS POUR APPRENDRE TOUT AU LONG DE LA VIE

Objectif 2.2.1

Rehausser le niveau de compétences en littératie et en numératie des jeunes et des adultes

L'acquisition de compétences adéquates en littératie et en numératie est un objectif qui doit être soutenu tout au long du parcours éducatif des jeunes et des adultes, à la formation générale comme à la formation professionnelle. Tout retard nuit aux apprentissages de la personne et limite sa progression et le plein développement de son potentiel. L'objectif de la Politique de la réussite éducative d'ici 2030 est de hausser à 90 % le taux de réussite à l'épreuve unique d'écriture, en langue d'enseignement, pour la 4^e année du primaire dans le réseau public.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTAT
 Taux de réussite à l'épreuve unique d'écriture, en langue d'enseignement, pour la 4 ^e année du primaire dans le réseau public (PEVR) ^a	Cibles spécifiques à déterminer en 2018	2017-2018 n. d.

a Plan d'engagement vers la réussite.

Le Ministère dispose des taux de réussite à l'épreuve unique d'écriture, en langue d'enseignement, pour la 4^e année du primaire dans le réseau public des années antérieures à 2013-2014. De nouvelles collectes sont prévues à partir de 2018-2019, qui permettront notamment de fixer une cible à partir de cette année.

Dans la foulée de ces travaux, le Ministère déterminera le moyen de mesurer l'atteinte de cet objectif dans les commissions scolaires anglophones, conformément à ce qui est prévu dans le Plan stratégique du Ministère.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
 Date de publication de la Stratégie en alphabétisation	Automne 2019	2017-2018 En progression

Les résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)⁶ de 2012 démontrent clairement des besoins en termes de rehaussement et de maintien des compétences en littératie de la population québécoise. Ces résultats établissent notamment que 53,3 % des personnes âgées de 16 à 65 ans sont susceptibles de démontrer de faibles compétences en la matière. La Stratégie en alphabétisation, qui sera publiée à l'automne 2019, vise la mobilisation des différents acteurs concernés par l'éducation et la formation continue autour d'actions concertées. Parmi les axes d'intervention qui seront privilégiés, une attention particulière sera accordée à certains groupes de la population, dont les familles, les personnes ayant besoin de services de francisation et les personnes sur le marché du travail.

6. <http://www.peicacda.ca/>

ENJEU 2 : DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS, STIMULANTS, ACCUEILLANTS ET SÉCURITAIRES

Dans le Québec du 21^e siècle, le contexte social, culturel et démographique évolue au rythme d'une révolution numérique qui soulève des défis pour tous les systèmes d'éducation, mais qui, en même temps, offre des possibilités de développement sans précédent. L'amélioration des conditions favorables à la réussite exige que les compétences du 21^e siècle soient mieux intégrées dans les programmes d'enseignement et qu'un plein accès soit offert à des ressources éducatives et pédagogiques conviviales, modernes et de qualité.

Le Ministère doit aussi veiller à la qualité des relations personnelles et sociales dans les milieux de l'éducation et de l'enseignement supérieur comme dans ceux du loisir et du sport. Tant le sentiment de bien-être et de sécurité que la qualité des infrastructures sont des éléments déterminants pour une offre de milieux de vie qui favorisent l'apprentissage, l'innovation et la réussite.



ORIENTATION 3

Assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire qui favorise la communication ainsi que des relations personnelles et sociales enrichissantes

Les milieux éducatifs jouent un rôle crucial dans le vivre-ensemble et le développement de relations personnelles et sociales responsables, bienveillantes et enrichissantes. La qualité des communications et des interactions favorise l'ouverture aux autres et le respect de la diversité. Les milieux éducatifs offrent à toute personne l'occasion de s'initier aux différentes réalités culturelles, d'en tirer un enrichissement personnel et d'apprendre la vie en société. Du point de vue de la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs, les personnes de tous âges et de toutes conditions doivent pouvoir accéder à des environnements agréables, sains et sécuritaires. Un accès facile aux installations, aux services et aux équipements disponibles est souvent garant du passage à l'action et de la régularité de la pratique.

AXE 1 : LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ

Objectif 3.1.1

Maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence et la radicalisation

Le Ministère soutient des actions intégrées de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, notamment au moyen du contenu ÉKIP, élaboré en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Institut national de santé publique du Québec et d'autres partenaires régionaux et nationaux. Ce contenu présente des moyens efficaces d'action sur plusieurs dimensions de la vie des enfants du préscolaire et des élèves du primaire et du secondaire, telles que les compétences à développer tout au long de leur cheminement scolaire, et propose des actions intégrées de promotion et de prévention dans les différents milieux de vie que sont l'école, la famille et la communauté. Il bonifie l'approche École en santé et améliore la convergence des actions. Il simplifie également le travail des gestionnaires et des intervenants en ce qui a trait à la planification de leurs actions de promotion de la santé et de prévention dans les milieux scolaires publics et privés.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTAT
RÉSEAU SCOLAIRE		2017-2018
● Actions intégrées de promotion et de prévention en milieu scolaire	Janvier 2018	
• Date de mise en ligne du contenu ÉKIP	En continu	En progression
• Début de l'offre de formation sur le contenu ÉKIP	À partir de mars 2018	Non atteint

Les travaux préalables à la mise en ligne du contenu ÉKIP sont en cours. Le Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales travaille depuis mars 2018 à l'élaboration de la formation sur le contenu ÉKIP qui sera offerte aux principaux intervenants dans le milieu scolaire.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
RÉSEAU SCOLAIRE		2017-2018
● Début des activités de soutien aux intervenants pour la mise en œuvre de la politique-cadre Pour un virage santé à l'école	Janvier 2019	En progression

Dans le cadre du Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé, une activité de soutien aux intervenants pour la mise en œuvre de la politique-cadre a été amorcée en 2018. L'équipe de recherche responsable du projet travaille en partenariat avec cinq commissions scolaires pour valider un questionnaire Web susceptible de l'aider à analyser la mise en œuvre de la politique-cadre, pour le volet portant sur l'alimentation.

La Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2017-2022 s'inscrit dans la continuité de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021. Elle se démarque par la prise en considération de toutes les personnes qui fréquentent les établissements d'enseignement supérieur, tant les membres du personnel que la population étudiante. Elle tient compte également des besoins particuliers des étudiantes et des étudiants en situation de handicap, des membres des communautés culturelles ou autochtones ou encore des minorités sexuelles et de genre.

En vertu de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (RLRQ, chapitre P-22.1), qui prévoit notamment l'obligation de chaque établissement de se doter d'une politique qui permettra d'assurer un milieu d'études et de travail sain, respectueux et sécuritaire pour toutes et tous, le Ministère a pris en charge la mise en œuvre de l'action 9 de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021. Celle-ci préconise l'adoption d'une politique-cadre ou d'une loi-cadre pour que les collèges et les universités s'engagent à intervenir pour prévenir et contrer les violences sexuelles à l'endroit de la population étudiante.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLES		RÉSULTAT
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	2017-2018	2021-2022 Cumul des mesures	2017-2018
● Nombre de mesures de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur mises en œuvre chaque année	1	19	Non atteint

La mesure prévue en 2017-2018 consistait à rappeler les concepts et les termes propres aux violences à caractère sexuel. Le Ministère a commencé à élaborer une stratégie de communication adéquate et pertinente pour diffuser ces informations aux partenaires des réseaux d'enseignement supérieur.

Dans le cadre de sa mission en matière de loisir et de sport, le Ministère assure la promotion des valeurs positives du sport et le développement d'outils et de ressources qui contribuent à offrir aux jeunes sportifs un environnement respectueux et sécuritaire. Son action se fera principalement par l'entremise d'une équipe d'ambadrices et d'ambassadeurs de l'esprit sportif, de la création de la plateforme Web SportBienetre.ca et d'un investissement accordé à l'organisme d'accompagnement Sport'Aide. Ces actions s'inscrivent dans le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018, *Ensemble contre l'intimidation : une responsabilité partagée*, du gouvernement du Québec.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
LOISIR ET SPORT		2017-2018
● Nombre d'interventions menées par les ambadrices et les ambassadeurs de l'esprit sportif	Croissance annuelle positive (cinq prochaines années)	22
● Nombre de visites de la plateforme Web SportBienetre.ca		68 487
● Soutien financier à l'organisme d'accompagnement Sport'Aide	Maintien	170 000 \$

Au total, 22 interventions ont été menées par les **ambassadrices et les ambassadeurs de l'esprit sportif** en 2017-2018. Le résultat ne peut toutefois être comparé à celui de l'année précédente puisqu'il s'agit d'une nouvelle mesure mise en œuvre au début de l'année civile, soit le 31 janvier 2018.

Le nombre de **visites de la plateforme Web SportBienetre.ca** se chiffre à 68 487 en 2017-2018. Ce résultat ne peut toutefois être comparé à celui de l'année précédente, puisque la plateforme n'a été mise en ligne que le 20 octobre 2017.

Un montant de 170 000 \$ a été accordé à l'organisme d'accompagnement **Sport'Aide** en 2017-2018. Ce soutien visait le développement d'une ligne d'aide téléphonique sans frais (du type 1 800) et d'un service instantané virtuel pour les jeunes athlètes victimes d'intimidation et les témoins. Il incluait aussi la formation d'intervenants spécialisés.

Objectif 3.1.2

Assurer un encadrement de qualité et sécuritaire pour la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs

L'expérience positive et sécuritaire de la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs a une forte incidence sur sa fréquence et sa récurrence. Chaque personne et chaque communauté en retirent de nombreux bienfaits reconnus. Le Ministère agit pour favoriser le maintien et la répétition de ce type d'expérience positive chez les Québécoises et les Québécois. Plusieurs actions sont proposées, dont celles sur les activités et les sports où le niveau de risque est élevé.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
		2017-2018
● Pourcentage d'inspections effectuées dans les stations de ski alpin	33 % des stations à tous les ans	43 %
● Mise en œuvre de l'ensemble des mesures du Plan d'action pour la prévention et la gestion des commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives	2018-2019	En progression

Au cours de l'année 2017-2018, le pourcentage **d'inspections effectuées dans les stations de ski alpin** a dépassé la cible annuelle (33 %) pour s'établir à 43 %. Cette performance est attribuable aux améliorations apportées au processus d'inspection de ces infrastructures établi par le Ministère.

La mise en œuvre du **Plan d'action pour la prévention et la gestion des commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives** se poursuit conformément à l'échéancier prévu au Plan stratégique. Des 19 mesures prévues, 10 ont été instaurées et 3 ont été amorcées. Le protocole de gestion des commotions cérébrales, la section Web bonifiée et la campagne de sensibilisation ont été mis en ligne, lancés et diffusés durant l'année 2017-2018.

AXE 2 : LES INFRASTRUCTURES

Objectif 3.2.1

Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs

L'amélioration des structures physiques et architecturales des écoles est nécessaire et urgente. Les travaux de rénovation ou de construction doivent être réalisés dans le souci d'embellir les lieux et de les rendre plus accueillants et mieux adaptés aux réalités du 21^e siècle. L'amélioration significative de l'état des bâtiments et du parc immobilier du réseau scolaire est un des grands objectifs de la Politique de la réussite éducative. La cible pour 2030 est qu'ils soient tous dans un état satisfaisant en vertu des normes et des critères établis. Le Plan stratégique définit une cible intermédiaire pour 2022.

Le Ministère confie également aux unités régionales de loisir et de sport (URLS) le mandat d'évaluer les parcs et les espaces sportifs et récréatifs de propriété publique (municipale ou scolaire). Cette évaluation est effectuée dans le cadre du Programme d'assistance financière aux URLS et doit prendre en considération leur accessibilité, leur attractivité et leur sécurité.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	2022	2017-2018
 Taux de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant (PEVR) ^a	85 %	55,2 %

Source : Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2018-2028.

a Plan d'engagement vers la réussite.

Depuis la mise en place du Cadre de gestion des infrastructures scolaires en 2015, le processus d'inspection des bâtiments est plus encadré de façon à être plus uniforme dans le réseau scolaire.

La révision du processus permet de dresser un portrait plus juste de l'état des infrastructures par rapport aux années précédentes. L'augmentation des budgets accordés par le Ministère pour le maintien et la résorption du déficit de maintien des bâtiments scolaires au cours des dernières années est directement liée à cette connaissance plus fine de l'état du parc immobilier des commissions scolaires.

Le Ministère prend toutes les mesures possibles pour soutenir les commissions scolaires dans la gestion de leur parc immobilier.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le parc immobilier des commissions scolaires se compose de 4 019 bâtiments totalisant une superficie de plus de 16,5 millions de mètres carrés.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	POUR LA PÉRIODE 2017- 2022	2017-2018
 Soutien financier aux installations sportives et récréatives	300 M\$	26,1 M\$

Source : Direction des infrastructures, événements et gestion financière du loisir et du sport.

Pour ce qui est du soutien financier aux installations sportives et récréatives, 38 projets ont été autorisés au cours de l'année financière 2017-2018, pour une aide financière de 26,1 millions de dollars. Ces projets ont été autorisés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III et du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	POUR LA PÉRIODE 2017- 2022	2017-2018
 Nombre de parcs et d'espaces récréatifs publics évalués	Croissance annuelle positive (de 2018 à 2021)	1 036

Dans le cadre du Programme d'assistance financière aux unités régionales de services (PAFURS) en matière de sport, de loisir, de plein air et d'activité physique, les unités régionales de loisir et de sport sont notamment responsables de l'évaluation des parcs et des espaces récréatifs et sportifs d'appartenance publique (municipale ou scolaire) en ce qui a trait à leur accessibilité, à leur attractivité et à leur sécurité. Un total de 1 036 parcs et espaces récréatifs publics ont été évalués.



ORIENTATION 4

Offrir des milieux d'apprentissage et des parcours de formation flexibles, propices au cheminement vers les études supérieures et adaptés aux exigences d'une société numérique

La société du 21^e siècle est créative, innovante et résolument axée sur l'accès à l'information et aux savoirs. Elle exige des personnes une utilisation efficace des outils et des ressources numériques ainsi que de nouveaux types de compétences le plus souvent appelées « compétences du 21^e siècle ». Celles-ci correspondent en partie aux compétences transversales définies dans le Programme de formation de l'école québécoise. L'acquisition des compétences du 21^e siècle prend d'abord appui sur la littératie et la numératie, et nécessite des parcours de formation souples, adaptés aux besoins des étudiantes et des étudiants, et qui favorisent la poursuite des études vers l'enseignement collégial ou universitaire.

Dans ce nouvel univers de compétences, la maîtrise du numérique est une composante doublement importante, car le système éducatif doit non seulement former à l'aide du numérique, mais doit aussi offrir une éducation numérique pour sensibiliser les personnes à ses diverses réalités. À cet égard, le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur 2018-2023, dévoilé en mai 2018, est une des composantes majeures de la Stratégie numérique du Québec, et un des principaux outils de mise en œuvre de la Politique de la réussite éducative.

AXE 1 : LES COMPÉTENCES DU 21^e SIÈCLE

Objectif 4.1.1

Accroître les compétences numériques des jeunes et des adultes

Le développement de compétences numériques tôt dans le parcours éducatif est nécessaire pour que chaque personne progresse dans ses apprentissages et développe son plein potentiel. Elle a aussi à les maintenir et à les augmenter tout au long de sa vie.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
		2017-2018
 Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018	Mai 2018

Le lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur 2018-2023 constitue la première étape menant à l'atteinte de cet objectif. Une de ses premières mesures est de définir les compétences numériques et de les intégrer efficacement dans l'offre de formation au moyen d'un cadre de référence transversal à tous les ordres d'enseignement.

Objectif 4.1.2

Renforcer l'acquisition des autres compétences du 21^e siècle

En plus de la capacité à utiliser le numérique, les compétences du 21^e siècle impliquent des qualités et des aptitudes comme la pensée critique, la résolution de problèmes, la communication et la collaboration, l'esprit d'entreprise ou le désir de réaliser des projets, la créativité, l'innovation, l'autodétermination et la gestion personnelle, la responsabilité sociale ainsi que la sensibilisation aux différentes cultures et à l'environnement. Considérée globalement, la maîtrise de cet éventail de compétences est indispensable à l'évolution professionnelle des personnes et au développement de leur potentiel entrepreneurial.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
 Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018	2017-2018 Mai 2018

Le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur contribue également au développement d'autres compétences, notamment en amenant les apprenants à saisir et à comprendre non seulement les possibilités du numérique, mais aussi les enjeux relatifs à l'éthique et à la responsabilité citoyenne.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
RÉSEAU SCOLAIRE		2017-2018
 Adaptation du Programme de formation de l'école québécoise	2021-2022	En progression
 Date de publication d'un guide sur les compétences du 21 ^e siècle pour les services d'éducation populaire offerts à la formation générale des adultes	2020	Non amorcé

Le Programme de formation de l'école québécoise favorise la mobilisation et l'acquisition des compétences du 21^e siècle. De plus, au-delà des orientations qu'il dicte, il offre aux établissements et au personnel enseignant une marge de manœuvre appréciable dans le choix des interventions pédagogiques, facilitant leur évolution selon la société et ses besoins. Par ailleurs, le Ministère voit à l'adaptation continue des programmes d'études du Programme de formation de l'école québécoise, notamment pour renforcer l'acquisition des compétences du 21^e siècle.

Le programme d'éducation préscolaire 4 ans doit être offert par le réseau aux enfants provenant de milieux défavorisés, à compter de l'année scolaire 2017-2018. Il vise le développement global optimal des enfants pour qu'ils puissent poursuivre leurs apprentissages tout au long de leur vie.

Le programme d'études *Histoire du Québec et du Canada* est offert par le réseau à l'ensemble des élèves de la 3^e secondaire depuis l'année scolaire 2017-2018; il le sera aux élèves de la 4^e secondaire à compter de l'année scolaire 2018-2019. Il permet aux élèves de développer des habiletés intellectuelles propres à l'étude de l'histoire ainsi que des aptitudes critiques et délibératives favorisant leur participation sociale. Ce programme, parmi d'autres, incite notamment les jeunes à développer leur pensée critique.

La matière à option *Éducation financière* est devenue obligatoire pour l'ensemble des élèves de la 5^e secondaire depuis l'année scolaire 2017-2018. Elle vise à amener les élèves à développer leur sens critique dans la gestion de leurs finances personnelles ainsi que leur confiance personnelle et leur connaissance d'eux-mêmes, habiletés nécessaires à leur bien-être financier. Ce programme, parmi d'autres, les aide notamment à développer des aptitudes telles que la responsabilité sociale, l'autodétermination et la gestion personnelle.

Le programme d'études *Monde contemporain* est offert depuis l'année scolaire 2017-2018 selon deux séquences : une séquence de 4 unités (100 heures) et une de 2 unités (50 heures). Cette modulation assure le maintien de l'offre du programme et favorise chez les élèves le développement d'aptitudes telles que la pensée critique, la responsabilité sociale ainsi que la sensibilisation culturelle et mondiale.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Ministère a largement bonifié les sommes disponibles en 2017-2018, de 1 million à 3,4 millions de dollars pour soutenir l'expérimentation entrepreneuriale et l'éducation à l'esprit d'entreprise dans les écoles primaires et secondaires.

AXE 2 : LA FLUIDITÉ DES PARCOURS ET L'ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Objectif 4.2.1

Favoriser une plus grande concertation dans le développement de l'offre de formation à distance

La formation à distance (FAD) optimise l'accès aux ressources éducatives et, ce faisant, favorise l'égalité des chances, la réussite de toutes et de tous de même que l'apprentissage tout au long de la vie. Le Ministère soutient le déploiement de la FAD dans tout le réseau scolaire, tant francophone qu'anglophone. La FAD donne aussi aux élèves des petites écoles l'accès à des cours qu'elles ne sont pas en mesure d'offrir en formation présentielle et peut aider celles et ceux qui doivent s'absenter de l'école pour différents motifs. De plus, grâce à son accessibilité et à la levée des contraintes de lieu et de temps, la FAD facilite grandement l'apprentissage tout au long de la vie.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
 Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018	2017-2018 Mai 2018

La formation à distance est un des axes d'intervention du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur qui vise à exploiter le numérique comme un vecteur de valeur ajoutée dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage. À cet égard, le plan d'action prévoit le déploiement de la formation à distance à tous les ordres d'enseignement et selon leurs besoins et leurs caractéristiques propres.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
RÉSEAU SCOLAIRE		2017-2018
● Projet pilote de formation à distance	2018-2019	En progression

Le projet pilote de formation à distance est en cours d'élaboration. Il sera dévoilé comme prévu en 2018-2019.

Objectif 4.2.2

Promouvoir l'accessibilité aux services de reconnaissance des acquis et des compétences des différents ordres d'enseignement

Les services de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) permettent à l'adulte d'obtenir une reconnaissance officielle de ses acquis scolaires et extrascolaires. Ils sont pour lui un moyen d'atteindre ses objectifs en matière de formation, de développement des compétences, d'insertion socioprofessionnelle et de développement de son employabilité. La RAC constitue aussi une des réponses à la conciliation travail-famille-études inscrites dans la Politique de la réussite éducative.

Au secondaire, conformément aux conditions ou aux critères établis par le ministre, les commissions scolaires reconnaissent les acquis scolaires et extrascolaires d'une personne inscrite à la formation professionnelle ou à l'éducation des adultes.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
RÉSEAU SCOLAIRE		2017-2018
● Nombre d'instrumentations de reconnaissance des acquis et des compétences élaborées annuellement en formation professionnelle	3 par année	3

Pour l'année 2017-2018, des travaux d'élaboration d'instrumentations pour la reconnaissance des acquis et des compétences ont été mis en œuvre pour cinq programmes d'études professionnelles. Trois instrumentations ont été finalisées et diffusées dans le réseau des commissions scolaires pour les programmes d'études Assistance technique en pharmacie (DEP 5341), Représentation (ASP 5323) et Computing Support (DEP 5729).

INDICATEUR	RÉSULTAT	CIBLE	RÉSULTAT
RÉSEAU SCOLAIRE	2016-2017		2017-2018
● Nombre d'inscriptions en reconnaissance des acquis et des compétences à la formation générale des adultes	16 014	Hausse annuelle de 5 %	n. d.

La reconnaissance des acquis et des compétences permet à l'adulte de se faire reconnaître des apprentissages pour poursuivre sa démarche vers l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou pour être admis à la formation professionnelle ou à un programme d'études postsecondaires. Elle peut aussi mener à l'obtention d'une attestation officielle d'équivalence de niveau de scolarité et améliorer ainsi l'employabilité de la personne visée.

Les trois dernières années présentent une baisse des inscriptions en reconnaissance des acquis à la formation générale des adultes (FGA). Cette baisse peut s'expliquer en partie par la diminution de l'effectif de la FGA, qui résulte, entre autres, des différentes actions menées pour favoriser la persévérance scolaire au secteur des jeunes, par la baisse démographique observée chez les 15-19 ans depuis quelques années ainsi que par la vigueur du marché de l'emploi. Pour l'année 2017-2018, le nombre d'inscriptions en reconnaissance des acquis et des compétences en FGA n'est pas encore disponible.

À l'enseignement collégial, les services de RAC doivent être présents sur tout le territoire et répondre aux besoins des personnes. À l'enseignement universitaire, l'augmentation du nombre de demandes de RAC amène les établissements à mutualiser leurs efforts pour en améliorer l'accessibilité et la qualité.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		2017-2018
● Nombre de personnes ayant bénéficié des services de reconnaissance des acquis et des compétences au collégial et à l'université	Hausse annuelle de 10 %	n. d.

En vue de promouvoir l'accessibilité aux services de RAC, le Ministère a élaboré, en 2017-2018, une règle budgétaire visant à soutenir les établissements universitaires en la matière. Étant donné la nouveauté de la règle, la reddition de comptes, qui inclut des données sur le nombre de personnes ayant bénéficié des services de RAC, a dû être décalée d'une année. Pour l'instant, aucune donnée n'est disponible au sujet du nombre de personnes ayant bénéficié des services de RAC à l'enseignement universitaire dans le système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU). Pour ce qui est du réseau collégial, 3 423 personnes se sont engagées dans une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences au cours de l'année 2016-2017. Ce nombre n'inclut pas les personnes qui s'étaient engagées au cours des années antérieures et qui poursuivaient leur formation en 2016-2017. Les données pour l'année 2017-2018 seront disponibles à l'automne 2019.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		2017-2018
● Date d'implantation d'une instance de concertation interuniversitaire en matière de reconnaissance des acquis	Hiver 2018	Mars 2018

Le Ministère a confié au Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) la mise sur pied d'un groupe de travail interuniversitaire sur la RAC, sous la gouverne du Comité des affaires académiques, et la préparation du démarrage des activités du groupe. Le mandat a été réalisé en février et mars 2018.

Pour concrétiser le mandat, le BCI a produit le plan d'action du groupe de travail sur la RAC qui s'échelonne sur quatre années, soit d'avril 2018 à mars 2022. Ce plan d'action comprend la liste des activités qui seront réalisées pour favoriser la concertation entre les établissements universitaires au sujet de leur vision de la RAC et de leurs pratiques en la matière. Le BCI a sollicité des représentants de tous les établissements universitaires pour qu'ils prennent part aux activités du groupe de travail.

Objectif 4.2.3

Accroître le pouvoir d'attraction des établissements d'enseignement auprès des étudiantes et des étudiants internationaux ainsi que la mobilité des étudiantes et des étudiants québécois sur la scène internationale

Le Ministère reconnaît l'importance d'agir pour l'internationalisation de l'éducation et de mieux positionner le Québec sur la scène internationale. Il souhaite soutenir le dynamisme des réseaux d'enseignement pour attirer et bien accueillir des étudiantes et des étudiants de l'international, tout en encourageant les étudiantes et étudiants québécois à explorer d'autres horizons culturels et à profiter des possibilités d'enseignement à l'étranger.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
 Date de lancement de la Stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise	2018	2017-2018 En progression

Le Ministère a travaillé de concert avec ses partenaires ministériels et non ministériels pour élaborer la Stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise. Outre le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), ont participé aux travaux : le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. En collaboration avec le MRIF, le Ministère a consolidé les résultats des consultations menées à l'automne 2016 relativement à la Stratégie.

AXE 3 : LA FORMATION PROFESSIONNELLE, TECHNIQUE ET UNIVERSITAIRE

Objectif 4.3.1

Axer le développement de la formation professionnelle, technique et universitaire sur l'intérêt des personnes, les priorités de développement du Québec et les besoins du marché du travail

Par leurs programmes de formation professionnelle, technique et universitaire, les établissements d'enseignement jouent un rôle déterminant tant pour la transition des jeunes vers le marché du travail que pour le maintien en emploi des adultes. Ils doivent concilier, dans une démarche éducative équilibrée, les capacités et les aspirations personnelles et professionnelles des étudiants et étudiantes, les priorités de développement du Québec ainsi que les besoins du marché du travail.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS
● Nouveau sondage auprès des employeurs		2017-2018 Atteint
● Analyse des données d'enquêtes auprès des personnes diplômées	2018-2019	En progression

La collecte de données du sondage auprès des employeurs en formation technique 2018 s'est terminée en avril 2018, et les premiers résultats seront disponibles à l'automne 2018.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
● Instauration d'un processus d'amélioration de révision des programmes au collégial	Automne 2018	2017-2018 En progression

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, le Ministère travaille à mettre en place un processus plus efficace en matière de révision et de développement de programmes d'études professionnelles et techniques. Par ailleurs, un projet pilote réalisé en 2017-2018 a permis de développer un nouveau programme d'études en échographie médicale en moins de 18 mois, grâce notamment à la mobilisation des ressources et des partenaires concernés.

Les résultats de ce projet pilote seront mis à profit lors du processus d'actualisation des programmes techniques pour permettre au Ministère de respecter son engagement de réaliser ces travaux, dès 2018-2019, dans un délai maximal de 18 mois. Ces améliorations permettront aux établissements d'enseignement de rendre la formation accessible plus rapidement qu'auparavant. Les travaux se poursuivent conformément à l'échéancier prévu.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
● Nombre d'étudiantes et d'étudiants de la formation technique participant à l'alternance travail-études	Hausse annuelle de 5 %	2017-2018 4,86 %

Source : Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de la recherche.

En 2017-2018, 3 428 étudiantes et étudiants en formation technique ont participé à l'alternance travail-études, comparativement à 3 269 en 2016-2017, soit une hausse de 4,86 %. Malgré cette hausse, la cible de 5 % n'a pas été atteinte. Une mesure destinée à accroître le nombre d'étudiants participant à l'alternance travail-études a été mise en place au cours de l'année 2017-2018. Ses effets ne pourront être observés qu'à partir de l'automne 2018. Le Ministère poursuivra donc le renforcement de la promotion des 86 programmes offrant l'alternance travail-études pour attirer plus d'étudiants.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
● Nombre d'étudiantes et d'étudiants commençant un programme menant essentiellement vers des professions du domaine des sciences naturelles et du génie	Croissance annuelle de 2 %	2017-2018 n. d.

L'année 2017-2018 est considérée comme l'année d'implantation de la mesure relative au suivi du nombre d'étudiantes et d'étudiants commençant un programme menant essentiellement vers des professions du domaine des sciences naturelles et du génie. La mesure prendra effet à compter de 2018-2019. De nouvelles règles budgétaires ont d'ailleurs été adoptées pour soutenir cette initiative.

INDICATEUR	CIBLES		RÉSULTAT
	2017-2018	2019-2020	2017-2018
● Nombre de nouvelles initiatives d'apprentissage en milieu du travail soutenues par le MEES en ce qui concerne l'enseignement supérieur	8	8	8

À la demande du Ministère, les cégeps et collèges privés subventionnés ont présenté des projets répondant aux préoccupations des différents partenaires du marché du travail. En collaboration avec des entreprises du Québec, ils vont expérimenter différentes approches par le biais de huit projets d'apprentissage en milieu de travail.

Objectif 4.3.2

Promouvoir la formation et la recherche, aux cycles supérieurs, dans les secteurs prioritaires pour le développement du Québec

Les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) ont une grande influence sur la participation d'étudiantes et d'étudiants aux activités de recherche et d'aide technique. Avec les collèges, ils contribuent à la promotion et à la valorisation de la recherche en les impliquant dans des projets menés par des chercheuses et des chercheurs travaillant dans des collèges. Par ailleurs, les universités et les collèges actualisent leurs programmes et leurs activités d'apprentissage pour répondre à des besoins périodiques ou à de grandes tendances de l'évolution du marché du travail. Ils s'assurent aussi que la formation prépare les étudiantes et les étudiants d'aujourd'hui à assumer pleinement leur rôle de citoyennes et de citoyens.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEURS	RÉSULTATS	CIBLES	RÉSULTATS
	2016-2017		2017-2018
● Nombre d'étudiantes et d'étudiants impliqués dans les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)	658	700 étudiants par an	n. d.
● Nombre d'étudiantes et d'étudiants impliqués dans les programmes de recherche au collégial (Programme d'aide à la recherche et au transfert et Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage)		Augmentation annuelle de 5 %	n. d.

Les données de l'année scolaire 2017-2018 sur le **nombre d'étudiantes et d'étudiants impliqués dans les CCTT** ne seront disponibles qu'à partir de janvier 2019. Les données couvrent annuellement la période du 1^{er} juillet au 30 juin.

Pour le nombre d'**étudiantes et d'étudiants impliqués dans les programmes de recherche au collégial**, comme il s'agit de la première année où les données sont compilées, il n'est pas possible de déterminer si la cible est atteinte en 2017-2018. Par ailleurs, le gouvernement a amorcé, en 2017-2018, un processus pour autoriser dix nouveaux CCTT, ce qui contribuerait à l'atteinte de la cible au cours des prochaines années.

Les étudiantes et étudiants ainsi que les stagiaires participent à trois programmes de soutien à la recherche au collégial, soit :

- le Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART), volet innovation technologique (IT);
- le Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART), volet innovation sociale (IS);
- le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA).

En 2017-2018, 54 étudiants se sont impliqués dans le PART-IT et 10, dans le PART-IS. Pour le PAREA, aucun étudiant n'y a été associé. Il importe de préciser que ces données proviennent des demandes de subventions faites initialement par les cégeps. Elles sont prévisionnelles, et donc susceptibles de changer. À titre d'exemple, une chercheuse ou un chercheur pourrait prévoir l'implication d'au moins un étudiant ou une étudiante, mais en inclure davantage en cours de réalisation d'un projet.

Ces résultats démontrent qu'il y a plus d'étudiants impliqués dans le PART, volet innovation technologique que dans le volet innovation sociale. Pour ce qui est du PAREA, l'admissibilité des étudiantes et étudiants est une nouveauté de l'appel de projets de l'hiver 2018, ce qui explique l'absence de projets subventionnés pour ce créneau.

La participation d'étudiantes et d'étudiants et de membres du personnel enseignant à des activités de recherche appliquée permet d'assurer des retombées sur l'enseignement et la formation collégiale. Dans le cadre de ces programmes, le Ministère encourage notamment la tenue de conférences accessibles à la population étudiante ainsi que des conférences de perfectionnement destinées au corps enseignant.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
 Proportion des fonds fédéraux de la Fondation canadienne pour l'innovation attribués aux établissements du Québec	19,02 % (Équivalent au poids du PIB du Québec dans l'ensemble du Canada)	2017-2018 23,0 %

Sources : Fondation canadienne de l'innovation, Statistiques Canada.

La proportion des fonds fédéraux de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) attribués aux établissements du Québec s'est élevée à 23,0 %, dépassant donc la cible visée en 2017.

La FCI cofinance quatre programmes, mais ses enveloppes et ses concours ne coïncident pas avec les années financières. La proportion des fonds fédéraux de la FCI attribués aux établissements du Québec est donc calculée par année civile :

- le concours du Fonds d'innovation a eu lieu en 2015 (35,5 %) et en 2017 (21,8 %);
- les concours du Fonds des leaders ont lieu trois fois par année, et les enveloppes sont attribuées aux établissements pour trois années (une moyenne de 25,9 % du total national pour 2014-2017, et de 28,1 % pour 2017-2020);
- les deux volets du concours de l'Initiative sur la cyberinfrastructure ont eu lieu deux fois chacun au cours des quatre dernières années avec une enveloppe fermée de 60 millions de dollars de 2015 à 2018, pour une moyenne de 35,0 %.



ORIENTATION 5

Assurer le développement et la qualité des pratiques pédagogiques et des ressources éducatives

La qualité des pratiques pédagogiques et des ressources éducatives du personnel des établissements d'enseignement exerce une influence déterminante sur l'engagement des élèves et des étudiantes et étudiants dans leur parcours éducatif. La formation du personnel enseignant et le plein accès à des ressources éducatives et pédagogiques conviviales, modernes et de qualité leur permettent d'exercer pleinement leurs compétences et de les développer de façon continue. La qualité des pratiques pédagogiques et des ressources éducatives dépend aussi du transfert et de l'acquisition des connaissances basées sur des résultats issus de la recherche.

Le numérique est un élément majeur de la transformation du système éducatif, et il faut poursuivre son déploiement de façon équitable. Les outils numériques peuvent considérablement améliorer le développement et l'accessibilité des ressources éducatives, faciliter la tâche du personnel enseignant et lui permettre de consacrer davantage de temps à l'élève, et renforcer les communications. L'utilisation optimale du numérique à des fins d'enseignement et d'apprentissage requiert aussi une formation, un accompagnement et un soutien technique et pédagogique adéquats.

AXE 1 : LA FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Objectif 5.1.1

Adapter la formation initiale et continue du personnel enseignant aux nouvelles réalités pédagogiques, technologiques et sociales

Le référentiel de compétences des enseignantes et des enseignants doit accorder une place importante aux nouvelles réalités pédagogiques, technologiques et sociales. La formation du personnel enseignant doit évoluer au rythme du développement des connaissances et des meilleures pratiques en matière de pédagogie, d'enseignement et d'apprentissage. Elle doit intégrer des dimensions à la fois sociales et technologiques, qui prennent une place de plus en plus importante dans l'exercice de la profession enseignante et les compétences qu'elle requiert. La présence d'élèves vulnérables ou qui ont des besoins particuliers est une réalité pour laquelle le personnel enseignant doit pouvoir bénéficier d'une formation et d'un accompagnement adaptés. Par ailleurs, l'utilisation du numérique fait partie des compétences du 21^e siècle, comme souligné précédemment. Quant à la diversité ethnoculturelle, elle enrichit les rapports sociaux et doit être reconnue comme partie intégrante de la société d'aujourd'hui et de demain.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
		2017-2018
● Date de publication d'un cadre de référence sur l'insertion professionnelle du personnel enseignant	Hiver 2019	Non amorcé
● Date de publication du nouveau référentiel de compétences professionnelles des enseignantes et des enseignants	Hiver 2019	En progression
● Formation et accompagnement des enseignantes et des enseignants au regard des clientèles vulnérables ou qui ont des besoins particuliers	En continu	Atteint
● Mise en place de programmes et de plans de formation et d'insertion professionnelle des enseignantes et des enseignants dans les commissions scolaires et accompagnement de ceux-ci	En continu	Atteint
● Formation et accompagnement des enseignantes et des enseignants dans leur plan de développement des compétences langagières	En continu	Atteint

Source : Direction générale des relations du travail, Direction de la formation et de la titularisation du personnel.

La **publication d'un nouveau référentiel** de compétences professionnelles de la profession enseignante et la **publication d'un cadre de référence** sur l'insertion professionnelle du personnel enseignant sont prévues pour l'hiver 2019.

Concernant la mise en œuvre de mesures liées à l'insertion professionnelle des enseignantes et des enseignants dans les commissions scolaires et à leur accompagnement, en 2017-2018 :

- conformément aux règles budgétaires, toutes les commissions scolaires ont bénéficié d'un soutien financier pour la mise en œuvre de programmes ou de mesures d'insertion professionnelle du personnel enseignant. Les commissions scolaires dont le syndicat du personnel enseignant est affilié à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) ont reçu une allocation totale de 595 480 \$; celles dont le syndicat est affilié à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), 2 415 092 \$, et les commissions scolaires dont le syndicat est affilié à l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ), 96 576 \$;
- le Ministère a accordé 150 000 \$ au Carrefour national de l'insertion professionnelle en enseignement (CNIPE) pour soutenir les milieux scolaires dans la mise en œuvre de programmes d'insertion.

Concernant la formation continue, les employeurs (commissions scolaires et établissements privés) doivent s'assurer que les enseignants maintiennent et mettent à jour leurs connaissances et compétences. Pour appuyer les établissements, le Ministère a :

- en vertu d'ententes nationales, alloué une somme de 17 063 167 \$ en 2017-2018 pour le perfectionnement des enseignants;
- versé 150 000 \$ au Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ) pour qu'il réalise sa mission de développement pédagogique et professionnel du personnel enseignant.

AXE 2 : LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Objectif 5.2.1

Assurer le développement et le partage des connaissances nécessaires à l'évolution des pratiques pédagogiques et éducatives

La qualité des pratiques éducatives et pédagogiques est une préoccupation qui doit être présente dans tout le système éducatif et sur l'ensemble du territoire québécois. Elle dépend non seulement de la formation du personnel enseignant, mais aussi du développement et du partage des connaissances. À cet égard, l'utilisation des résultats issus de la recherche et la disponibilité de données probantes constituent de puissants leviers.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLES		RÉSULTATS
	2018	2022	2017-2018
 Nombre d'activités de transfert des projets de recherche financés par le Ministère (activités d'une demi-journée)			
Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires	5	4	8
Programme de recherche en littératie	3	n. d.	0

Source : Données administratives compilées par la Direction de la méthodologie et des études du Ministère et par le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC).

En 2017-2018, des chercheurs et chercheuses universitaires ont présenté, lors de huit activités de transfert des connaissances, leurs résultats finaux de recherches financées par le Ministère dans le cadre du Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS). En moyenne, chacune de ces activités a réuni 21 personnes en présence et 193 personnes en webdiffusion, la plupart provenant du Ministère et de son réseau. Il s'agissait de conseillers et conseillères pédagogiques, d'enseignants et d'enseignantes, d'orthopédagogues, d'orthophonistes, de conseillers et conseillères en orientation et de directeurs et directrices d'établissements scolaires. Toutes ces personnes sont susceptibles de réinvestir, dans leurs pratiques pédagogiques et éducatives, les résultats des recherches qui leur ont été présentés. Il importe de rappeler que les activités de transfert des connaissances sont des activités publiques et qu'elles sont organisées par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), qui est le principal partenaire du Ministère pour le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS) depuis sa création en 2002.

Pour ce qui est du Programme de recherche en littératie, aucune activité n'a été organisée par le FRQSC en 2017-2018, étant donné que les résultats finaux des recherches financées dans le cadre du concours 2014-2015 sont attendus en 2018-2019.

AXE 3 : L'UTILISATION OPTIMALE DU NUMÉRIQUE

Objectif 5.3.1

Assurer l'accessibilité, la qualité et le développement continu des ressources éducatives numériques

Le déploiement des possibilités éducatives et pédagogiques offertes par le numérique n'est possible que par un accès non restrictif à des ressources de qualité. Il s'agit d'une question d'équité envers les personnes et les communautés. Le Ministère a pour objectif de mutualiser, dans les prochaines années, l'ensemble des ressources éducatives numériques disponibles pour le réseau de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire. Il verra également au déploiement progressif du prêt de livres numériques dans les bibliothèques scolaires.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
 Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018	2017-2018 Mai 2018

Assurer l'accessibilité, la qualité et le développement continu des ressources éducatives fait partie intégrante du déploiement du Plan d'action numérique.

Objectif 5.3.2

Déployer des infrastructures technologiques performantes sur l'ensemble du territoire

La réponse aux besoins en matière d'infrastructures technologiques est un enjeu de première importance pour l'atteinte des objectifs stratégiques du Ministère. Ses actions sont intégrées à la Stratégie numérique du Québec, notamment au Plan d'action en infrastructures technologiques du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Ces actions visent à consolider, à mutualiser et à déployer des infrastructures technologiques en fonction des besoins des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
 Début de la mise en œuvre des actions ministérielles en matière d'infrastructures numériques	2018	2017-2018 Atteint

Le Ministère a entamé ses actions en matière d'infrastructures numériques en 2018. En effet, en mars, il a accordé un montant de près de 3,5 millions de dollars au Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RCGIM). Cet investissement permettra à ce partenaire de mettre à jour son réseau de fibre optique et de garantir un accès à haute vitesse à tous ses membres, dont toutes les écoles de la région.

D'autres actions sont prévues pour que soient mis en œuvre des projets destinés à renforcer la connaissance du réseau d'infrastructures numériques dont disposent les établissements d'enseignement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Réseau éducation collaboration innovation technologie (RÉCIT) rassemble près de 120 personnes-ressources qui soutiennent le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC). C'est principalement par la formation, le soutien et l'accompagnement du personnel enseignant que le RÉCIT réalise ce mandat, tout en développant une culture de réseau et de partage.

Objectif 5.3.3

Assurer à tout le personnel enseignant le soutien nécessaire pour une utilisation pédagogique optimale des ressources éducatives numériques et des outils technologiques

L'utilisation des technologies numériques permet d'enrichir les pratiques d'enseignement et d'apprentissage. Pour que le personnel des établissements d'enseignement dispose des compétences nécessaires à une utilisation pédagogique efficiente et optimale du numérique, le Ministère accroît son soutien aux activités de formation continue dans ce domaine et au recours aux technologies numériques. Il voit aussi à la consolidation du rôle des différents partenaires qui soutiennent le développement de ces compétences.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
 Date de lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	2018	2017-2018 Mai 2018

Le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur contribue également au développement des compétences du personnel enseignant pour une utilisation pédagogique efficiente et optimale du numérique.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'École en réseau (ÉER) a pour mission d'accompagner les intervenants scolaires dans le développement de collaborations entre différentes classes de la même commission scolaire ou d'ailleurs dans le monde, dans le but d'améliorer les apprentissages des élèves par le biais du numérique. Ce modèle repose sur les dynamiques de réseaux qui offrent une nouvelle voie à l'apprentissage. Il contribue au déploiement de nouvelles pratiques d'organisation scolaire et pédagogique.

ENJEU 3 : L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES

Dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur comme dans celui du loisir et du sport, le partenariat et la gouvernance deviennent des facteurs de succès lorsqu'ils sont étroitement associés et qu'ils peuvent bénéficier de l'engagement et de la mobilisation des acteurs et des partenaires de ces milieux. Selon le domaine d'intervention et la région, l'organisation de ces acteurs et de ces partenaires offre une géométrie variable qui doit être prise en considération. Il importe de tenir compte du fait que plusieurs d'entre eux jouent un rôle significatif, comme les parents, les établissements d'enseignement, les communautés locales, les commissions scolaires, les associations étudiantes, les associations ou fédérations sportives et récréatives et les entreprises de même que diverses organisations locales, régionales et nationales, publiques ou privées.



ORIENTATION 6

Renforcer le rôle et la place des acteurs et des partenaires

Devant l'ampleur et la variété des attentes sociétales à son égard, le système éducatif n'a ni toutes les réponses ni toutes les ressources. De nombreux acteurs et partenaires doivent s'impliquer activement dans la réalisation de la mission éducative. Il en est de même en matière de loisir et de sport, où l'impulsion du bénévolat est d'une importance capitale pour ce qui est de la prestation de service et de la qualité de l'encadrement. Le Ministère doit non seulement soutenir le partenariat, mais aussi l'encourager et le susciter par sa présence sur le terrain et son leadership.

AXE 1 : LES PARENTS ET LA FAMILLE

Objectif 6.1.1

Accroître l'engagement des parents et des familles dans la réussite des élèves et la qualité du milieu de vie éducatif

Le rôle des parents et de la famille est décisif dans le développement, le parcours scolaire et le cheminement éducatif des élèves. L'engagement parental et l'enrichissement de l'expérience parentale sont des éléments déterminants majeurs de la réussite scolaire, et il est prioritaire de prendre tous les moyens possibles pour valoriser et soutenir les parents. Ce sont eux et parfois d'autres membres de la famille immédiate qui soutiennent l'élève et créent un environnement propice à son apprentissage.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
 Date de lancement de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans	Hiver 2018	2017-2018 Janvier 2018

La Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans a été lancée conformément à la cible prévue. Pour l'année financière 2017-2018, la quasi-totalité des mesures pour lesquelles des sommes avaient été réservées ont été mises en œuvre. Parmi celles-ci, il faut souligner :

- l'ajout de ressources, dans les classes, pour appuyer le personnel enseignant et les élèves ;
- la poursuite de l'ouverture de classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé ;
- plusieurs mesures favorisant l'acquisition de compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique, dont l'achat de livres adaptés pour les classes de maternelle 4 ans et 5 ans ainsi que les classes du premier cycle du primaire;
- le financement fourni aux commissions scolaires pour l'organisation d'activités destinées aux parents;
- le financement supplémentaire fourni aux instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative.

La mesure visant à offrir, à l'école, un dépistage des troubles de la vue n'a pas pu être mise en place en 2017-2018 en raison d'échanges qui sont toujours en cours avec des associations et des groupes pouvant offrir ce service.

AXE 2 : LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LE BÉNÉVOLAT

Objectif 6.2.1

Soutenir et encourager le bénévolat dans les activités physiques, les sports et les loisirs

L'engagement bénévole joue un rôle prépondérant dans le milieu du loisir et du sport au Québec. Sans l'apport de quelque 600 000 bénévoles, il serait impensable de maintenir ce système. Le bénévolat étant un indicateur majeur de la qualité de vie des communautés, il est nécessaire de le reconnaître et de le valoriser. Le Ministère offre un soutien financier récurrent dans chacune des régions du Québec pour des événements et des activités, ou d'autres mesures de soutien ou de valorisation de l'engagement bénévole dans les activités physiques, les sports et les loisirs.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
		2017-2018
 Taux d'utilisation de l'aide financière accordée aux régions pour le soutien et la valorisation de l'engagement bénévole	100 % à tous les ans	100 %

Source : Programme d'assistance financière aux unités régionales de services (PAFURS) en matière de sport, loisir, plein air et activité physique.

En 2017-2018, l'aide financière prévue pour la valorisation de l'engagement bénévole a été accordée en totalité aux unités régionales de loisir et de sport, qui sont responsables des activités et des services en matière de bénévolat en région. Ces dernières doivent :

- mettre en œuvre un programme régional de valorisation et de visibilité de l'action des bénévoles en loisir et en sport dans les lieux de pratique;
- accompagner, outiller et former les organisations locales et les gestionnaires qui régissent des bénévoles en loisir et en sport;
- tenir des activités de communication et de mobilisation auprès des municipalités et des organisations locales et régionales de loisir et de sport;
- promouvoir le Portail des gestionnaires et des bénévoles de l'Observatoire québécois du loisir;
- organiser des événements de reconnaissance dans le domaine du loisir, du sport, du plein air et de l'activité physique;
- participer à l'organisation du prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.

AXE 3 : DES VALEURS COLLECTIVES ET UN MESSAGE COMMUN

Objectif 6.3.1

Valoriser l'éducation partout au Québec et toutes les personnes qui y œuvrent

Les meilleurs agents de valorisation de l'éducation sont indubitablement les enseignantes et les enseignants. Ce sont les premiers et les plus importants porteurs du message sur la valeur de l'éducation comme outil de développement collectif et individuel. Leur rôle central implique que la profession enseignante soit pleinement mise en valeur et que l'autonomie professionnelle du personnel enseignant soit soutenue adéquatement.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
 Date de mise sur pied du chantier sur la valorisation de la profession enseignante et sur l'autonomie professionnelle du personnel enseignant	2018-2019	2017-2018 En progression

La mise sur pied du chantier sur la valorisation de la profession enseignante et sur l'autonomie professionnelle du personnel enseignant est prévue pour 2018, ce qui respecte la cible visée.

D'importants travaux de réflexion ont eu cours au sein du Ministère en 2017-2018 concernant les grands principes qui sous-tendent ses actions et les moyens à mettre en œuvre pour une profession enseignante attrayante et motivante, valorisée et valorisante.

Objectif 6.3.2

Promouvoir la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs ainsi que le sport de haut niveau

Pour qu'une plus grande partie de la population pratique régulièrement des activités physiques, des sports et des loisirs, un ensemble de stratégies d'information, de sensibilisation et de valorisation doit être déployé. Ces dernières doivent cibler non seulement la population, mais aussi les différents acteurs et partenaires locaux, régionaux et nationaux responsables des environnements, des infrastructures et des équipements qui favorisent la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs. Le soutien aux athlètes et aux sportifs de haut niveau est également important, tant pour le rayonnement international du Québec que pour l'exemplarité de leurs efforts et de leur réussite, qui est inspirante notamment pour les jeunes.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
		2017-2018
 Jeux olympiques d'hiver 2018 et d'été 2020		
Présence et performance des athlètes québécois		
Proportion d'athlètes au sein de la délégation canadienne aux Jeux olympiques	22,9 % (Résultat proportionnel au poids démographique du Québec)	23,11 %
Nombre de médailles remportées par des athlètes du Québec et par celles et ceux qui ont contribué aux épreuves d'équipe ou de relais	22,9	16 des 29 médailles canadiennes (55,17 %)

Source : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2017.pdf>

Aux Jeux olympiques de 2018, la proportion des athlètes du Québec (23,11 %) dans la délégation canadienne était supérieure à son poids démographique (22,9 %) dans le Canada. Le nombre de médailles remportées aux Jeux olympiques par les athlètes québécois en solo, en équipe ou en relais est de 16, soit 55,17 % des 29 médailles remportées par le Canada. Dans les deux cas, ce sont des résultats comparables à ceux des Jeux olympiques de 2010 et de 2014.

INDICATEURS	CIBLES		RÉSULTATS
	HIVER 2019	ÉTÉ 2021	2017-2018
 Jeux du Canada 2019 et 2021			
Performance des athlètes québécois			
Proportion de disciplines où le Québec est arrivé premier	40 %	25 %	s. o.
Rang du Québec pour ce qui est du nombre total de médailles	1 ^{er}	2 ^e	s. o.

Les résultats de cet indicateur seront disponibles après la tenue des Jeux du Canada 2019 et 2021.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
 Jeux panaméricains et para-panaméricains de Lima 2019-2020 Présence et performance des athlètes québécois - Proportion d'athlètes au sein de la délégation canadienne - Nombre de médailles remportées par des athlètes du Québec et par celles et ceux qui ont contribué aux épreuves d'équipe ou de relais		2017-2018
	Résultat proportionnel au poids démographique du Québec	s. o.
		s. o.

Les résultats de cet indicateur seront disponibles après la tenue des Jeux panaméricains et para-panaméricains 2019-2020.

INDICATEUR	RÉSULTAT	CIBLE	RÉSULTAT
 Nombre d'événements « grand public » soutenus financièrement par le Programme de soutien aux événements sportifs	2016-2017		2017-2018
	12	Croissance annuelle positive (cinq prochaines années)	40

La mesure de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir en lien avec le Volet 3 (événement grand public) du Programme de soutien aux événements sportifs (PSES) a favorisé une augmentation importante du nombre d'événements soutenus en 2017-2018 (40) en comparaison avec l'année 2016-2017 (12).

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
	RÉCURRENTES 2017-2022	2017-2018
 Nombre de moyens de communication sur le plan national	3	9
 Nombre de régions où des activités de communication ont été soutenues	17	17

Deux stratégies de communication nationale ont été élaborées et déployées par le Ministère en 2017-2018, soit celle entourant la Journée nationale du sport et de l'activité physique (JNSAP) de 2017 et celle visant à promouvoir la pratique régulière d'activités physiques en hiver (Plaisirs d'hiver). Pour la JNSAP, six moyens de communication ont été utilisés, soit des affichettes imprimées, des infographies, une signature et des publications Facebook, un communiqué de presse et une motion. Pour ce qui est de Plaisirs d'hiver, deux moyens de communication ont été employés, soit une affiche imprimée et des affichettes électroniques. De plus, la brochure *À nous de jouer! L'extérieur, un terrain de jeu complet* a été publiée en collaboration avec la Table sur le mode de vie physiquement actif. Cette brochure vise à outiller les intervenants des différents milieux sur l'importance du jeu extérieur dans le développement de l'enfant.

Dans le cadre du Programme d'assistance financière aux unités régionales de services (PAFURS) 2017-2021, le Ministère offre un soutien financier aux 19 unités régionales de loisir et de sport, présentes dans les 17 régions, pour qu'elles puissent réaliser des activités de promotion de la pratique régulière d'activités physiques.

AXE 4 : LES RELATIONS ET LES STRUCTURES PARTENARIALES

Objectif 6.4.1

Renforcer le rôle de l'enseignement supérieur en matière d'innovation et de développement social et économique des régions

Dans le cadre du Plan économique du Québec 2017-2018, le gouvernement a prévu une somme de 29 millions de dollars sur cinq ans pour la création de pôles régionaux en enseignement supérieur. Ils visent à favoriser une plus grande synergie entre les établissements d'enseignement supérieur d'une même région, tout en renforçant le maillage avec les principaux organismes impliqués dans le développement régional. De plus, le Fonds des services aux collectivités du Ministère est un programme de subvention destiné à soutenir les établissements d'enseignement universitaire dans leur mission sociale, qui consiste à participer activement à l'essor de leur milieu. Le Ministère finance des projets regroupant des universités et des organismes d'action communautaire au profit des collectivités.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEURS	CIBLES		RÉSULTATS
	2017-2018	2019-2020	2017-2018
 Nombre de pôles régionaux créés annuellement à l'enseignement supérieur	5	5	8
 Nombre de projets soutenus par le Fonds des services aux collectivités	Jusqu'à concurrence de l'enveloppe disponible		7

Source : Nombre de projets soutenus et montant dépensé : Liste d'allocations par compte GiF Universités; Budget annuel; Règles budgétaires.

En raison de l'intérêt manifesté par les établissements pour le déploiement d'actions concertées dans le cadre des pôles régionaux et du nombre élevé de propositions reçues au Ministère, la cible initiale de cinq pôles régionaux pour l'année 2017-2018 a été dépassée. Ainsi, huit pôles régionaux ont été implantés dans les régions suivantes :

- Bas-Saint-Laurent et Gaspésie Îles-de-la-Madeleine (projet conjoint);
- Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Outaouais;
- Abitibi-Témiscamingue;
- Estrie;
- Montréal;
- Chaudière-Appalaches;
- Centre-du-Québec.

Chaque pôle a obtenu un montant de 500 000 \$, pour un total de 4 millions de dollars dépensés en 2017-2018.

Le Fonds des services aux collectivités (FSC) subventionne des projets d'intervention universitaire au profit de groupes sociaux qui ont des besoins prioritaires et qui n'ont pas accès à l'expertise universitaire, faute de ressources financières suffisantes. Ces projets sont d'une durée d'un à deux ans. Pour 2017-2018, l'enveloppe totale du FSC s'élevait à 550 000 \$. Dans le cadre du concours 2017-2018, le Ministère a financé sept projets, pour un montant total de 232 632 \$.

Objectif 6.4.2

Renforcer le rôle du milieu du loisir et du sport en matière d'innovation et de développement social et économique des régions

Les consultations publiques qui ont mené au lancement de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir ont mis en évidence le besoin d'un réexamen du partage des responsabilités entre les différents acteurs. En effet, la concertation de tous les partenaires locaux, régionaux et provinciaux concernés par le sport, le loisir, l'activité physique et le plein air est un des principaux leviers nécessaires à la réussite de cette politique. La clarification et la définition des responsabilités de même que la révision des modes de représentation sont parmi les éléments à réexaminer pour que les investissements publics soient optimisés et les services aux citoyennes et aux citoyens, améliorés.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS
LOISIR ET SPORT		2017-2018
 Dates de publication		
Document de présentation des responsabilités des organismes de loisir et de sport soutenus financièrement par le Ministère	2018-2019	En progression
Document de référence sur la gouvernance, la gestion et le développement d'une fédération sportive québécoise	2021-2022	En progression
Document de référence sur la gouvernance, la gestion et le développement d'un organisme national de loisir	2021-2022	En progression

La rédaction des documents de référence sur la gouvernance, la gestion et le développement des fédérations sportives québécoises et des organismes nationaux de loisir est en cours de réalisation. Ces documents visent à répondre à certains besoins exprimés par plusieurs partenaires, notamment dans le cadre des consultations qui ont été menées en vue de l'élaboration de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir. Cette action relative au leadership et à la concertation est d'ailleurs issue de cette politique. Il en est de même pour le document de présentation des responsabilités des organismes de loisir et de sport dans le cadre du soutien financier offert par le Ministère.



ORIENTATION 7

Améliorer la gouvernance et la performance organisationnelle

La planification, la mise en œuvre et l'atteinte de résultats importants pour les citoyennes et les citoyens dépendent de stratégies de gouvernance et de pratiques de gestion qui optimisent l'utilisation d'un large éventail de ressources humaines, informationnelles, technologiques, matérielles et financières. Cette performance organisationnelle n'est jamais acquise; elle exige une démarche permanente d'amélioration des processus et d'évaluation des programmes.

AXE 1 : LA GESTION DES RESSOURCES

Objectif 7.1.1

Développer une gestion flexible, collaborative et responsable des ressources publiques, axée sur les résultats et fondée sur des données probantes, la recherche ainsi que la mise en commun des ressources

Une gestion responsable des ressources publiques exige une vigilance constante à l'égard de l'évolution des coûts de même que des intrants financiers, en particulier de ceux résultant de la taxe scolaire. L'ensemble des services éducatifs et des infrastructures sont financés par le gouvernement du Québec, mais la taxe scolaire permet aux commissions scolaires, tout en maintenant les services éducatifs, d'assumer les dépenses liées à leur siège social, à la direction des écoles et des centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes ainsi qu'au fonctionnement des équipements, en plus de financer la moitié du coût du transport scolaire.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
RÉSEAU SCOLAIRE		2017-2018
● Étude et adoption du projet de loi n° 166, portant sur la réforme du système de taxation scolaire	2018	Mars 2018

Le 27 mars 2018, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi no 166, *Loi portant réforme du système de taxation scolaire*. Cette réforme vise une meilleure équité entre les contribuables sur un même territoire régional ainsi que l'atteinte des objectifs suivants :

- mettre fin aux transferts, entre les commissions scolaires linguistiques, de contribuables sans enfants admis aux services éducatifs;
- faire disparaître l'iniquité liée aux écarts de taux applicable aux contribuables d'une même région;
- alléger le fardeau fiscal des contribuables;
- maintenir le niveau de financement des commissions scolaires;
- respecter le pouvoir de taxation des commissions scolaires.

Du côté de l'enseignement supérieur, le Ministère mène des travaux sur l'actualisation des modèles de financement des universités et des cégeps. Ils se font avec l'étroite collaboration des établissements d'enseignement et s'appuient sur les données les plus récentes et probantes des milieux de l'enseignement supérieur. Le Ministère a aussi pris l'initiative d'améliorer les pratiques de gouvernance des 48 cégeps. Avec la collaboration de la Fédération des cégeps, il a donné à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques un mandat d'analyse et de développement d'outils de gouvernance relatifs aux responsabilités des conseils d'administration.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		2017-2018
● Implantation de la nouvelle Politique de financement des universités	À partir de 2018-2019	En progression

En mai 2018, était dévoilée l'entente conclue entre le gouvernement du Québec et les chefs des 18 établissements universitaires du Québec concernant la nouvelle Politique québécoise de financement des universités. Cette révision se concrétise dans le cadre du réinvestissement gouvernemental pour la réussite en enseignement supérieur.

À moyen terme, cette politique permettra d'améliorer l'accessibilité, la qualité et le positionnement des universités québécoises à l'échelle mondiale grâce à des actions concertées et mieux adaptées aux réalités de chaque établissement, de grande ou de plus petite taille.

Les règles budgétaires de fonctionnement des universités pour l'année 2018-2019 incluent la majorité des changements prévus par la nouvelle Politique québécoise de financement des universités et sont diffusées sur le site Web du Ministère.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		2017-2018
● Mise à jour du modèle de financement des cégeps	À partir de 2019-2020	En progression

La révision du modèle de financement des cégeps a été annoncée le 27 octobre 2017. Un comité d'experts a reçu le mandat de mener les travaux de révision du modèle d'allocation, dont une consultation des partenaires.

Dans le cadre de cette consultation, les organisations étaient invitées à déposer un mémoire avant le 15 décembre 2017. Au total, 27 mémoires ont été déposés. En janvier et en février 2018, le comité d'experts a rencontré 25 des 27 organisations ayant déposé un mémoire. Il prévoyait déposer un rapport d'étape en juin 2018. Cependant, les travaux de réflexion ont été devancés, de sorte que le Ministère peut mettre en place dès l'année scolaire 2018-2019 la première phase de la révision du modèle d'allocation des ressources aux cégeps.

La conduite des affaires ministérielles repose sur une obligation constante d'efficacité, de transparence et de reddition de comptes, ainsi que le prescrit la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01) en matière de gestion axée sur les résultats. La performance de ce mode de gestion dépend cependant de la disponibilité et de la fiabilité des ressources informationnelles, notamment des données probantes fournies par les résultats issus de la recherche.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
GESTION INTERNE ET PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE		2017-2018
● Nombre de mesures d'optimisation des résultats	10 par année	11

Le Ministère a travaillé à l'optimisation de 11 processus organisationnels ou liés au service à la clientèle durant l'année 2017-2018, dont six ont été complétés. Les travaux ont porté notamment sur l'amélioration des processus qui sous-tendent l'élaboration des règles budgétaires à l'enseignement supérieur et la gestion de l'offre de formation au collégial.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
GESTION INTERNE ET PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE		2017-2018
● Nombre d'évaluations de programme effectuées	4 par année	4

Une saine gouvernance suppose l'évaluation des politiques et des programmes ministériels. En 2017-2018, le Ministère a atteint la cible visée en réalisant l'évaluation des quatre projets suivants :

- Projet-pilote d'alphabétisation en milieu d'habitations à loyer modique à Trois-Rivières (évaluation conjointe avec la Société d'habitation du Québec);
- Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé;
- Programme Passe-Partout (rapport d'étape);
- Programme de renouvellement du corps professoral en génie et en administration et Programme de bourses d'enseignement en génie et en administration (évaluation conjointe).

Il est important de noter que chaque année, le nombre d'évaluations en cours est plus élevé que le nombre d'évaluations terminées, en raison de la période de l'évaluation qui s'échelonne généralement sur plus d'un an.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
GESTION INTERNE ET PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE		2017-2018
● Nombre de pratiques de gestion reconnues favorisant la performance	5 par année	5

En 2017-2018, le Ministère a adopté cinq pratiques de gestion reconnues favorisant la performance. Des formations sur l'une de ces pratiques, l'introduction à la gestion de projet et à l'amélioration continue, ont été offertes à plusieurs unités administratives du Ministère.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
GESTION INTERNE ET PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE		2017-2018
● Date de publication du plan d'amélioration continue des processus organisationnels	Juin 2018	Non atteint

La collecte des données auprès des unités administratives du Ministère est en cours.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
GESTION INTERNE ET PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE		2017-2018
● Fréquence des bilans des actions d'optimisation et de simplification	Annuelle	Automne 2018

Dans le but d'améliorer sa performance organisationnelle, le Ministère entreprend chaque année des actions pour optimiser divers processus de ses unités administratives. Ces améliorations visent à augmenter l'efficacité et l'efficacités des processus organisationnels, notamment ceux qui sous-tendent les services à la clientèle. À partir de 2017-2018, une nouvelle approche organisationnelle en matière d'optimisation et de simplification a été mise en place. Elle consiste à déterminer annuellement les besoins des différentes unités administratives en matière d'amélioration, à y répondre et à dresser le bilan de ces réalisations.

AXE 2 : LA CONFIANCE DU PUBLIC

Objectif 7.2.1

Accroître la confiance du public à l'égard de la qualité et de l'accessibilité du système éducatif

La confiance du public à l'égard du système éducatif est une dimension stratégique importante pour son développement et l'amélioration de sa performance. Le Ministère établira une base de données probantes qui lui permettra d'évaluer la perception de ses clientèles, de ses acteurs et de ses partenaires de même que de la population en général, notamment à l'égard de l'atteinte des objectifs de son plan stratégique et de la mise en œuvre de ses politiques publiques. La qualité et l'accessibilité du système éducatif seront les principaux vecteurs de cette base de données, et des sondages seront élaborés pour l'alimenter adéquatement.

Résultats ou actions réalisées en 2017-2018

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS
 Taux de satisfaction des clientèles, des acteurs et des partenaires du Ministère ainsi que de la population en général à l'égard de la qualité et de l'accessibilité du système éducatif		2017-2018
	• Conception et élaboration d'un sondage	2018
	• Administration du sondage et analyse des résultats	2019
	• Détermination de cibles d'amélioration	2020
	• Deuxième vague du sondage et analyse des résultats	2021-2022

Les sondages menés auprès des employeurs permettent, d'une part, de vérifier jusqu'à quel point les diplômes délivrés par le Ministère sont reconnus sur le marché du travail et, d'autre part, d'évaluer globalement les compétences, les capacités ou les habiletés des nouvelles personnes diplômées, dans le milieu professionnel. Les travaux de mise en place du sondage lié à la qualité et à l'accessibilité du système éducatif n'ont pas encore débuté.

1.2 DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens (DSC) traduit l'engagement du Ministère à offrir des services de qualité à l'ensemble de la population. En 2017-2018, la majorité des engagements du Ministère ont été respectés.

1.2.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ENGAGEMENT :

Le Ministère s'engage à fournir un renseignement général, une publication ou le résultat d'une recherche documentaire dans un délai de 10 jours ouvrables.



INDICATEUR

Pourcentage de demandes de renseignements généraux, de publications ou de recherches documentaires^a traitées dans le délai prévu

UNITÉ ADMINISTRATIVE	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
Direction des communications	25 884	99,9 %	27 851	100 %	26 543 ^b	100 %
Direction de l'enseignement privé	1 100	100 %	1 024	100 %	1 055	100 %
Service des affaires institutionnelles (affaires étudiantes)	950	100 %	873	99,9 %	871	99,4 %
Service des affaires institutionnelles (sanction des études)	712	100 %	931	100 %	1 038	100 %

Source : Système de demandes de renseignements généraux (SDRG); Système SDS Plaintes, pour les affaires étudiantes; Système SDS-Sanction, pour la sanction des études.

a L'absence de données sur les demandes de publications et de recherches documentaires s'explique par une décision ministérielle suivant laquelle, depuis le 1er juillet 2011, les réponses à ces demandes sont confiées à la Bibliothèque Cécile-Rouleau.

b Les données ont été mises à jour.

La Direction des communications, la Direction de l'enseignement privé et le Service des affaires institutionnelles répondent aux demandes de renseignements du public faites par Internet, par téléphone, par télécopieur, par courriel, par courrier ou encore en personne au comptoir de service du Ministère. Le téléphone demeure toutefois le moyen privilégié par la population.

Direction des communications

Le nombre total de demandes a connu une légère baisse, soit près de 2 000 de moins que l'année précédente. Le retrait du formulaire de demandes de renseignements du site Web du Ministère, entre le 21 novembre 2017 et le 19 décembre 2017, pour des travaux d'amélioration, pourrait avoir contribué à cette baisse. Le formulaire a été remis en ligne dès le 20 décembre 2017.

Direction de l'enseignement privé

En 2017-2018, la Direction de l'enseignement privé (DEP) a répondu à 1 100 demandes d'information. Comme les années précédentes, elles ont toutes été traitées à l'intérieur du délai de 10 jours ouvrables. Ces demandes portaient sur la procédure à suivre pour l'obtention d'un permis du Ministère en vue de tenir un établissement d'enseignement privé, sur la reconnaissance d'un établissement d'enseignement privé ou sur le cadre légal et réglementaire applicable. La DEP assure en outre le suivi des demandes du public relativement aux dossiers scolaires récupérés par le Ministère lorsqu'un établissement cesse ses activités. Le nombre de demandes de l'année 2017-2018 est sensiblement le même que celui de l'année précédente.

Près de 25 500 visites, dont 87 % proviennent du Canada, ont été enregistrées en 2017-2018 dans la section du site Web du Ministère consacrée aux écoles privées. Le taux le plus élevé de fréquentation de cette section Web a été observé du mois d'août 2017 au mois de novembre 2017, ce qui correspond à la période de transmission des demandes relatives au permis d'établissement du secteur de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Service des affaires institutionnelles

En 2017-2018, les personnes ou organisations ayant fait une demande de renseignements concernant l'enseignement collégial ou universitaire ont obtenu une réponse à l'intérieur du délai de 10 jours ouvrables. Il en est de même pour les demandes relatives à la sanction des études collégiales.

1.2.2 SERVICES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

ENGAGEMENT :

Le Ministère s'engage à répondre aux demandes d'aide financière aux études dans un délai de 20 jours ouvrables.



INDICATEUR

Pourcentage des réponses à une demande d'aide financière aux études fournies dans le délai prévu

CIBLE	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
90 % des demandes traitées en 20 jours ouvrables	191 953	99,6 %	178 997	93,6 %	195 328	97 %

Source : Données compilées par la Direction générale des services de l'Aide financière aux études.

L'Aide financière aux études donne des services directs à la population et assure la gestion et la planification du Programme de prêts et bourses, son programme principal, auquel se greffent des programmes complémentaires visant à répondre à des besoins particuliers.

1.2.3 ADMISSIBILITÉ À L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS

ENGAGEMENT :

Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais dans un délai de 10 jours ouvrables.



INDICATEUR

Pourcentage des réponses à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais fournies dans le délai prévu

CIBLE	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
95 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	12 210	99,9 %	11 830	87 %	11 603	65 %

Source : Données compilées par le Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais.

La Charte de la langue française prévoit que, dans certaines situations, des enfants peuvent fréquenter un établissement scolaire public ou privé de langue anglaise, agréé aux fins de subventions, à l'éducation préscolaire ainsi qu'au primaire et au secondaire. Une personne désignée par le ministre doit vérifier l'admissibilité des enfants à l'enseignement en anglais et statuer sur ce sujet.

En 2017-2018, la Déclaration de services pour tous les dossiers complets (soit 12 210 demandes) a été rigoureusement respectée : 99,9 % de ces demandes ont été traitées dans un délai de 10 jours ouvrables.

1.2.4 PREUVES D'ÉTUDES SECONDAIRES

ENGAGEMENT :

Le Ministère s'engage à transmettre un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou une attestation d'équivalence de niveau de scolarité dans les délais suivants :

- document obtenu après 1978 : le jour même, pour une demande formulée en personne; et dans un délai de 10 jours ouvrables, pour une demande écrite;
- document obtenu en 1978 ou avant : dans un délai de 10 jours ouvrables.



INDICATEUR

Pourcentage des relevés de notes, des relevés des apprentissages, des diplômes ou des attestations d'équivalence de niveau de scolarité obtenus après 1978, transmis dans le délai prévu

CIBLE	2017-2018	2016-2017	2015-2016
100 % des demandes formulées en personne et traitées le jour même	100 %	100 %	99,7 %
100 % des demandes transmises ^a par courrier à partir du 1 ^{er} janvier 2015 et traitées en 10 jours ouvrables	72,0 %	75,0 %	56,3 %

Source : Données compilées par la Direction de la sanction des études.

a En 2015, la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens a été modifiée pour établir que les demandes transmises incluent celles qui sont effectuées en ligne par le public et que le délai de traitement de ces demandes est de 10 jours ouvrables.

La Direction de la sanction des études (DSE) a le mandat de reconnaître officiellement les études secondaires des élèves du Québec. Elle délivre à cette fin les relevés de notes, les relevés des apprentissages ou de compétences ainsi que les différents diplômes d'études secondaires aux élèves qui répondent aux exigences des régimes pédagogiques de l'enseignement secondaire.

Au cours de l'année 2017-2018, la DSE a traité 45 929 demandes de réimpression de documents officiels de sanction, comparativement à 44 176 en 2016-2017 et à 42 473 en 2015-2016.

Parmi l'ensemble des demandes transmises par courrier, traitées en 2017-2018, 72 % l'ont été dans le délai prescrit de 10 jours. Le dépassement de ce délai pour le reste des demandes s'explique notamment par la hausse du nombre de demandes reçues (plus de 1 700 demandes de plus que l'année précédente). Des travaux sont actuellement en cours pour poursuivre l'optimisation des délais de traitement.



INDICATEUR

Pourcentage des relevés de notes, des relevés des apprentissages, des diplômes ou des attestations d'équivalence de niveau de scolarité obtenus en 1978 ou avant, transmis dans le délai prévu

CIBLE	2017-2018	2016-2017	2015-2016
100 % des demandes de relevés de notes et de diplômes traitées en 10 jours ouvrables, pour des dossiers de 1978 ou avant (microfilms)	89 %	68,0 %	65,1 %
100 % des demandes d'autres documents traitées en 10 jours ouvrables	s. o. ^a	s. o. ^a	65,3 %

Source : Données compilées par la Direction de la sanction des études.

a Cette donnée n'est pas indiquée, puisqu'elle est incluse dans le tableau précédent.

Pour les demandes de documents obtenus avant 1978, 89 % des réponses respectent le délai de 10 jours. Des travaux sont actuellement en cours pour améliorer le délai de réponse et permettre l'atteinte de la cible.

1.2.5 PREUVES D'ÉTUDES COLLÉGIALES

La principale activité du Ministère en matière de sanction des études collégiales consiste à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) à l'étudiant ou à l'étudiante qui remplit l'ensemble des conditions associées au programme suivi. La délivrance du DEC est recommandée par le collège que fréquente l'étudiant ou l'étudiante. Le Ministère accomplit d'autres activités, comme la tenue d'un registre informatisé, la production de duplicatas ou d'attestations de délivrance de diplômes. Certains de ces services sont accessibles grâce à des formulaires interactifs sécurisés en ligne.

ENGAGEMENT :

Le Ministère s'engage à transmettre un duplicata d'un diplôme qu'il a délivré dans un délai de 10 jours ouvrables.



INDICATEUR

Pourcentage des demandes de duplicata d'un diplôme traitées dans le délai prévu

CIBLE	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	9 755	99,8 %	8 673	99,7 %	6 953	87,9 %

Source : Données compilées par le Service des affaires institutionnelles.

La cible fixée pour la transmission du duplicata d'un diplôme peut être considérée comme atteinte. L'écart de 0,2 % s'explique par des informations incomplètes sur le formulaire de demande de la part des usagers.

ENGAGEMENT :

Le Ministère s'engage à confirmer la validité d'un diplôme qu'il a délivré dans un délai de 5 jours ouvrables.



INDICATEUR

Pourcentage des demandes de confirmation de validité d'un diplôme traitées dans le délai prévu

CIBLE	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
100 % des demandes traitées en 5 jours ouvrables	7 251	98,3 %	7 563	100,0 %	8 099	100,0 %

Source : Données compilées par le Service des affaires institutionnelles.

En ce qui concerne la confirmation de validité d'un diplôme, 98,3 % des demandes reçues ont été traitées dans le délai de 5 jours. Des mesures ont été mises en œuvre pour favoriser l'atteinte de la cible de 100 %.

ENGAGEMENT :

Le Ministère s'engage à acheminer une certification d'un document qu'il a délivré dans un délai de 10 jours ouvrables.



INDICATEUR

Pourcentage des demandes de certification d'un diplôme traitées dans le délai prévu

CIBLE	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	4 822	99,8 %	4 157	99,8 %	3 286	90,8 %

Source : Données compilées par le Service des affaires institutionnelles.

En ce qui concerne l'acheminement d'une certification d'un document délivré par le Ministère, malgré la hausse des demandes (16 %) enregistrée en 2017-2018, comparativement à l'année précédente, le Ministère a réussi à traiter la majorité des demandes dans le délai de 10 jours.

ENGAGEMENT :

Le Ministère s'engage à faire parvenir une copie d'un relevé de notes ou d'une attestation d'études lorsque ce document a été délivré par un collège privé qui est fermé, si le document est disponible, dans un délai de 10 jours ouvrables.



INDICATEUR

Pourcentage des demandes de copies d'un document délivré par un collège privé fermé traitées dans le délai prévu

CIBLE	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	111	92,8 %	89	100 %	86	100 %

Source : Données compilées par le Service de la formation préuniversitaire et de l'enseignement privé.

Sur l'ensemble des demandes de copies de documents délivrés par un collège privé fermé, reçues en 2017-2018, 92,8 % ont été traitées dans le délai prescrit, ce qui représente un résultat en-deçà de la cible de 100 %. Des actions ont été entreprises pour que le Ministère puisse respecter l'engagement de sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

1.2.6 AUTORISATIONS D'ENSEIGNER

ENGAGEMENT :

Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours ouvrables.



INDICATEUR

Pourcentage des réponses à une demande d'autorisation d'enseigner fournies dans le délai prévu

CIBLE	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
100 % des demandes traitées en 60 jours ouvrables	3 227	97,4 %	3 154	97,5 %	3 003	97,8 %

Source : Données extraites du système QE par le Service des systèmes du parcours scolaires (SSPS) - DGRI-DSI et compilées par la Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire.

La Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire (DFTPS) a la responsabilité de délivrer les autorisations d'enseigner (autorisation provisoire d'enseigner, permis d'enseigner, licence d'enseignement et brevet d'enseignement) aux personnes qui y ont droit en vertu du Règlement sur les autorisations d'enseigner et des dispositions prévues dans la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3) en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires.

Des 3 227 demandes de permis d'enseigner et de brevets d'enseignement qu'a reçues le Ministère, 97,4 % ont été traitées dans un délai de 60 jours ouvrables. Ce pourcentage est relativement stable, puisqu'il est comparable à ceux des trois dernières années financières. Une légère hausse de 73 demandes (2,3 %) a été enregistrée par rapport à l'année financière 2016-2017.

Les procédures d'optimisation des processus de délivrance des autorisations d'enseigner mises en place ont permis de maintenir la qualité du service et d'améliorer les délais de traitement.

1.2.7 AIDE FINANCIÈRE EN MATIÈRE DE LOISIR ET DE SPORT

ENGAGEMENT :

Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'octroi de subvention pour les programmes de soutien dans le domaine du sport ou aux organismes de loisir dans un délai de 45 jours ouvrables.



INDICATEUR

Pourcentage des réponses à une demande d'octroi de subvention pour les programmes de soutien financier dans le domaine du sport fournies dans le délai prévu

CIBLE	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
100 % des demandes traitées en 45 jours ouvrables	928	100 %	861	91,7 %	843	100 %

Source : Données compilées par la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique.

En matière de sport, le soutien financier du Ministère est assuré notamment par le programme Équipe Québec, le Programme de soutien au développement de l'excellence sportive, le Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises et le Programme de soutien aux événements sportifs. Malgré une légère hausse du nombre de demandes de subvention, le Ministère a traité l'ensemble des demandes dans un délai de 45 jours ou moins.



INDICATEUR

Pourcentage des réponses à une demande d'octroi de subvention pour les programmes de soutien aux organismes de loisir fournies dans le délai prévu

CIBLE	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
100 % des demandes traitées en 45 jours ouvrables	200	100 %	185	100 %	181	100 %

Source : Données compilées par la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique.

Dans le domaine du loisir, le Ministère administre cinq programmes d'assistance financière qui sont destinés aux organismes nationaux de loisir, aux centres communautaires de loisir, aux instances régionales responsables du loisir pour les personnes handicapées, aux unités régionales de services en matière de sport, loisir, plein air et activité physique ainsi qu'aux camps de vacances. Le délai de 45 jours a été respecté pour l'ensemble des demandes soumises.

1.2.8 TRAITEMENT DES PLAINTES

ENGAGEMENT :

Le Ministère s'engage à traiter les plaintes à l'égard des différents services qu'il rend dans un délai de 28 jours civils.



INDICATEUR

Pourcentage de réponses aux plaintes à l'égard de différents services rendus à la population par le Ministère dans le délai prévu^a

CIBLE	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
	PLAINTES	RÉSULTAT	PLAINTES	RÉSULTAT	PLAINTES	RÉSULTAT
100 % des plaintes traitées dans un délai de 28 jours civils	1 138	81,5 %	958	81,9 %	919	93,5 %

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

a Les données incluent les plaintes concernant les réseaux d'enseignement et celles visant les activités et les services du Ministère.

Les activités de gestion et de traitement des plaintes du Ministère sont évaluées selon quatre indicateurs :

- **Le délai moyen de prise en charge d'une plainte : 1,61 jour**

Ce premier indicateur mesure la capacité du Ministère à prendre rapidement en charge les plaintes reçues. Le délai moyen de prise en charge d'une plainte est le temps écoulé entre la réception d'une plainte au Ministère et le début des démarches visant à la traiter. En 2017-2018, le délai moyen de prise en charge a été de 1,61 jour, soit 0,08 jour de moins qu'en 2016-2017 (1,69 jour).

- **Le délai moyen de traitement : 16,03 jours**

Ce deuxième indicateur mesure le temps nécessaire, en moyenne, pour qu'une plainte soit traitée. Le délai moyen de traitement représente la somme de toutes les durées de traitement divisée par le nombre de plaintes traitées. En 2017-2018, le délai moyen de traitement a été de 16,03 jours, soit 2,49 jours de plus qu'en 2016-2017 (13,54 jours).

- **Le taux de respect du délai prescrit de 28 jours civils : 81,55 %**

Ce troisième indicateur mesure la capacité du Ministère à respecter son principal engagement, qui est de communiquer au citoyen le résultat de l'examen de sa plainte dans un délai maximal de 28 jours civils.

En 2017-2018, 928 des 1 138 plaintes reçues ont été traitées dans un délai de 28 jours et moins, ce qui correspond à un taux de respect de 81,55 %. En 2016-2017, ce taux était de 81,99 %.

Malgré les efforts déployés par le Ministère pour respecter son engagement, certaines plaintes nécessitent un délai supplémentaire en raison de différents facteurs : un groupe de plaintes portant sur un même événement et demandant un positionnement du Ministère, un nombre important de démarches nécessaires lors de plaintes complexes, la consultation de divers intervenants, le traitement des volets successifs d'une même plainte, etc.

- **Le nombre de demandes de révision en deuxième instance : 0**

Ce quatrième indicateur mesure l'utilisation de ce recours par les citoyennes et citoyens insatisfaits du traitement de leur plainte en première instance. Ils peuvent s'adresser à la Direction de l'accès à l'information et des plaintes (DAIP) pour demander une révision de leur dossier en deuxième instance. En 2017-2018, la DAIP n'a reçu aucune demande de révision en deuxième instance.

En plus des quatre indicateurs précédents, le Ministère collecte des données sur le nombre et la nature des plaintes qu'il reçoit. En 2017-2018, le Ministère a reçu un total de 1 138 plaintes, regroupées ainsi :

- 474 plaintes visaient une décision, un programme, une orientation ou un service du Ministère (424 en 2016-2017);
- 631 plaintes visaient un organisme des réseaux d'enseignement (516 en 2016-2017);
- 21 plaintes visaient un autre ministère ou organisme (15 en 2016-2017);
- 12 plaintes étaient irrecevables.

Ces données révèlent qu'entre les années financières 2016-2017 et 2017-2018, le nombre total de plaintes reçues au Ministère a augmenté de 18,79 % (180 plaintes de plus). Cette hausse est notamment attribuable à l'augmentation du nombre de plaintes visant les organismes des réseaux d'enseignement (+ 22,29 %), qui représentent 55,45 % des plaintes reçues au Ministère en 2017-2018, de même qu'à celle du nombre des plaintes visant spécifiquement le Ministère (+ 11,79 %).

En 2017-2018, les 474 plaintes visant les services et les activités du Ministère portaient sur différents sujets. De ce nombre, 315 visaient le secteur de l'aide financière aux études et portaient, notamment, sur l'accessibilité à la ligne téléphonique, le calcul de l'aide, le manque d'information, les délais de traitement des demandes, le service du recouvrement, des renseignements erronés et des erreurs administratives. Quant aux 159 plaintes visant le grand secteur de l'éducation, elles portaient, entre autres, sur les épreuves du Ministère, la taxe scolaire, la qualité du service reçu, les autorisations d'enseigner ainsi que la délivrance de diplômes et de relevés de notes par le Ministère.

En 2017-2018, les 631 plaintes visant les services des établissements des réseaux d'enseignement portaient sur différents sujets, tels que les cas de suspension et d'expulsion d'élèves, les décisions des établissements d'enseignement, le non-respect du plan d'intervention par une école, le manque de services aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), la compétence du personnel enseignant ou de direction, l'admission et l'inscription, les coûts liés au matériel scolaire, les cas d'intimidation et la disponibilité du transport scolaire.

Bien que ces plaintes ne visent pas les services rendus par le Ministère, des efforts sont déployés pour que les citoyennes et les citoyens soient informés des recours qui s'offrent à eux et qu'ils soient guidés vers les bons intervenants. Ces plaintes servent également d'intrants aux orientations ministérielles.

Par ailleurs, chaque année, le Ministère collabore avec les représentants du Protecteur du citoyen à l'examen des plaintes que ce dernier reçoit concernant les services du Ministère. Dans son Rapport annuel d'activités 2016-2017, le Protecteur du citoyen a déclaré avoir traité 33 plaintes fondées visant le Ministère, soit 28 plaintes pour le secteur de l'aide financière aux études, deux plaintes pour le grand secteur de l'éducation, deux pour le secteur de l'enseignement supérieur et une d'ordre général. Les données de l'année financière 2017-2018 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

Enfin, en 2017, un nouveau champ a été ajouté au système de gestion des plaintes pour établir combien de plaintes touchant les services et activités du Ministère sont fondées ou pas. Puisque ce champ n'est en vigueur que depuis le 1^{er} avril 2018, les données qu'il procure figureront dans le rapport annuel de gestion de 2018-2019.

1.2.9 TRAITEMENT DES DEMANDES DE RÉVISION D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

ENGAGEMENT :

Le Ministère s'engage à traiter les demandes de révision d'aide financière aux études dans un délai de 28 jours civils.



INDICATEUR

Pourcentage des demandes de révision d'une décision de l'Aide financière aux études traitées dans le délai prévu

CIBLE	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT	DEMANDES	RÉSULTAT
100 % des demandes traitées dans un délai de 28 jours civils	1 212	99,9 %	1 139	69 %	633	59 %

Source : Données compilées par le Bureau des recours de l'Aide financière aux études.

La *Loi sur l'aide financière aux études* (RLRQ, chapitre A-13-3) autorise la présentation d'une demande de révision d'une décision prise par le ministre concernant le Programme de prêts et bourses et le Programme de prêts pour études à temps partiel. Depuis le printemps 2015, ces demandes sont analysées par le Bureau des recours de l'Aide financière aux études, qui s'est doté de nouvelles règles de fonctionnement pour atteindre la cible établie dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Les résultats des années suivantes confirment l'efficacité des améliorations effectuées. En effet, pour l'année financière 2017-2018, bien que le volume de demandes ait été supérieur à celui des autres années, le Ministère a pu répondre, dans le délai prévu, à la quasi-totalité des demandes de révision (1 211 sur 1 212).

1.3 PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Ministère a rendu public en juin 2017 son Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD 2016-2020). Ce document précise la contribution du Ministère à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Celle-ci présente la vision du gouvernement en matière de développement durable ainsi que les enjeux, les orientations et les objectifs qui devront guider les actions de l'administration publique.

Étant donné que le Ministère a annoncé son PADD 2016-2020 au printemps 2016, il n'a pas pu rendre compte de ses résultats dans son rapport annuel de 2016-2017. Ainsi, dans le présent rapport, il fait état des résultats atteints de 2016 à 2018.

Résultats relatifs au Plan d'action de développement durable 2016-2020

Les résultats des deux premières années de mise en œuvre du PADD 2016-2020 mettent en évidence les efforts déployés pour atteindre les objectifs visés et les résultats recherchés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD 2015-2020).

ACTION 1

Mettre en place des mesures pour que les communications entre l'Aide financière aux études et sa clientèle s'effectuent principalement de façon électronique.

Ces mesures, qui ont pour but de réduire la consommation de papier, sont les suivantes :

- A** transmission électronique des relevés fiscaux pour les bénéficiaires offrant leur consentement;
- B** modification du système informatique pour permettre aux étudiants de transmettre leurs documents par voie électronique, directement dans leur dossier;
- C** diminution du volume d'impression des demandes d'aide financière en format papier;
- D** transmission électronique des certificats de garantie.

Cette action répond à l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Résultats ou actions réalisées en 2016-2018

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2016-2018
● Pourcentage de relevés fiscaux transmis uniquement de façon électronique	60 % des relevés fiscaux transmis de façon électronique	83 %
● Pourcentage de documents transmis à l'Aide financière aux études de façon électronique	50 % des documents transmis de façon électronique	81 %
● Nombre de demandes d'aide imprimées sur papier	Réduction de 50 % du volume d'impression des demandes d'aide	11 000
● Pourcentage de certificats de garantie remis de façon électronique	90 % des certificats de garantie transmis de façon électronique	94 %

Pour l'année financière 2017-2018, 83 % des relevés fiscaux ont été délivrés de manière exclusivement électronique. Les demandes d'aide financière transmises électroniquement ont atteint 81 %. De plus, en 2015-2016, 30 000 demandes d'aide ont été imprimées, comparativement à 11 000 pour l'année 2017-2018, soit une réduction d'un peu plus de 63 %. Enfin, près de 94 % des certificats de garantie ont été transmis de manière électronique.

ACTION 2

Réaliser des projets de rénovation et d'aménagement de locaux de manière écoresponsable pour les bureaux administratifs du Ministère

Cette action répond à l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Résultats ou actions réalisées en 2016-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2016-2018
● Pourcentage de mètres carrés de cloisons écoresponsables par opposition à la construction de cloisons traditionnelles	s. o.	n. d.

Aucune nouvelle cloison n'a été construite en 2016-2018 dans les bureaux administratifs du Ministère.

ACTION 3

Prendre en compte des principes de développement durable dans le contexte du processus d'actualisation des référentiels de compétences professionnelles des enseignants

Cette action répond à l'objectif 1.4 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Résultats ou actions réalisées en 2016-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2016-2018
 Traces écrites de la prise en compte des principes de développement durable dans les réflexions et les décisions liées aux travaux	Poursuivre la réflexion sur la possibilité d'inclure les principes de développement durable dans les travaux d'actualisation des référentiels de compétences professionnelles des enseignants	En cours

Les réflexions entourant la pertinence d'actualiser le référentiel de compétences professionnelles se sont bien déroulées et les travaux de mise à jour seront bientôt amorcés. Les principes de développement durable y seront intégrés.

ACTION 4

Suivre l'évolution des programmes de formation pertinents et de leurs clientèles  7

Le Ministère s'est engagé, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (objectif 2.4), à produire en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec un indicateur présentant le nombre de diplômés des programmes de formation visant le développement de compétences liées aux filières vertes ou au développement durable.

Cette action répond également à l'objectif 23 « Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée » de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Résultats ou actions réalisées en 2016-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2016-2018
 Nombre de diplômés des programmes de formation visant le développement de compétences liées aux filières vertes ou au développement durable	s. o.	143 diplômés en formation professionnelle 429 diplômés collégiaux 793 diplômés universitaires

7. Le sigle OVT indique que l'action visée contribue à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Un indicateur du nombre de diplômés des programmes de formation visant le développement de compétences liées aux filières vertes ou au développement durable, développé en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec, a été publié en 2018 dans le Recueil des indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. L'indicateur sera mis à jour annuellement. Les données les plus récentes sont celles de 2015.

En 2015, 143 diplômes d'études professionnelles ont été décernés dans des programmes liés au développement durable ou à des filières vertes. Malgré quelques fluctuations au fil des ans, la diplomation professionnelle dans les programmes visés est comparable à celle de 2010. C'est également le cas des diplômes à l'ordre d'enseignement collégial, dont le nombre en 2015 (429 diplômes) est légèrement inférieur à celui de 2010 (437 diplômes). En ce qui concerne les diplômes universitaires, leur nombre s'est accru de 40,6 % entre 2010 et 2015, passant de 564 à 793. Au total, au cours de cette période, 4 102 diplômes universitaires ont été décernés dans différents programmes en lien avec le développement durable ou les filières vertes.

ACTION 5

Suivre l'évolution de l'occupation des emplois liés aux domaines des filières vertes et du développement durable 

Le Ministère s'est engagé, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (objectif 2.4), à produire en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec un indicateur présentant l'évolution de l'occupation des emplois liés aux domaines des filières vertes et du développement durable.

Cette action répond également à l'objectif 23 « Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée » de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Résultats ou actions réalisées en 2016-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2016-2018
 Proportion des diplômés des programmes de formation liés aux filières vertes et au développement durable qui occupent un emploi dans ces domaines	s. o.	En cours de réalisation

Les travaux de collecte de données sont en cours.

ACTION 6

Analyser les moyens pour la prise en compte du développement durable dans le cadre du développement des programmes d'études professionnelles et techniques et réviser les documents méthodologiques afférents

Cette action répond à l'objectif 2.4 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et à l'objectif 23 « Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée » de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Résultats ou actions réalisées en 2016-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2016-2018
 Production de documents méthodologiques adaptés à l'élaboration des programmes d'études professionnelles et techniques	Documents révisés en 2018	En cours de réalisation

Volet « formation professionnelle »

À l'hiver 2018, le Ministère a convié ses partenaires du monde de l'éducation et du marché du travail aux Journées de réflexion sur la formation professionnelle. Cet événement, préalable à l'élaboration d'un plan d'action en formation professionnelle, a favorisé les échanges sur les améliorations à apporter au processus de développement de programmes d'études.

À la lumière de ces échanges et des mémoires produits par certains partenaires à la suite de l'événement, le Ministère dispose maintenant des renseignements nécessaires à la production de documents méthodologiques qui permettront de mieux prendre en considération les besoins de compétences transsectoriels, tels que ceux associés au développement durable et à l'environnement.

Volet « formation technique »

En 2017-2018, une première analyse du processus de développement a permis de constater que les dimensions du développement durable peuvent être prises en considération dans le processus actuel de développement de programmes d'études, mais que la démarche doit être formalisée dans les encadrements méthodologiques.

ACTION 7

Suivre l'évolution annuelle de la proportion de la population qui obtient un premier diplôme ou une première qualification

Cette action répond à l'objectif 4.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et à l'objectif 23 « Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée » de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. Il est à noter que le Ministère rend compte de l'atteinte de la cible dans la section consacrée au Plan stratégique 2017-2022 du présent rapport.

Résultats ou actions réalisées en 2016-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2016-2018
 Taux annuel d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire	s. o.	n. d.

Pour suivre l'évolution annuelle de la proportion de la population qui obtient un premier diplôme ou une première qualification, le Ministère a développé un indicateur, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec. Celui-ci a été publié en 2017 dans le Recueil des indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Il sera mis à jour annuellement. Les données les plus récentes sont celles de 2015.

Le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire atteignait 98 % en 2015. Par rapport à 2007, il a augmenté de 12 points de pourcentage. La croissance s'est poursuivie de façon continue sur cette période de 6 ans, à l'exception de 2013, année où les données sont manquantes, et de 2012, où le taux a accusé un recul de 2 points de pourcentage par rapport à 2011.

ACTION 8

Accélérer l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé 

Cette action répond à l'objectif 4.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et à l'objectif 23 « Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée » de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Résultats ou actions réalisées en 2016-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2016-2018
 Mise sur pied des groupes selon la norme d'allocation et la décision ministérielle	100 nouvelles classes en 2016-2017	Réalisé

En 2016-2017, 100 classes additionnelles ont été autorisées et toutes ont été ouvertes, ce qui a porté leur nombre total à 188. Environ 1 000 enfants de plus que l'année précédente ont eu accès à la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé en 2016-2017, pour un total de 2 245.

En 2017-2018, 101 classes additionnelles ont été autorisées, et 100 ont été effectivement ouvertes, ce qui porte leur nombre total à 289 classes autorisées et à 288 classes ouvertes. Environ 1 000 enfants ont eu accès à la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé en 2017-2018, pour un total de 3 272 (donnée provisoire).

ACTION 9

Bonifier les investissements du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances au moyen d'une contribution financière du milieu privé à hauteur de 15 % de la valeur nette investie pour l'achat de l'équipement nécessaire

Cette action répond à l'objectif 4.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Résultats ou actions réalisées en 2016-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2016-2018
● Proportion de la valeur nette de la contribution du partenaire privé pour l'achat de l'équipement nécessaire	Bonifier de 15 % l'économie consentie à l'achat d'équipement dans les camps de vacances bénéficiaires du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances	35 %

En 2016-2017, la mesure d'aide à l'achat d'équipement de plein air a permis une contribution du secteur privé (Canadian Tire et Aquam) de l'ordre de 35 % sur les achats effectués.

Cette mesure spéciale prévue au Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances a pris fin en 2016-2017 avec la révision du nouveau cycle 2017-2020.

ACTION 10

Interpeller les entreprises d'économie sociale qui souhaitent établir un contrat de service avec le Ministère lorsque des conditions s'y prêtent, et intégrer cette pratique aux activités courantes de gestion administrative en favorisant les entreprises d'insertion sociale

Cette action répond à l'objectif 4.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Résultats ou actions réalisées en 2016-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2016-2018
● Nombre d'entreprises de service en gestion immobilière qui favorisent l'insertion sociale dans leurs activités de gestion administrative	s. o.	n. d.

En 2016-2018, aucune nouvelle offre de service n'a été octroyée à un fournisseur en gestion immobilière.

ACTION 11

Élaborer et mettre en place un plan d'action en matière de bien-être, de santé et de sécurité en milieu de travail au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Cette action répond aux objectifs 5.1 et 5.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Résultats ou actions réalisées en 2016-2018

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2016-2018
● Rapports d'étape annuels	Approbation de la Politique ministérielle sur la santé et le bien-être en milieu de travail et du Plan d'action 2017-2018 en santé et bien-être en milieu de travail	Réalisé
● Promotion et diffusion du plan d'action	Diffusion de la Politique ministérielle sur la santé et le bien-être en milieu de travail et du Plan d'action 2017-2018 en santé et bien-être en milieu de travail	Réalisé
● Mise en œuvre du calendrier des activités à l'intention du personnel	Réalisation des activités du Plan d'action	Réalisé

La Politique ministérielle sur la santé et le bien-être en milieu de travail et le Plan d'action 2017-2018 en santé et bien-être en milieu de travail ont été rendus publics le 24 novembre 2017. Des marches à l'extérieur et à l'intérieur se sont tenues à Québec, à Montréal et à Trois-Rivières dans le cadre du lancement de la Politique.

Plusieurs activités du plan d'action ont été réalisées. Un total de 140 employés ont participé au Défi Entreprises 2017. De plus, des campagnes de promotion du Défi Entreprises 2018 et du Pentathlon des neiges ont eu lieu. Enfin, des manchettes ont été publiées sur l'intranet du Ministère pour faire la promotion du Programme d'encouragement financier à la pratique d'activités physiques et inviter le personnel à participer à des conférences-midi sur le thème général de la santé au travail.

ACTION 12

Augmenter le nombre de commissions scolaires et d'établissements d'enseignement privés qui adoptent une démarche de développement durable 

Cette action répond à l'objectif 6.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Elle répond également à l'objectif 19 « Soutenir les instances locales, supralocales, régionales et métropolitaines qui adoptent un virage écoresponsable » de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 et à l'objectif 18 « Prendre en considération le fait que le patrimoine naturel doit être protégé pour sa valeur culturelle autant que pour sa valeur écologique et économique » de l'Agenda 21 de la Culture du Québec.

De plus, cette action s'insère dans le Plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable.

Résultats ou actions réalisées en 2016-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2016-2018
● Taux d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable	30 % d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable en 2020	21,9 %

Le Ministère a réalisé un sondage entre le 24 avril 2017 et le 25 mai 2017 pour connaître le taux d'organismes scolaires (commissions scolaires et établissements d'enseignement privés subventionnés) qui ont adopté une démarche de développement durable. Un total de 21,9 % d'organismes scolaires affirme avoir adopté une démarche de développement durable. Ce résultat est basé sur un taux de participation au sondage de 30,2 %.

ACTION 13

Soutenir les initiatives favorisant l'éducation au développement durable, particulièrement celles touchant au développement socioéconomique des collectivités selon une perspective de développement durable

Cette action répond à l'objectif 6.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Elle répond également à l'objectif 19 « Soutenir les instances locales, supralocales, régionales et métropolitaines qui adoptent un virage écoresponsable » de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 et à l'objectif 18 « Prendre en considération le fait que le patrimoine naturel doit être protégé pour sa valeur culturelle autant que pour sa valeur écologique et économique » de l'Agenda 21 de la Culture du Québec.

Résultats ou actions réalisées en 2016-2018

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS 2016-2018
● Nombre de situations d'apprentissage élaborées	8 analyses de livres relatifs au développement durable au primaire et 2 situations d'apprentissages au secondaire	En cours de réalisation
● Formations offertes	3 sessions de formation offertes	Non débuté
● Diffusion d'un guide d'accompagnement	Diffusion d'un guide d'accompagnement	En cours de réalisation

Dans le cadre d'un projet-pilote, la Chaire de leadership en enseignement des sciences et développement durable de l'Université Laval a été mandatée pour élaborer **huit activités pédagogiques liées à l'analyse de livres jeunesse au primaire et à deux situations d'apprentissage au secondaire**. Les livres jeunesse ont été sélectionnés, et les activités s'y rattachant sont finalisées. Elles sont accessibles sur le site de la Chaire.

Au **premier cycle du secondaire, une situation d'apprentissage** portant sur la protection de la biodiversité de la rivière Mitis est sur le point d'être finalisée. Les travaux sur la deuxième situation d'apprentissage débuteront à l'automne 2018.

Enfin, le dépôt du **guide intégrant le développement durable** dans l'enseignement se fera plus tard que prévu, bien que les travaux se poursuivent activement. Le guide, qui devait se présenter en un seul volume, sera divisé en quatre volumes pour en faciliter l'utilisation par le personnel enseignant et les conseillères et conseillers pédagogiques.

ACTION 14

Assurer la vitalité des petites communautés



Cette action se décline en deux volets :

- 1 soutenir les écoles de 60 élèves ou moins au moyen d'une aide financière;
- 2 compenser financièrement des projets pilotes ayant pour objectif d'améliorer l'offre de services éducatifs dans les petites écoles dans des petites communautés (allocation destinée aux établissements scolaires).

Elle répond à l'objectif 6.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et aux objectifs 1 « Accroître la fierté et le sentiment d'appartenance » et 23 « Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée » de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Résultats ou actions réalisées en 2016-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2016-2018
● Sommes versées selon les normes précisées	5 M\$ versés chaque année	Réalisé

En 2016-2017, 55 commissions scolaires ont reçu une allocation pour un total de 4 555 950 \$, et 32 projets, répartis dans 14 régions administratives, ont été soutenus pour un montant de 599 175 \$.

En 2017-2018, 57 commissions scolaires ont reçu une allocation pour un total de 4 703 944 \$, et 33 projets, répartis dans neuf régions administratives, ont été soutenus pour un montant de 578 997 \$.

ACTION 15

Mettre en place un programme de rabais à l'achat d'autobus scolaires électriques 

Cette action consiste à mettre en place un programme de rabais à l'achat d'autobus scolaires électriques d'une valeur de 30 millions de dollars pour la période 2015-2020 en vue d'appuyer l'électrification des transports scolaires, de réduire les émissions des gaz à effet de serre et d'offrir un soutien accru à la commercialisation de l'innovation en matière d'électrification des transports.

Cette action répond à l'objectif 7.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Elle répond également aux objectifs 15 « Promouvoir et développer l'utilisation des modes de transport collectif, alternatif et actif pour les personnes », 16 « Soutenir les systèmes de transports efficaces, diversifiés et intégrés qui contribuent à la réduction des émissions de GES » et 19 « Soutenir les instances locales, supralocales, régionales et métropolitaines qui adoptent un virage écoresponsable » de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. Enfin, l'action s'inscrit dans le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020.

Résultats ou actions réalisées en 2016-2018

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2016-2018
 Nombre de véhicules achetés	50 véhicules achetés chaque année	36

En 2017-2018, les compagnies de transport scolaire possèdent 69 autobus électriques; elles en ont acheté 33 en 2015-2016, 24 en 2016-2017 et 12 en 2017-2018. Des échanges ont lieu actuellement entre le Ministère et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) sur des moyens de stimuler la vente de tels véhicules.

Le Programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec vise le remplacement d'autobus scolaires à carburant par des autobus électriques.

Le Ministère participe au financement du programme par une contribution financière annuelle de 6 millions de dollars, qui prend la forme d'un transfert de crédits budgétaires du budget du Ministère à celui du MTMDET.

1.4 SECRÉTARIATS RELEVANT DU MINISTÈRE

1.4.1 SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a pour mission de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le SCF intervient auprès de divers partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux concernés ou pouvant contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes. À cet effet, il collabore avec des groupes de femmes et avec une multitude d'acteurs dans plusieurs secteurs d'intervention : partenaires nationaux (ministères et organismes gouvernementaux collaborateurs, organismes non gouvernementaux, etc.), partenaires régionaux et locaux (municipalités, municipalités régionales de comté, organismes communautaires, etc.) et partenaires sectoriels (milieu universitaire, entreprises privées, etc.).

PRINCIPAUX RÉSULTATS EN 2017-2018

Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

Le 29 juin 2017, la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 a été dévoilée. Coordonnée par le SCF et mise en œuvre avec la collaboration de 24 ministères et organismes gouvernementaux, la Stratégie est le résultat d'une vaste démarche de consultation. Soutenue par des investissements de plus de 80 millions de dollars sur cinq ans, elle poursuit les grands objectifs suivants :

- réduire les inégalités persistantes et préoccupantes entre les femmes et les hommes;
- agir en tenant compte de l'ensemble des femmes, et particulièrement des femmes qui vivent de plus grandes inégalités, comme les femmes immigrantes, autochtones, âgées, handicapées ou vivant en situation de pauvreté;
- mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble ils fassent progresser l'égalité de fait entre eux, et ce, dans tous les milieux et dans toutes les régions.

La Stratégie comprend 59 actions, nouvelles ou bonifiées, dont :

- le dépôt d'une loi-cadre qui permettra de camper l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur des préoccupations et des priorités gouvernementales;
- la création d'un indice québécois de l'égalité, qui permettra de suivre les tendances en la matière et de soutenir la prise de décision au sein du gouvernement du Québec;
- le soutien à des activités visant la mobilisation et la participation des hommes en tant qu'alliés dans l'atteinte de l'égalité entre les sexes.

Parmi les actions placées sous la responsabilité du SCF et mises en œuvre en 2017-2018, notons :

- la campagne de promotion intitulée *Élections municipales 2017 : Présentez-vous!*, menée conjointement par le SCF et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Elle cherchait notamment à susciter des candidatures féminines aux élections municipales de novembre 2017;
- le financement de 41 projets dans le cadre de l'appel de projets en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, composé de deux volets distincts :
 - projets locaux et régionaux : ce volet vise à soutenir des projets qui prennent en considération les réalités et les enjeux propres à chaque territoire du Québec. En 2017-2018, 33 projets ont été retenus, pour un montant de 2 272 086 \$.
 - projets nationaux : ce volet vise à soutenir des projets qui seront réalisés dans au moins deux régions. En 2017-2018, 8 projets ont été retenus, pour un montant de 658 701 \$.

Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021

La Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 a été lancée en octobre 2016. Coordonnée par le SCF, cette Stratégie aborde deux problématiques : les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle. Elle présente 55 actions concrètes engageant 12 ministères et organismes gouvernementaux.

Au cours de 2017-2018, la mise en œuvre de cette Stratégie par le SCF s'est notamment concrétisée par :

- la tenue, en décembre 2017, du Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels. Lors de ce Forum, près de 200 personnes, qui représentaient une grande diversité d'organisations, ont fait part de leurs préoccupations et évoqué des pistes de solution concernant les agressions et le harcèlement sexuels, notamment en milieu de travail. Une aide financière supplémentaire de 25 millions de dollars a été annoncée à cette occasion pour renforcer ou mettre en œuvre des mesures liées à la prévention des agressions et du harcèlement sexuels, à la réception des dévoilements et des dénonciations et à l'accompagnement des victimes, notamment dans le processus judiciaire. Il importe de rappeler qu'un montant de 200 millions de dollars était déjà prévu pour la mise en œuvre de la Stratégie;
 - Parmi les mesures mises en œuvre depuis le Forum, notons la conclusion d'un partenariat de près de 2 millions de dollars avec le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) et avec 26 Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). Ce partenariat vise l'implantation, dans les écoles secondaires, du programme Empreinte, offert aux élèves, à leurs parents et au personnel scolaire pour les sensibiliser au phénomène des agressions sexuelles.
- le financement de 11 projets dans le cadre d'un appel de projets visant à soutenir la réalisation d'activités de sensibilisation en matière d'agressions et d'exploitation sexuelles, pour un montant total de 291 175 \$;
- la tenue d'une importante campagne gouvernementale de sensibilisation en matière d'agressions et d'exploitation sexuelles en novembre et décembre 2017 sur différentes plateformes, notamment les médias sociaux.

Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale

Au chapitre de la violence conjugale, le gouvernement du Québec a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale. À titre d'exemple, le SCF a notamment :

- tenu une campagne gouvernementale de sensibilisation en matière de violence conjugale en novembre et décembre 2017 sur différentes plateformes, notamment les médias sociaux;
- soutenu 10 projets de sensibilisation à la suite de l'appel de projets tenu à l'automne 2017, pour un montant total de 227 528 \$.

Réaffirmant la nécessité de maintenir l'engagement et la mobilisation des ministères et organismes à l'égard de cette problématique, la prolongation de ce plan d'action pendant les travaux d'élaboration des nouvelles interventions en la matière a été annoncée en décembre 2017. Un bilan témoignant de la réalisation des 135 mesures prises par la dizaine de ministères et organismes engagés dans la mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017 a été produit. Il constitue un document de référence pour les consultations auprès des partenaires. En vue d'alimenter la réflexion, un cahier d'accompagnement a aussi été préparé, en collaboration avec les ministères et organismes partenaires. Deux des quatre journées de consultation ont été tenues en 2017-2018, soit le 6 mars à Gatineau et le 26 mars à Rivière-du-Loup.

Parallèlement aux travaux d'élaboration du nouveau plan d'action, l'ajout d'un montant de 6,4 millions de dollars en matière de violence conjugale, pour l'année 2017-2018, a été annoncé le 7 mars dernier. Ce montant se décline ainsi :

- 3,2 millions pour que des maisons d'hébergement de deuxième étape ainsi que leur Alliance consolident leurs interventions de soutien;
- 3 millions pour que des maisons d'hébergement de première étape adaptent leurs services aux besoins de plus en plus importants de la population issue de l'immigration;
- près de 200 000 \$ pour que des organismes destinés aux conjoints ayant des comportements violents adaptent leurs services aux besoins des personnes issues de l'immigration.

Femmes autochtones

Le premier Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 a été lancé en juin 2017. Coordiné par le Secrétariat aux affaires autochtones, ce plan d'action compte plusieurs mesures spécifiquement consacrées aux femmes des Premières Nations et aux femmes inuites. Le SCF est responsable de la mise en œuvre de huit mesures consacrées aux femmes et aux filles autochtones, en lien avec la lutte contre les violences sexuelles, conjugales et familiales, et avec l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le SCF a soutenu plusieurs projets en 2017-2018 dans le cadre de ce plan d'action, notamment :

- le Forum des Premières Nations sur les agressions sexuelles, organisé par l'organisme Femmes autochtones du Québec;
- des ententes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les régions du Nord-du-Québec;
- le projet « Femmes d'affaires » de la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador, qui soutient des femmes d'affaires et la valorisation du leadership économique des femmes autochtones.

1.4.2 SECRÉTARIAT À LA CAPITALE-NATIONALE

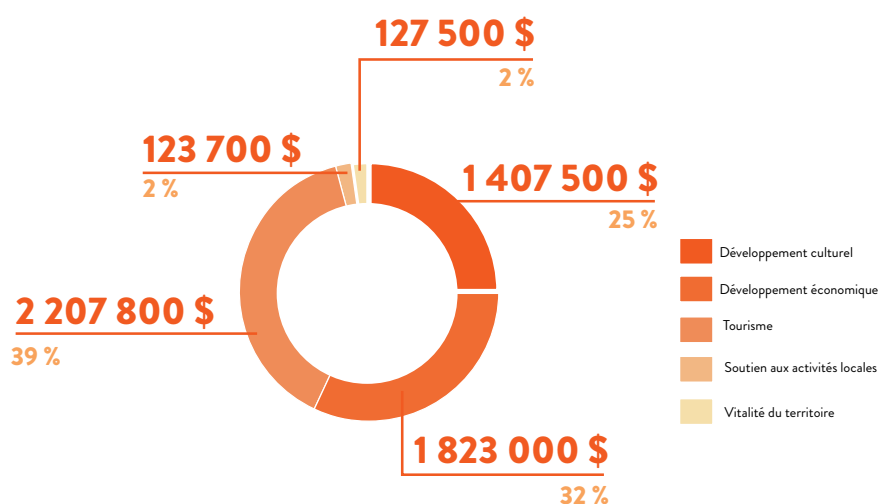
PRINCIPAUX RÉSULTATS EN 2017-2018

Gestion des mesures d'aide financière

Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale

En 2017-2018, le Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale a financé 251 projets, pour un montant total de 5 689 500 \$.

RÉPARTITION FINANCIÈRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ POUR 2017-2018



Source : Secrétariat à la Capitale-Nationale.

Aide financière à la Ville de Québec

En 2017-2018, le Secrétariat à la Capitale-Nationale a soutenu financièrement la Ville de Québec dans le cadre des ententes suivantes :

- entente sur l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 (subvention de 7,8 millions de dollars, dont 2,8 millions versés par le Secrétariat à la Capitale-Nationale et 5 millions par la Commission de la capitale nationale du Québec);
- entente pour appuyer le rôle de la Ville de Québec à titre de capitale nationale (subvention de 7 millions de dollars);
- entente pour soutenir le Fonds des grands événements 2017 (subvention de 5 millions de dollars);
- entente pour amorcer la mise en œuvre du Plan des rivières de la Ville de Québec (subvention de 17 millions de dollars).

Gestion déléguée – Appui aux organismes de développement local et régional

Fonds de développement des territoires

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (2015, chapitre 8), les municipalités régionales de comté ont pleine compétence pour favoriser le développement local et régional sur leur territoire.

Cette loi a institué le Fonds de développement des territoires, qui vise à soutenir les municipalités régionales de comté dans leur nouveau rôle.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a alloué aux municipalités régionales de comté de la région de la Capitale-Nationale une somme de 6,1 millions de dollars, prélevée à même le Fonds de développement des territoires. Pour cette région, la coordination de ce Fonds est assurée par le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

Mise en œuvre d'ententes de partenariat répondant à des enjeux particuliers

Voici les ententes de partenariat en vigueur en 2017-2018 :

- L'Entente sectorielle en économie sociale dans la région de la Capitale-Nationale 2017-2018. Le Secrétariat à la Capitale-Nationale est partenaire de l'entente, mais n'y a pas contribué financièrement en 2017-2018;
- L'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la région de la Capitale-Nationale 2016-2019. Le Secrétariat à la Capitale-Nationale est partenaire de l'entente, mais n'y a pas contribué financièrement en 2017-2018.

Coordination interministérielle

Le Secrétariat à la Capitale-Nationale a coordonné cinq rencontres de travail de la Conférence administrative régionale de la Capitale-Nationale.

Adaptation de l'action gouvernementale au contexte particulier de la région par des mécanismes de concertation régionaux

Actions en matière d'occupation et de vitalité des territoires

L'entrée en vigueur de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) a donné naissance à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, qui, en 2016, a été prolongée d'une année.

En 2017-2018, le Secrétariat à la Capitale-Nationale était responsable de deux actions dans le cadre de cette Stratégie.

- **Le soutien de l'Office du tourisme de Wendake**

Le Secrétariat à la Capitale-Nationale accompagne la communauté autochtone de Wendake dans sa démarche visant à se doter d'une offre touristique distinctive pour s'assurer de son intégration dans l'offre touristique régionale.

Le SCN est partenaire de l'entente, mais n'y a pas contribué financièrement en 2017-2018.

- **La mise en valeur du fleuve Saint-Laurent dans la région de la Capitale-Nationale**

Le Secrétariat à la Capitale-Nationale favorise la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent, élément distinctif de la région. À cet effet, il a accordé en 2017-2018 une somme de 150 000 \$ à l'Administration portuaire de Québec pour que soit mise en place une structure temporaire facilitant l'embarquement et le débarquement des croisiéristes. L'objectif est d'améliorer l'expérience client.



SECTION 2

UTILISATION DES RESSOURCES

La présente section rend compte de l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles par le Ministère au cours de l'année 2017-2018.

- 2.1 Ressources humaines**
- 2.2 Ressources financières**
- 2.3 Ressources informationnelles**

2.1 RESSOURCES HUMAINES

Pour mener à bien sa mission, le Ministère peut compter sur des employées et employés réguliers et occasionnels qui mettent leurs compétences et leurs habiletés au service des réseaux d'enseignement et de la population québécoise.

2.1.1 UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2018, l'effectif total du Ministère s'établissait à 1 309 personnes, dont 1 164 avaient un statut d'employé régulier et 145, un statut d'employé occasionnel.

Répartition de l'effectif par secteur au 31 mars^a

SECTEUR ^b	2018 (Nombre d'employés)	2017 (Nombre d'employés)	Écart
Direction du Ministère	62	95	-33
Services aux anglophones, aux autochtones et à la diversité culturelle	53	s. o.	53
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	222	187	35
Infrastructures et relations du travail dans les réseaux	s. o.	89	-89
Gouvernance interne des ressources	s. o.	258	-258
Enseignement supérieur	148	139	9
Relations extérieures et services aux anglophones et aux autochtones	s. o.	82	-82
Loisir, sport et aide financière aux études	297	289	8
Gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources	297	s. o.	297
Politiques et relations du travail dans les réseaux	97	s. o.	97
Territoires, statistiques et enquêtes	90	s. o.	90
Secrétariat à la condition féminine	27	s. o.	27
Secrétariat à la Capitale-Nationale	16 ^c	s. o.	16
Total	1 309	1 139	170

Source : SAGIR.

a Effectif en poste au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel.

b En 2017 et en 2018, le Ministère a apporté des changements à la structure et à la composition de ses différents secteurs.

c Sur un total de 21 équivalents temps complets autorisés.

En 2017-2018, le Ministère a eu recours aux services de 1 283,1 équivalents temps complet (ETC), comparativement à 1 174,1 en 2016-2017, ce qui constitue une augmentation de 109 ETC (9,3%).

Heures rémunérées par secteur au 31 mars

SECTEUR	2018 (Heures rémunérées)	2017 (Heures rémunérées)	Écart
Direction du Ministère	100 501,3	152 231,6	-51 730,3
Services aux anglophones, aux autochtones et à la diversité culturelle	89 063,7	s. o.	+89 063,7
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	426 842,3	385 313,3	+41 529
Infrastructures et relations du travail dans les réseaux	s. o.	158 388,7	-158 388,7
Gouvernance interne des ressources	s. o.	452 777,2	-452 777,2
Enseignement supérieur	327 182,6	314 671,3	+12 511,3
Relations extérieures et services aux anglophones et aux autochtones	s. o.	145 178,8	-145 178,8
Loisir, sport et aide financière aux études	509 806,0	535 609,2	-25 803,2
Gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources	496 615,7	s. o.	+496 615,7
Politiques et relations du travail dans les réseaux	173 643,5	s. o.	+173 643,5
Territoires, statistiques et enquêtes	147 346,4	s. o.	+147 346,4
Secrétariat à la condition féminine	43 381,6	s. o.	+43 381,6
Secrétariat à la Capitale-Nationale	28 890,0	s. o.	+28 890,0
Total en heures rémunérées^a	2 343 272,9	2 144 170,1	+199 102,9
Total en ETC transposés^b (total heures rémunérées / 1 826,3 h)	1 283,1	1 174,1	+109,0

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

a Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires effectuées par le personnel régulier et occasionnel à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

b Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

CATÉGORIE	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3 h	Nombre d'employés au 31 mars 2018
Personnel d'encadrement (y compris les administrateurs d'État)	172 896,0	313,9 ^a	173 209,9	94,8	100
Personnel professionnel	1 323 299,8	9 149,7	1 332 449,5	729,6	730
Personnel de bureau, technicien et assimilé	821 612,3	2 772,3	824 384,6	451,4	473
Ouvrier, personnel d'entretien et de service	13 228,8	0,0	13 228,8	7,2	6
Total d'heures	2 331 037,0	12 235,9	2 343 272,9	1 283,1	1 309
Total d'ETC transposés (total heures rémunérées / 1 826,3 h)	1 276,4	6,7	1 283,1	–	–

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

^a Nombre d'heures supplémentaires qui ont été travaillées par des professionnels et qui doivent être payées automatiquement lors d'une promotion à un poste de cadre, puisque le personnel d'encadrement n'a pas droit aux heures supplémentaires.

FORMATION

Pendant l'année civile 2017, le Ministère a investi 615 345 \$ dans des activités de formation et de perfectionnement, ce qui représente 0,76 % de sa masse salariale.

Évolution des dépenses en formation^{a, b}

	2017 ^c	2016
Proportion de la masse salariale (%)	0,76	0,95
Nombre moyen de jours de formation par personne	1,31	2,10
Somme allouée par personne (\$)	503	672

Source : Système des activités de développement (SADE).

a La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

b Les données du tableau excluent celles du SCF et du SCN.

c Ces données excluent les dépenses associées au salaire des formateurs à l'interne ainsi que les dépenses de formation des étudiants et des stagiaires. Ces montants sont par ailleurs admissibles à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3).

Nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi^{a, b}

CATÉGORIE D'EMPLOI	2017	2016
Cadres	1,1 j-p ^c	3,1 j-p ³
Professionnels	1,5 j-p	1,4 j-p
Fonctionnaires	1,1 j-p	3,0 j-p

Source : Système des activités de développement (SADE).

a La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

b Les données du tableau excluent celles du SCF et du SCN.

c Jour-personne.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité^{a, b}

CHAMP D'ACTIVITÉ	2017 ^c	2016
Favoriser le développement des compétences	198 675 \$	261 722 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	118 642 \$	34 286 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	62 495 \$	0 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	185 910 \$	416 416 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	49 623 \$	52 790 \$
Total	615 345 \$	765 214 \$

Source : Système des activités de développement (SADE).

a La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

b Les données du tableau excluent celles du SCF et du SCN.

c Ces données excluent les dépenses associées au salaire des formateurs à l'interne ainsi que les dépenses de formation des étudiants et des stagiaires. Ces montants sont par ailleurs admissibles à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018^a

	Nombre	Montant (k\$)
Contrats avec une personne physique ^b	33	2 121,4
Contrats avec un contractant autre qu'une personne physique ^c	105	29 911,5
Total	138	30 032,9

Source : Données compilées par la Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle.

a Le SCF et le SCN n'ont aucun contrat de plus de 25 000 \$.

b Personne physique en affaires ou non.

c Cette catégorie inclut les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Prévision de la main-d'œuvre

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier^{a, b}

	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Taux de départ volontaire (%)	15,3	18,4	10,1

Source : Tableau de bord Média du Secrétariat du Conseil du trésor.

a Personne physique en affaires ou non.

b Ces données n'incluent pas celles du SCF ni celles du SCN.

Les départs volontaires comprennent les mutations vers un autre ministère ou organisme, les départs à la retraite et les démissions. Une baisse du nombre de départs à la retraite a été observée, passant de 71 en 2016-2017 à 49 en 2017-2018.

Éthique

L'éthique fait appel au jugement, à la responsabilité, au dialogue et à l'autonomie de l'agent moral dans l'exercice des choix et la prise de décision. La sensibilisation du personnel est un levier essentiel pour l'amener à réfléchir ouvertement sur le sens, la visée et les fondements des règles et des normes en vigueur. C'est dans cette perspective de sensibilisation que le Ministère a entrepris certaines actions.

Depuis septembre 2016, la séance d'accueil des nouveaux employés et employées contient un segment d'une vingtaine de minutes sur les règles, les normes et les attentes en matière d'éthique et de protection des renseignements personnels. Les services d'accompagnement offerts par la répondante en éthique sont également mentionnés. En 2017-2018, la répondante ou le conseiller en éthique ont participé à quinze séances d'accueil, auxquelles 227 nouveaux employés ont assisté. Ce nombre est constitué majoritairement de personnes nouvellement entrées en fonction, mais également d'employés étudiants et d'employés en prêt de service.

Par ailleurs, la répondante en éthique rencontre individuellement tous les gestionnaires nouvellement nommés au Ministère pour les sensibiliser à l'importance des questions d'ordre éthique et de protection des renseignements personnels. Elle a rencontré 17 nouveaux gestionnaires en 2017-2018.

Les nouveaux membres du personnel du Ministère sont également tenus de signer une déclaration relative aux principes d'éthique et aux règles déontologiques. Dans ce document, ils déclarent avoir pris connaissance des éléments d'éthique et de déontologie énoncés dans la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1) et dans le *Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique* (RLRQ, chapitre F.-3.1.1, r. 3), et s'engagent à agir conformément aux principes qui y sont établis. En 2017-2018, 265 déclarations ont été signées et retournées à la répondante en éthique.

Le personnel du Ministère peut consulter au besoin la répondante en éthique, et ce, de façon entièrement confidentielle. La nature de ces consultations est fort diverse. Elles mènent parfois à la rédaction d'avis éthique requérant recherches et consultations. Une hausse du nombre de consultations est de nouveau constatée pour l'année 2017-2018. Alors que la répondante en éthique a été consultée sept fois en 2015-2016, puis 28 en 2016-2017, le nombre de consultations s'établit à 50 pour l'année 2017-2018. En raison de cette augmentation, un membre supplémentaire de l'équipe de la répondante a reçu la formation en éthique donnée par le Secrétariat du Conseil du trésor pour l'assister dans la réalisation de son mandat.

2.1.2 ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Le gouvernement du Québec souhaite que la diversité de la société québécoise s'exprime dans la fonction publique. C'est pourquoi il a mis sur pied des programmes et adopté des mesures pour favoriser l'embauche de personnes faisant partie de groupes cibles.

Données globales

Embauche par statut d'emploi en 2017-2018^a

	Régulier	Occasionnel ^b	Étudiant	Stagiaire	Total ^c
Nombre de personnes embauchées	159	565	116	20	860
Pourcentage (%)	18,5	65,7	13,5	2,3	100

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

a La période de référence pour ces données est du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

b Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les personnes nouvellement embauchées durant la période visée ainsi que les personnes affectées sporadiquement à la correction d'épreuves uniques. Ces données excluent les employés occasionnels venant des listes de rappel ainsi que ceux qui sont déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

c Ces données n'incluent pas celles du SCF ni celles du SCN.

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Pour améliorer la représentativité de certains groupes cibles dans la fonction publique, le gouvernement a fixé un objectif d'embauche. La mesure, qui vise à ce que 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires soient des membres de communautés culturelles, des anglophones, des autochtones ou des personnes handicapées, s'applique à tous les ministères et organismes. Bien que le Ministère n'ait pas atteint cette cible en 2017-2018, une hausse dans l'embauche des membres de communautés culturelles et de personnes handicapées est constatée pour des emplois réguliers ainsi que dans l'embauche d'étudiants et de stagiaires par rapport à l'année 2016-2017.

Embauche de membres des groupes cibles en 2017-2018^a

		Nombre de membres					
STATUT D'EMPLOI	Embauche totale en 2017-2018	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total (membre d'au moins un groupe)	Taux d'embauche par statut d'emploi ^b (%)
Régulier	159	14	1	1	6	22	13,8 %
Occasionnel	565	34	21	1	1	53	9,4 %
Étudiant	116	22	1	0	2	25	21,6 %
Stagiaire	20	5	0	0	0	5	25,0 %
Total	860	75	23	2	9	109	12,7 %

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

a Ces données n'incluent pas celles du SCF ni celles du SCN.

b Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule à partir du nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2017-2018 dans le statut d'emploi.

Embauche de membres des groupes cibles par statut d'emploi – résultats comparatifs^a

ANNÉE	Régulier (%)	Occasionnel (%)	Étudiant (%)	Stagiaire (%)
2017-2018	13,8 %	9,4 %	21,6 %	25,0 %
2016-2017	10,0 %	11,6 %	20,2 %	13,3 %
2015-2016	13,5 %	7,9 %	17,8 %	4,8 %

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

a Ces données n'incluent pas celles du SCF ni celles du SCN.

Représentativité des membres des groupes cibles par rapport à l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars

GROUPE CIBLE	2018		2017		2016	
	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité (%)	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité (%)	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité (%)
Communautés culturelles	97	8,3	73	7,4	64	6,5
Autochtones	4	0,3	3	0,3	4	0,4
Anglophones	21	1,8	22	2,2	20	2,0
Personnes handicapées	17	1,5	15	1,5	15	1,5

Source : SAGIR

Les cibles gouvernementales de représentativité au regard de l'effectif régulier sont de 9,0 % pour les membres de communautés culturelles et de 2,0 % pour les personnes handicapées.

Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2018

GROUPE CIBLE	Cadres		Professionnels ^a		Techniciens		Personnel de bureau		Ouvriers		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communautés culturelles	3	3,0	64	9,5	15	6,8	15	9,3	0	0	97	8,3
Autochtones	0	0	2	0,3	1	0,5	1	0,6	0	0	4	0,3
Anglophones	1	1,0	17	2,5	2	0,9	1	0,6	0	0	21	1,8
Personnes handicapées	0	0	6	0,9	5	2,3	6	3,7	0	0	17	1,5

Source : SAGIR.

a Cette catégorie comprend notamment les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Femmes

Embauche de femmes en 2017-2018 par statut d'emploi^a

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	159	565	116	20	860
Nombre de femmes embauchées	121	409	79	10	619
Pourcentage de femmes embauchées par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2017-2018 (%)	76,1	72,4	68,1	50,0	72,0

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

a Ces données n'incluent pas celles du SCF ni celles du SCN.

Représentativité des femmes dans l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2018

	Cadres	Professionnels ^a	Techniciens	Personnel de bureau	Ouvriers	Total
Nombre total d'employés réguliers	100	677	222	161	4	1 164
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	49	391	176	135	0	751
Taux (%)	49,0	57,8	79,3	83,9	0	64,5

Source : SAGIR.

a Cette catégorie comprend notamment les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Conformément au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées, le gouvernement du Québec offre la possibilité à certains employeurs d'accueillir et d'accompagner des personnes handicapées pour une durée d'un an. Ce programme, conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, est réservé aux ministères et organismes dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la *Loi sur la fonction publique*.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2017 (cohorte de 2018)	Automne 2016 (cohorte de 2017)	Automne 2015 (cohorte de 2016)
Nombre de projets soumis au Centre des services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	0	0	1
	Automne 2017 (cohorte de 2018)	Automne 2016 (cohorte de 2017)	2015-2016
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	0	0	1

Source : Données compilées par la Direction des ressources humaines.

2.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

Pour l'exercice financier 2017-2018, les dépenses du Ministère se sont élevées à 18 093,5 millions de dollars. La majeure partie de cette somme, soit 15 455,9 millions (85,4 %), représentait des dépenses de transfert consacrées aux réseaux de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement supérieur. Le Ministère a aussi enregistré des revenus totalisant 356,6 millions de dollars et a effectué des investissements de 5,4 millions de dollars. Ces données sont présentées plus en détail dans les pages suivantes.

2.2.1 DÉPENSES

Les dépenses du Ministère sont réparties entre les différents secteurs d'activité sous sa responsabilité. Le tableau suivant compare les dépenses de 2017-2018 à celles de 2016-2017.

Dépenses et évolution par secteur d'activité (en k\$)

PROGRAMME	Budget de dépenses ^a 2017-2018	Dépenses réelles 2017-2018	Dépenses réelles 2016-2017	Écart ^b	Variation ^c
Administration	198 532,5	184 921,0	174 928,4	9 992,6	5,7
Soutien aux organismes	139 675,0	137 721,7	90 607,9	47 113,8	52,0
Aide financière aux études	782 859,1	756 931,0	718 909,8	38 021,2	5,3
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	10 053 521,0	9 893 699,3	9 387 055,9	506 643,4	5,4
Enseignement supérieur	5 612 275,8	5 562 223,0	5 388 298,9	173 924,1	3,2
Développement du loisir et du sport	85 976,8	84 741,5	81 126,5	3 615,0	4,5
Régimes de retraite	1 194 088,0	1 377 265,3	1 219 623,6	157 641,7	12,9
Condition féminine	20 034,2	18 630,5	10 760,4	7 870,1	73,1
Promotion et développement de la Capitale-Nationale	77 739,6	77 359,8	67 113,8	10 245,8	15,3
Total	18 164 702,0	18 093 493,1	17 138 425,4	955 067,7	5,6

Source : États financiers du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au 8 mai 2018 (données réelles à la fin de l'exercice 2017-2018).

a Budget de dépenses révisé au 31 mars 2018.

b Écart entre les dépenses de l'année antérieure et celles de l'année financière terminée.

c Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

En 2017-2018, les dépenses liées au Programme 01, Administration, se sont élevées à 184,9 millions de dollars, ce qui représente 1,0 % des dépenses du Ministère. Il s'agit d'une hausse de 5,7 % par rapport à 2016-2017. Les sommes utilisées ont été réparties comme suit : 90,8 millions de dollars pour la rémunération du personnel, et 94,1 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement et de transfert. L'écart avec l'année précédente est principalement lié à la rémunération (6,3 millions de dollars) et au transfert (2,3 millions de dollars).

Pour le Programme 02, Soutien aux organismes, des dépenses de 137,7 millions de dollars ont été engagées, ce qui représente 0,8 % des dépenses du Ministère, soit 52,0 % de plus que l'année précédente. L'écart s'explique en majeure partie par une augmentation de l'enveloppe de soutien à des partenaires en éducation de 46,0 millions de dollars. La dépense du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation est demeurée inchangée par rapport à celle de l'année précédente, à près de 27,4 millions de dollars. L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec a reçu une somme de 28,0 millions de dollars pour son fonctionnement, soit près de 1,2 million de plus que l'année précédente. Le Conseil supérieur de l'éducation ainsi que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ont reçu respectivement 2,1 millions de dollars et 1,9 million de dollars pour la rémunération de leur personnel et leurs frais de fonctionnement.

Les dépenses du Programme 03, Aide financière aux études, ont atteint 756,9 millions de dollars en 2017-2018, ce qui représente 4,2 % des dépenses totales engagées par le Ministère. Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les bourses ont entraîné des dépenses de 657,2 millions de dollars, ce qui représente 86,8 % des dépenses liées au Programme 03. Par rapport à 2016-2017, le coût des bourses a augmenté de 24,1 millions de dollars, principalement en raison des bonifications. Les dépenses liées aux prêts pour études (provisions, intérêts et remises de dette) s'élèvent à 88,1 millions de dollars, soit une hausse de 13,9 millions par rapport à l'année précédente. Cette hausse est liée principalement à l'augmentation observée des taux d'intérêt (4,5 millions) et des dépenses associées aux créances douteuses (9,4 millions). Les autres bourses versées ont totalisé 11,6 millions de dollars, soit une baisse de 0,1 million par rapport à 2016-2017.

Les dépenses liées au Programme 04, Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire, ont atteint 9 893,7 millions de dollars en 2017-2018, soit 54,7 % des dépenses totales. La majeure partie de ces dépenses se rapporte aux activités éducatives, dont le fonctionnement des commissions scolaires (8 298,0 millions) et le service de la dette de ces organismes (771,1 millions)⁸. De plus, 332,5 millions de dollars ont été consacrés au transport scolaire, et 492,1 millions à l'enseignement privé. En 2017-2018, les dépenses relatives au Programme 04 ont augmenté de 5,4 %, soit 506,6 millions de dollars de plus qu'en 2016-2017. Cette hausse s'explique principalement par les coûts de la mise en œuvre des mesures annoncées dans le cadre du Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du Budget 2017-2018, par la mise à jour économique du mois de novembre 2017, par la variation de la rémunération du personnel des commissions scolaires et par l'augmentation du nombre d'élèves.

Les dépenses du Programme 05, Enseignement supérieur, s'élèvent à 5 562,2 millions de dollars, soit 30,7 % des dépenses totales en 2017-2018. Dans les cégeps, 1 877,8 millions de dollars ont été consacrés au fonctionnement et 229,3 millions, au service de la dette. Dans le réseau universitaire, 2 960,6 millions de dollars ont été alloués pour les activités éducatives et le fonctionnement, dont 25,0 millions au Fonds pour l'excellence et la performance universitaires. Le service de la dette représentait une dépense de 377,1 millions de dollars. De plus, 117,4 millions ont été attribués à l'enseignement collégial privé. En 2017-2018, les dépenses liées au Programme 05 ont augmenté de 173,9 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cet écart s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures annoncées dans le cadre du Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du Budget 2017-2018, par la mise à jour économique du mois de novembre 2017, par la variation des coûts liés à la croissance de la population étudiante et par les engagements financiers liés aux ententes salariales.

8. La dépense de 771,1 millions de dollars au service de la dette des commissions scolaires inclut une dépense de 891,0 millions, diminuée d'une dépense négative sans crédits de 119,9 millions résultant de la variation à la baisse de la provision pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations.

Dans le cadre du Programme 06, Développement du loisir et du sport, un montant total de 84,7 millions de dollars a été alloué sous forme de subventions diverses en 2017-2018, ce qui représente 0,5 % des dépenses du Ministère. L'augmentation des dépenses de 3,6 millions de dollars par rapport à l'année précédente s'explique notamment par la mise en œuvre de différentes mesures associées à la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir de même qu'à celles du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Les dépenses relatives aux régimes de retraite, enregistrées dans le cadre du Programme 07, se chiffrent à 1 377,3 millions de dollars en 2017-2018, ce qui représente 7,6 % des dépenses du Ministère. Cette somme représente la contribution du gouvernement aux régimes de retraite du personnel des réseaux. La part de l'employeur s'est élevée à 120,0 millions de dollars pour le régime de retraite du personnel enseignant (RRE), à 913,0 millions pour celui des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et à 344,2 millions pour celui du personnel d'encadrement (RRPE). Par rapport à 2016-2017, la dépense est plus élevée de 157,6 millions de dollars, soit une hausse de 7,6 %, principalement en raison de la contribution additionnelle à la caisse des participants du RRPE en 2017-2018.

Lors du remaniement ministériel du 11 octobre 2017, les responsabilités liées à la condition féminine ont été confiées à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de l'époque. Dans le cadre du Programme 08, Condition féminine, les dépenses 2017-2018 sont de 18,6 millions de dollars, ce qui représente 0,1 % des dépenses du Ministère, et sont supérieures de 7,9 millions aux dépenses réelles de 2016-2017. La variation s'explique principalement par de nouvelles initiatives en 2017-2018, notamment l'attribution de 6,4 millions aux maisons d'hébergement de première et de deuxième étape et aux organismes venant en aide aux conjoints ayant des comportements violents, et de 1,8 million en soutien à des initiatives visant à sensibiliser les élèves du secondaire aux violences sexuelles, dont le programme Empreinte.

Également, le 11 octobre 2017, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de l'époque s'est vu confier les responsabilités liées au développement de la région. À cet égard, il assume ses responsabilités avec le soutien du Secrétariat à la Capitale-Nationale. Il est également responsable de l'application de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale du Québec* (CCNQ) (RLRQ, chapitre C-33.1). Dans le cadre du Programme 09, Promotion et développement de la Capitale-Nationale, les dépenses pour 2017-2018 s'élèvent à 77,4 millions de dollars, soit 0,4 % des dépenses du Ministère. La hausse de 10,2 millions par rapport à l'année précédente s'explique principalement par la mise en place du Fonds de la région de la Capitale-Nationale en 2017-2018, doté d'un budget de 15,0 millions de dollars. En contrepartie, une diminution des subventions d'environ 4,8 millions de dollars, incluant le budget de transfert de la CCNQ, est observée entre les deux années financières.

Dépenses du Secrétariat à la Capitale-Nationale

En 2017-2018, le programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale a bénéficié d'un budget de 55,7 millions de dollars. Pour réaliser son mandat, le Secrétariat à la Capitale-Nationale a disposé d'une enveloppe budgétaire de 37,4 millions, soit 67,1% du budget de ce programme.

Le tableau ci-dessous présente le budget de dépenses 2017-2018 et les dépenses réelles de 2017-2018 et de 2016-2017.

Budget du programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale (en k\$)

ÉLÉMENTS DU PROGRAMME	Budget de dépenses 2017-2018	Dépenses réelles 2017-2018	Dépenses réelles 2016-2017	Écart dépenses réelles	Variation (%)
Secrétariat à la Capitale-Nationale	37 384,8	59 005,0	47 738,9	11 266,1	23,6 %
Commission de la capitale nationale du Québec	18 354,8	18 354,8	19 374,9	(1 020,1)	(5,3 %)
Total	55 739,6	77 359,8	67 113,8	10 246,0	15,3 %

Sources : Budget de dépenses 2017-2018 des ministères et organismes, volume 2 des Comptes publics 2016-2017 du gouvernement du Québec et système comptable Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR).

Les données au 31 mars 2018 sont basées sur une estimation effectuée le 25 avril 2018. Les dépenses réelles peuvent varier par rapport aux données des comptes publics en raison de certaines rectifications susceptibles d'être apportées par le Contrôleur des finances avant la publication des comptes publics.

L'écart observable entre le budget de dépenses et les dépenses réelles de 2017-2018, soit 21,6 millions de dollars, s'explique principalement par le fait qu'une enveloppe additionnelle de 22 millions a été allouée à la Ville de Québec. Un premier montant de 17 millions de dollars a été versé pour amorcer la mise en œuvre du Plan des rivières de la Ville de Québec, et un second, de 5 millions, au Fonds des grands événements de la Ville.

Quant à l'augmentation entre les dépenses réelles 2016-2017 et 2017-2018, elle s'explique notamment par l'ajout d'une enveloppe de 15 millions de dollars versée dans un fonds spécial.

Aide financière versée

Le tableau qui suit présente la ventilation des sommes versées au cours des deux derniers exercices financiers dans le cadre des mesures d'aide financière administrées par le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

Sommes versées en 2017-2018 et en 2016-2017 selon les mesures d'aide financière (en k\$)

PROGRAMME PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DE LA CAPITALE- NATIONALE	Dépenses réelles 2017-2018	Dépenses réelles 2016-2017	Écart dépenses réelles
Aide à la Ville de Québec	36 800,0	38 800,0	(2 000,0)
Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale	5 689,5	7 290,7	(1 601,2)
Total	42 489,5	46 090,7	(3 601,2)

Source : Volume 2 des Comptes publics 2016-2017 du gouvernement du Québec et système comptable Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR).

Les données au 31 mars 2017 sont basées sur une estimation effectuée le 25 avril 2018. Les dépenses réelles peuvent varier par rapport aux données des comptes publics en raison de certaines rectifications susceptibles d'être apportées par le Contrôleur des finances avant la publication des comptes publics.

La diminution de 3,6 millions de dollars, observable entre les dépenses réelles de 2016-2017 et celles de 2017-2018 en ce qui concerne l'aide financière versée, s'explique par la non-reconduction du versement de certaines sommes en 2016-2017.

2.2.2 REVENUS

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus du Ministère pour les années 2017-2018 et 2016-2017.

Revenus du Ministère (en k\$)

PROGRAMME	2017-2018 ^a	2016-2017	Écart	Variation (%)
Recouvrement auprès de tiers	5 745,6	6 448,1	(702,5)	(10,9)
Recouvrement de bourses d'études	11 599,2	13 026,8	(1 427,6)	(11,0)
Intérêts sur les prêts aux étudiants	14 948,7	12 896,5	2 052,2	15,9
Autres recouvrements et revenus	2 381,8	1 198,3	1 183,5	98,8
Transfert du gouvernement du Canada (enseignement aux enfants autochtones) ^b	152 797,5	146 493,3	6 304,2	4,3
Total partiel	187 472,8	180 063,0	7 409,8	4,1

a États financiers du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au 8 mai 2018 (données réelles à la fin de l'exercice 2017-2018).

b Le transfert s'applique aux nations conventionnées.

Comptes à fin déterminée financés par le gouvernement du Canada

Langue de la minorité et langues secondes	28 221,1	27 097,9	1 123,2	4,1
Formation dans les pénitenciers fédéraux	2 270,1	4 059,8	(1 789,7)	(44,1)
Formation, partenariat et événements spéciaux	615,2	678,3	(63,1)	(9,3)
Financement des immobilisations de la Commission scolaire crie, de la Commission scolaire Kativik et de l'École des Naskapis	27 460,9	17 196,9	10 264,0	59,7
Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	108 730,2	72 486,8	36 243,4	50,0
Total des transferts du gouvernement du Canada pour différents programmes	167 297,5	121 519,7	45 777,8	37,7
Financement des activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	1 636,1	10 920,2	(9 284,1)	(85,0)
Programme <i>Chapeau, les filles!</i>	191,7	182,7	9,0	4,9
Total des revenus	356 598,1	312 685,6	43 912,5	14,0

En 2017-2018, les revenus du Ministère ont augmenté de 14,0 % par rapport à 2016-2017, soit une hausse de 43,9 millions de dollars, notamment en raison des investissements du gouvernement fédéral au Fonds d'investissement stratégique (FIS) pour les établissements postsecondaires.

Les recouvrements des bourses d'études ont diminué de 11,0 % en 2017-2018 par rapport à l'année précédente. Cette variation s'explique par le fait qu'en 2016-2017, le Ministère a réalisé une vérification spéciale des revenus d'une année antérieure. Cette diminution est toutefois compensée par une hausse de 15,9 % des revenus d'intérêts exigibles sur les prêts aux étudiants.

Le transfert du gouvernement du Canada pour l'enseignement aux enfants autochtones a augmenté de près de 6,3 millions de dollars cette année, à la suite notamment de la hausse du nombre d'élèves et de celle de la rémunération du personnel enseignant.

L'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes soutient la prestation de services éducatifs en langue anglaise auprès des membres de la minorité d'expression anglaise du Québec. De plus, elle encourage les élèves québécois à étudier l'anglais ou le français comme langue seconde et à développer leur connaissance de la culture de l'autre groupe linguistique. Pour la mise en œuvre de cette entente, le Ministère a établi un plan d'action sur quatre ans (de 2014-2015 à 2017-2018), qui établit la manière dont le Québec prévoit utiliser les sommes versées à ce fonds dans le respect intégral de la compétence exclusive du Québec en matière d'éducation. En 2017-2018, le Ministère a reçu 28,2 millions de dollars, soit une augmentation de 1,1 million par rapport à l'année précédente, pour soutenir la mise en œuvre de ce plan d'action. Cette augmentation s'explique par la variation des montants des fonds complémentaires accordés au Québec d'une année à une autre. Le Ministère a soutenu 103 initiatives, contre 157 en 2016-2017. Cette diminution s'explique notamment par le regroupement des projets du secteur de l'enseignement supérieur en six grandes initiatives. Ainsi, le Ministère a utilisé la totalité des contributions perçues dans le cadre de l'Entente Canada-Québec. Par ailleurs, il a puisé à même son budget des montants équivalents ou supérieurs à ces contributions pour mettre en œuvre son plan d'action (voir l'annexe II).

En ce qui concerne le financement des immobilisations de la Commission scolaire crie, de la Commission scolaire Kativik et de l'École des Naskapis, l'augmentation de 10,3 millions de dollars de la contribution fédérale de 2016-2017 à 2017-2018 provient de la hausse du nombre de projets d'immobilisation autorisés pour ces organismes.

Le FIS a été instauré à la suite du budget fédéral de 2016. Il permet de financer jusqu'à 50 % des coûts des projets d'infrastructures admissibles engagés par les établissements d'enseignement supérieur. L'entente de contribution a été approuvée par décret le 28 septembre 2016. L'augmentation du financement en 2017-2018 était inscrite au calendrier de versement de l'entente, qui prévoit à terme une contribution du gouvernement fédéral de 385,7 millions de dollars.

Enfin, le financement des activités réalisées dans le cadre du Plan Nord a diminué de près de 9,3 millions de dollars par rapport à l'année précédente, le rythme de réalisation des projets ayant été plus soutenu en 2016-2017 qu'en 2017-2018.

2.2.3 INVESTISSEMENTS

Les investissements du Ministère, qui excluent les immobilisations des réseaux, comprennent les coûts associés à la réalisation de projets qui s'étendent sur plusieurs années ainsi qu'à l'acquisition de biens pour le bon fonctionnement de ses activités. La diminution des investissements de près de 0,5 million de dollars en 2017-2018 est notamment attribuable à la réduction des développements informatiques, en raison de l'octroi d'une enveloppe de crédits d'immobilisation inférieure d'un million de dollars à celle de 2016-2017 et de l'amélioration des infrastructures technologiques, qui assure le bon fonctionnement, l'intégrité et la pérennité des systèmes applicatifs.

Investissements du Ministère (en k\$)

PROGRAMME	2017-2018 ^a	2016-2017	Écart	Variation (%)
Mobilier et équipement	1 827,1	1 062,1	765,0	72,0
Développement informatique	3 578,4	4 834,3	(1 255,9)	(26,0)
Total	5 405,5	5 896,4	(490,9)	(8,3)

a États financiers du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du 8 mai 2018 (données réelles à la fin de l'exercice 2017-2018).

2.3 RESSOURCES INFORMATIONNELLES

En matière de ressources informationnelles, les activités réalisées par le Ministère en 2017-2018 visaient les objectifs suivants :

- élaborer et encadrer la préparation du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur;
- proposer des stratégies, des orientations et des planifications en matière de ressources informationnelles pour le Ministère et ses réseaux;
- assurer le développement, l'entretien, l'évolution et le pilotage des applications informatiques;
- déployer, entretenir et exploiter les infrastructures technologiques et logicielles;
- effectuer et encadrer la reddition de comptes en matière de ressources informationnelles aux autorités gouvernementales pour le Ministère et ses réseaux;
- contribuer, par la réalisation et le financement de projets structurants, à l'amélioration de l'offre de services pour les usagers du Ministère et les partenaires des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à la mise en application d'exigences légales et réglementaires.

Le tableau suivant présente les dépenses prévues et réelles en ressources informationnelles du Ministère, en fonction des activités d'encadrement, de continuité et de projets pour l'exercice 2017-2018.

Coûts prévus et coûts réels pour les ressources informationnelles en 2017-2018 (en k\$)

ACTIVITÉS	Coûts capitalisables (investissements)		Coûts non capitalisables (dépenses)	
	Prévus	Réels	Prévus	Réels
Activités d'encadrement ^a	0	0	2 392,1	2 464,4
Activités de continuité ^b	2 194,1	4 093,4	23 383,0	25 305,7
Projets ^c	3 423,9	1 298,6	0	0
Total	5 618,0	5 392,0	25 775,1	27 770,1

Source : Données compilées par la Direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles.

a Ensemble des activités de gestion, de soutien administratif, de mise en place et de gestion d'un bureau de projets, de normalisation, de reddition de comptes, d'études d'orientation et de veille technologique.

b Activités liées au fonctionnement des systèmes et des infrastructures technologiques, à la qualité de production, à la prévention et à la correction des dysfonctionnements, à la mise à jour du matériel et des logiciels, et aux services de soutien et de conseil. Ces activités comprennent celles qui améliorent l'exécution des traitements informatiques et celles liées au fonctionnement de l'équipement et des logiciels, à la gestion des infrastructures technologiques et à la sécurité physique et logique des données sur support informatique ainsi qu'à celle des systèmes et des infrastructures technologiques.

c Projets en ressources informationnelles : ensemble des actions menant au développement, à la mise à niveau, à l'acquisition, à la location, à l'évolution et à l'entretien d'applications et de biens liés aux ressources informationnelles.

Les ressources financières engagées se sont élevées à 33,2 millions de dollars, et les dépenses ont représenté 106 % de l'enveloppe prévue de 31,4 millions. L'écart s'explique par l'amélioration des infrastructures technologiques pour préparer la mise en œuvre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur.

Comparaison des dépenses consacrées aux ressources informationnelles (en M\$)

TYPE DE DÉPENSES	2017-2018	2016-2017	Écart
Dépenses capitalisables	5,4	5,9	(-0,5)
Dépenses non capitalisables	27,8	24,2	3,6

Source : Données compilées par la Direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles.

Par rapport aux résultats de 2016-2017, les dépenses non capitalisables présentent une augmentation de 3,6 millions de dollars en 2017-2018 par rapport à l'année précédente, l'écart s'explique par l'attribution d'un mandat pour la mise à niveau de la sécurité du réseau et pour le raccordement de certaines commissions scolaires à un réseau Internet haute vitesse en prévision du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur.

État d'avancement des principaux projets liés aux ressources informationnelles au 31 mars 2018

PROJETS	État d'avancement (%)	Explication
Adaptation des documents administratifs – Lutte contre l'homophobie	59	Le projet progresse comme prévu.
Expérimentation du service de correction assistée	6	Le faible pourcentage d'avancement s'explique par les retards engendrés par le processus d'appel d'offres. Deux fournisseurs ont présenté des offres non-conformes lors du premier appel d'offres. Une nouvelle publication a été nécessaire à l'automne 2017.
Service d'accès aux données de sanction	52	Le projet progresse comme prévu.

Source : Données compilées par la Direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles.

PRINCIPAUX PROJETS LIÉS AUX RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les projets mentionnés dans cette section sont ceux en phase de réalisation et dont le coût total est estimé à plus de 100 000 \$.

Adaptation des documents administratifs – Lutte contre l'homophobie

L'adoption de la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* (LQ, 2002, chapitre 6) a créé un nouveau modèle de parentalité au Québec pour les couples de même sexe. Ainsi, ces derniers sont autorisés depuis à inscrire leur nom sur le certificat de naissance et sur les documents officiels d'un enfant dont ils ont légalement la responsabilité.

Pour donner suite à la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie, un groupe de travail interministériel a été constitué et a élaboré le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2017-2022.

Ce plan d'action consiste à adapter les documents administratifs du Ministère.

Expérimentation du service de correction assistée

Le Ministère souhaite augmenter l'efficacité des processus entourant la gestion des épreuves officielles dans un contexte numérique. Le projet vise à contribuer à l'atteinte de cet objectif par l'expérimentation d'un outil de correction assistée sur un des volets de ce processus (soutien à la correction des épreuves) pour les épreuves de français de cinquième secondaire.

Non seulement la diminution des coûts liés à la saisie manuelle des résultats et à la correction des épreuves augmentera les bénéfices financiers, mais l'efficacité des correcteurs et le contrôle de la correction seront améliorés de façon notable.

Cette expérimentation permettra de valider les changements apportés aux modèles. Lors d'un prochain projet, plus ambitieux, une solution optimale couvrant l'ensemble des processus entourant la gestion des épreuves numériques pourra être choisie. En ce sens, la réussite de ce projet jettera les bases du virage numérique pour les épreuves officielles.

Service d'accès aux données de sanction

Ce projet consiste à mettre en place des services en ligne pour que les citoyens puissent consulter à distance les résultats de leurs apprentissages et les mentions inscrites dans leur dossier scolaire. Ainsi, ce projet contribue à améliorer les services en ligne offerts aux citoyens par le Ministère en leur procurant une plus grande autonomie.

Ressources affectées aux principaux projets liés aux ressources informationnelles au 31 mars 2018

PROJETS	Ressources humaines		Ressources financières		Explication des écarts
	Prévues (ETC)	Utilisées (ETC)	Prévues (\$)	Utilisées (\$)	
Adaptation des documents administratifs – Lutte contre l'homophobie	6,9	5,1	700 000	411 800	Le projet progresse comme prévu.
Expérimentation du service de correction assistée	2,6	0,5	769 700	43 500	Malgré le retard causé par le processus d'appel d'offres, le budget et l'échéancier seront respectés.
Service d'accès aux données de sanction	3,8	2,1	415 000	214 500	Le projet progresse comme prévu.

Source : Données compilées par la Direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles.

Mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Dans les limites des ressources disponibles, le Ministère s'engage à assurer l'accessibilité de son site Web aux personnes ayant des incapacités ou des restrictions physiques. Sauf exception, ces standards sont systématiquement appliqués lors de l'intégration et du développement de nouveaux contenus Web dans les infrastructures existantes.

Le Ministère met un numéro sans frais (1 866 747-6626) à la disposition des citoyennes et citoyens qui éprouvent de la difficulté à consulter des documents sur son site Web.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

ÉLÉMENT	Explication
Liste des sections ou des sites Web non encore conformes	Sauf exception, les standards de l'accessibilité sont systématiquement appliqués lors de l'intégration et du développement de nouveaux contenus Web dans les infrastructures existantes.
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	Le rehaussement du CMS Typo3 a permis d'éliminer les contraintes technologiques qui limitaient la mise en œuvre des standards de l'accessibilité du Web. L'adaptation des gabarits à ces standards est devenue ainsi plus facile. Des tests d'utilisabilité et d'accessibilité sont réalisés de façon régulière.
Liste des obstacles et des situations particulières	L'ensemble des ressources internes du Ministère n'est pas suffisamment sensibilisé à l'importance de l'application des standards de l'accessibilité, ni formé pour leur application.
Ressources mises à contribution	Des firmes externes et des personnes-ressources de la Direction des communications et de la Direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles.
Prévision d'une refonte	Aucune refonte de site n'est prévue.
Élaboration d'un plan d'action	Aucun plan d'action n'est présentement en élaboration.
Démarche de sensibilisation et de formation	Les ressources de la Direction des communications ont été sensibilisées à l'importance de l'accessibilité Web et ont reçu une formation à ce sujet.



SECTION 3

AUTRES EXIGENCES LÉGALES ET GOUVERNEMENTALES

La présente section rend compte des différentes réalisations en 2017-2018 que le Ministère a entreprises pour répondre aux exigences légales et gouvernementales.

- 3.1 Aide financière aux études accordée par dérogation**
- 3.2 Déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais**
- 3.3 Égalité entre les femmes et les hommes**
- 3.4 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration**
- 3.5 Protection des renseignements personnels et accès aux documents**
- 3.6 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics**
- 3.7 Politique de financement des services publics**

3.1 AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES ACCORDÉE PAR DÉROGATION

Conformément à l'article 44 de la *Loi sur l'aide financière aux études*, l'aide financière accordée en vertu de cet article doit être rendue publique dans le présent rapport. Une aide financière peut en effet être accordée à une personne qui n'est pas admissible aux programmes d'aide financière aux études ou qui, tout y en étant admissible, n'aurait pas droit à une aide suffisante s'ils estiment que, sans cette aide, la poursuite de ses études serait compromise. Pour que soit exercé le pouvoir prévu à cet article, un avis doit être obtenu du Comité d'examen des demandes dérogatoires, qui a pour mandat d'analyser les demandes dérogatoires qui lui sont soumises et de donner son avis avant qu'une décision ne soit prise. (art. 45 et 46).

Le Comité d'examen des demandes dérogatoires, qui est constitué de neuf membres, s'est réuni à neuf reprises au cours de l'année financière 2017-2018. Il a analysé 152 demandes en formation professionnelle et 577 demandes à l'enseignement supérieur, pour des montants alloués de 1 636 973 \$ (volet « Inadmissibilité aux programmes d'aide financière ») et de 489 516 \$ (volet « Aide financière insuffisante »), pour un total de 2 126 489 \$.

Nombre de demandes dérogatoires analysées et acceptées, et aide financière versée, de 2015-2016 à 2017-2018

ANNÉE	Demandes liées à l'inadmissibilité aux programmes			Demandes liées à l'insuffisance de l'aide financière			Total			Aide financière versée (k\$)
	Analysées	Acceptées	(%)	Analysées	Acceptées	(%)	Analysées	Acceptées	(%)	
2017-2018	356	287	80,6	373	236	63,3	729	523	71,7	2 126,5
2016-2017	427	336	78,7	327	204	62,4	754	540	71,6	2 064,8
2015-2016	409	316	77	420	234	56	829	550	66	2 305,6

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

3.2 DÉCLARATIONS EXCEPTIONNELLES D'ADMISSIBILITÉ À L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS

Le Comité d'examen sur l'admissibilité à l'enseignement en anglais a le mandat d'examiner toute demande motivée exposant un motif grave d'ordre familial ou humanitaire qui peut justifier une déclaration d'admissibilité à l'enseignement en anglais. Il traite les cas d'enfants dont l'admissibilité a été refusée sur la base des critères prévus aux articles 73, 76, 81, 85 et 86.1 de la *Charte de la langue française* (RLRQ, chapitre C 11).

Données relatives au processus

ANNÉE	Nombre d'enfants visés	Recommandations du Comité		Accord du ministre	Demandes en traitement	Dossiers fermés
		Positives	Négatives			
2017-2018	122	42	59	42	13	8
2016-2017	139	37	67	37	27	8
2015-2016	144	43	65	43	30	6

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

En 2017-2018, le Comité a reçu 86 demandes concernant 95 enfants, auxquelles s'ajoutaient 24 dossiers en cours de traitement, reçus en 2016-2017 et visant 27 enfants, pour un total de 110 demandes relatives à 122 enfants.

Conformément à la recommandation du Comité, 42 enfants se sont vu accorder l'admissibilité à l'enseignement en anglais, car les documents fournis ont révélé une situation grave d'ordre familial ou humanitaire, au sens de l'article 85.1 de la Charte.

Cette admissibilité a été refusée à 59 enfants, les documents fournis n'ayant pas révélé de situation grave d'ordre familial ou humanitaire.

Les demandes restantes, concernant 21 enfants, étaient toujours en cours de traitement à la fin de l'année financière.

3.3 ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

3.3.1 LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES VERS 2021

La Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 a été lancée le 29 juin 2017. Elle comprend six orientations stratégiques et poursuit les trois principaux objectifs suivants : réduire les inégalités persistantes et préoccupantes; agir en considérant l'ensemble des femmes tout en tenant compte de la dimension intersectorielle; et mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble ils fassent progresser l'égalité de fait, et ce, dans tous les milieux et dans toutes les régions. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur poursuit une action structurante et vise la mise en œuvre de quatre interventions.

Action structurante

Accorder une place plus formelle à l'éducation à la sexualité en mettant en œuvre des apprentissages chaque année du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire

En avril 2017, était annoncé que toute école souhaitant intégrer l'éducation à la sexualité dans ses services éducatifs pourrait le faire dès l'automne 2017, avec la formation et le soutien du Ministère. Ainsi, en 2017-2018, 44 commissions scolaires (162 écoles publiques primaires et secondaires) et 32 établissements d'enseignement privés ont offert des apprentissages en éducation à la sexualité.

Le Ministère a offert la formation aux 44 commissions scolaires et aux 32 établissements privés prenant part à ce déploiement. Deux journées de formation en présence ont été offertes en novembre et trois rencontres de formation virtuelles ont eu lieu en cours d'année.

Par communiqué, le 14 décembre 2017, il était annoncé que «les apprentissages en éducation à la sexualité deviendront obligatoires pour tous, du primaire jusqu'à la cinquième année du secondaire, et ce, dès la rentrée 2018-2019». Les apprentissages au préscolaire seront disponibles pour les milieux qui souhaiteront les offrir.

Le Comité consultatif en éducation à la sexualité s'est réuni à une occasion en 2017-2018.

Intervention ministérielle 1

Informar et sensibiliser les responsables de l'orientation scolaire et professionnelle aux stéréotypes concernant les métiers et les professions et à l'importance de la diversification des choix de formation et de carrière

Pour bonifier les services d'orientation scolaire et professionnelle, il était annoncé le 27 avril 2017 que des contenus (apprentissages) en orientation scolaire et professionnelle (COSP) seront offerts à tous les élèves du troisième cycle du primaire dès septembre 2017. Il a également précisé que ces contenus seront élargis par la suite aux deux cycles du secondaire, soit en 2018-2019 pour le premier cycle, puis en 2019-2020 pour le deuxième cycle.

Ces contenus visent à aider l'élève à approfondir sa connaissance de lui-même et à s'outiller davantage pour être en mesure de faire des choix qui correspondent à ses aspirations. Comme ils s'appuient sur la connaissance de soi, ces contenus présentent une grande diversité de choix professionnels et adoptent une approche non genrée et exempte de stéréotypes.

Le Ministère forme et accompagne les responsables de l'orientation scolaire et professionnelle des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés dans la mise en œuvre des COSP, notamment dans la bonification de matériel pédagogique existant pour qu'il soit conforme aux COSP. Le Ministère s'assure que les principes directeurs des COSP sont respectés pour que les élèves puissent explorer librement les meilleurs choix pour eux, peu importe leur région, leur sexe ou leurs préférences.

Intervention ministérielle 2

S'assurer que le matériel didactique approuvé par le ministre est exempt de stéréotypes et fait la promotion de rapports égaux entre les femmes et les hommes

Le matériel didactique doit être exempt de discrimination et de stéréotypes dans sa représentation des relations entre les hommes et les femmes de même qu'entre les divers groupes qui composent la société. À cet effet, tous les manuels scolaires et la plupart des ouvrages de référence soumis à l'approbation du ministre doivent être évalués sur le plan socioculturel. Depuis novembre 2017, les documents reproductibles des guides d'enseignement le sont également.

Pendant l'année 2017-2018, le Ministère a évalué 100 % des ouvrages nécessitant une approbation sur le plan des aspects socioculturels, soit douze manuels scolaires, un guide d'enseignement et un dictionnaire.

Selon le cadre de référence, pour respecter le principe d'égalité entre les hommes et les femmes, il faut s'assurer que les textes sont généralement rédigés de manière non sexiste (selon les principes de la rédaction épique), que le matériel est exempt de discrimination et de stéréotypes et que les deux sexes sont représentés de manière égale et en proportions égales. Un budget total de 8 896 \$ a été alloué en 2017-2018 pour l'évaluation des aspects socioculturels du matériel didactique.

Tableau 1 : Matériel dont les aspects socioculturels ont été évalués^a

ANNÉES	Nombre de manuels	Nombre de guides d'enseignement	Nombre de dictionnaires	Nombre de grammaires	Nombre d'atlas
2017-2018	12	1 ^b	1	0	0
2016-2017	5	--	2	0	0
2015-2016	0	--	2	1	0

Source : Logiciel SAMDI.

a La quantité de matériel évalué sous les aspects socioculturels pour une année donnée pourrait ne pas correspondre à la quantité de matériel approuvé. Des délais sont parfois observés entre l'évaluation d'un matériel et son approbation, actions qui peuvent alors s'effectuer sur des années différentes.

b Les aspects socioculturels des documents reproductibles des guides d'enseignement sont évalués seulement depuis novembre 2017.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le Ministère exige que le matériel didactique approuvé soit exempt de discrimination et de stéréotypes dans sa représentation des relations entre les femmes et les hommes de même qu'entre les divers groupes qui composent la société.

Intervention ministérielle 3

Poursuivre le soutien à la réalisation d'activités qui favorisent la diversification des choix de formation et d'emploi comme le concours *Chapeau, les filles!* et son volet *Excelle Science*, les projets novateurs pour la diversification du choix de carrière des femmes et leur insertion dans les métiers majoritairement masculins et les journées thématiques *Les filles et les sciences, un duo électrisant!*

Le concours *Chapeau, les filles!* et son volet *Excelle Science* visent à favoriser la diversification des choix de carrière des jeunes filles inscrites à des formations professionnelles et à des formations techniques ainsi que des jeunes femmes inscrites à un baccalauréat en sciences ou dans des domaines de génie où on constate une sous-représentation des femmes. En 2017-2018, le ministère de la Sécurité publique et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire se sont ajoutés à la liste des partenaires du concours, ce qui porte leur nombre à vingt, soit deux de plus qu'en 2016-2017. C'est grâce à la mise en commun des contributions financières de partenaires que sont attribuées des bourses nationales aux lauréates de *Chapeau, les filles!* et des prix nationaux aux lauréates d'*Excelle Science*.

La participation au volet *Excelle Science* a connu une hausse de plus de 21% en 2017-2018, comparativement à l'année 2016-2017 (20 participantes de plus). Cette hausse peut être attribuable à une plus grande présence de contenu numérique publié (publication de portraits, partage d'information, etc.) sur la page Facebook du concours.

Les projets novateurs, qui sont soutenus financièrement par le Ministère et qui sont menés par les commissions scolaires et les cégeps, visent à favoriser l'accès des femmes à des emplois traditionnellement masculins. En 2017-2018, 21 projets ont été acceptés, soit deux de plus que l'année précédente, ce qui respecte la cible quant au maintien ou à l'augmentation du nombre de projets d'année en année.

Les journées thématiques *Les filles et les sciences, un duo électrisant!* sont tenues annuellement dans quatre villes du Québec (Montréal, Québec, Rimouski et Sherbrooke) pour initier les filles de 2^e et 3^e secondaire aux sciences et à la technologie. Le Ministère soutient financièrement cette initiative.

En 2017-2018, l'événement a eu lieu le 24 février 2018 dans les villes de Québec et de Rimouski, et le 17 mars dans les villes de Montréal et de Sherbrooke.

Participation à diverses activités visant à encourager les filles dans le domaine des sciences

INDICATEURS	Cibles	Résultats		
		2017-2018	2016-2017	2015-2016
Nombre de participantes <i>- Chapeau, les filles!</i> <i>- Excelle Science</i>	Maintenir, voire augmenter le nombre	422	425	458
		102	81	73
		20	18	18
		0	13	24
Nombre de partenaires				
Nombre de cybermentores				
Nombre de projets novateurs	Maintenir, voire augmenter le nombre	21	19	18
Pourcentage de régions du Québec ayant soumis des projets	Avoir au moins un projet par région	s.o. ^a	s. o.	76 %
Nombre de journées thématiques <i>Les filles et les sciences, un duo électrisant!</i>	Maintenir le nombre de journées dans les régions du Québec	4	4	4

Source : Données compilées par la Direction de l'adéquation formation-emploi.

a Depuis la fermeture des directions régionales du Ministère, aucun suivi régional de cet indicateur n'est effectué.

Intervention ministérielle 4

Soutenir les écoles dans l'application des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et de la *Loi sur l'enseignement privé* relatives au milieu positif, bienveillant et sécuritaire ainsi qu'à la prévention et au traitement de la violence.

Avec la collaboration des agents de soutien régional (ASR), le Ministère crée des documents de soutien et des ateliers de formation visant à répondre aux besoins des commissions scolaires et des écoles dans l'objectif de favoriser un climat scolaire positif et bienveillant, inclusif et ouvert à la diversité, et de prévenir et contrer la violence et l'intimidation. Le vivre-ensemble, les diverses manifestations de violence, les discriminations ainsi que les rapports de pouvoir sont pris en considération dans ces travaux.

Les mandats confiés aux ASR s'inscrivent dans la foulée des orientations ministérielles, notamment la Politique de la réussite éducative et le Programme de formation de l'école québécoise. Les ASR ont pour mandats :

- 1 de soutenir et d'accompagner les commissions scolaires en fonction des besoins régionaux, des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et des orientations ministérielles pour favoriser le bien-être, l'inclusion et la réussite de tous les élèves;
- 2 de favoriser le déploiement et l'appropriation des orientations ministérielles en assurant une collaboration continue avec l'équipe du Ministère;
- 3 de collaborer au développement de l'expertise par un transfert de connaissances vers les milieux scolaires.

3.3.2 ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) a été intégrée dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 comme une des approches privilégiées pour atteindre l'égalité entre les sexes. Dans cet objectif, les ministères et organismes sont invités à cibler des interventions structurantes pour lesquelles une analyse différenciée selon les sexes peut être menée.

Le Ministère poursuit l'application de la règle de gestion relative à l'ADS dans ses interventions. Ainsi, en 2017-2018, la nouvelle Politique de la réussite éducative *Le plaisir d'apprendre*, la chance de réussir ainsi que la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans *Tout pour nos enfants* ont fait l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes. De plus, la grille d'analyse a été appliquée aux modifications du *Règlement sur l'aide financière aux études*.

En 2017-2018, lorsque l'information était disponible, la Direction des indicateurs et des statistiques du Ministère a ventilé les données selon le sexe dans l'ensemble des publications statistiques et dans les indicateurs de l'éducation.

3.4 EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Depuis 2006, le Ministère continue d'appliquer avec vigilance sa politique linguistique et les quatre règles de gestion relatives :

- à la révision linguistique;
- aux services linguistiques en anglais;
- à l'emploi et la qualité du français dans les technologies de l'information et de la communication;
- à l'application de sa politique linguistique en matière de contrats.

Au cours de l'année 2017-2018, le Ministère s'est assuré de maintenir la qualité de la langue dans ses productions écrites. En effet, 1 616 documents rédigés en français ont été soumis à la révision linguistique (19 325 pages), et 42 documents ont été traduits de l'anglais au français (513 pages).

De plus, pour répondre aux besoins du réseau scolaire anglophone, le Ministère a traité 1 191 demandes de services linguistiques en langue anglaise. Au total, en 2017-2018, la Direction des services à la communauté anglophone a reçu 2 432 documents (24 116 pages) pour traduction du français vers l'anglais, ou pour révision s'ils étaient rédigés en anglais. Cela représente une augmentation de 29 % par rapport à 2016-2017.

Par ailleurs, dans le but de se conformer à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a poursuivi ses travaux de révision de sa politique linguistique. Le Ministère a d'ailleurs reçu un avis favorable de l'Office québécois de la langue française à l'égard de son projet de politique linguistique.

3.5 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ACCÈS AUX DOCUMENTS

3.5.1 DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre 2.1) précise que les demandes d'accès à un document ou à un renseignement personnel ainsi que les demandes de rectification doivent être traitées dans un délai de 20 jours civils, suivi d'une prolongation possible de 10 jours civils. Ce délai peut être prorogé lorsque le Ministère détient des renseignements industriels, financiers, commerciaux, scientifiques, techniques ou syndicaux de nature confidentielle fournis par un tiers.

Demands d'accès à l'information traitées au Ministère

	Cible	Résultats		
		2017-2018	2016-2017	2015-2016
Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 20 jours	100 % des demandes traitées dans le délai prescrit (20 jours, ou 30 si un délai supplémentaire est requis)	27,1 %	22,9 %	34,7 %
Pourcentage des demandes nécessitant un délai supplémentaire de 10 jours		72,9 %	77,1 %	62,3 %

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

En 2017-2018, la Direction de l'accès à l'information et des plaintes a traité 374 demandes d'accès à l'information relatives à des documents ou à des renseignements personnels, soit une augmentation de 22 % par rapport à l'année précédente (306 demandes traitées). Le délai moyen de traitement d'une demande a été de 47,6 jours, comparativement à 38,95 jours en 2016-2017.

Les demandes ont porté sur des documents administratifs dans une proportion de 72 % et sur des renseignements personnels dans une proportion de 28 %.

Durant la dernière année financière :

- pour 147 demandes, soit 39 %, le Ministère a fourni un accès total aux documents qu'il détient;
- pour 111 demandes, soit 30 %, le Ministère a fourni un accès partiel aux documents qu'il détient;
- pour 35 demandes, soit 9 %, le Ministère a refusé l'accès aux documents qu'il détient;
- pour 46 demandes, soit 12 %, le Ministère a informé le demandeur qu'il ne détenait pas de document;
- aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable;
- 15 demandes, soit 4 %, ont fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information;
- 4 demandes, soit 1 %, ont été retirées par le demandeur;
- 15 demandes, soit 4 %, étaient toujours en traitement au 31 mars 2018.

Les demandes d'accès à l'information peuvent provenir de différentes sources. Voici le nombre de demandes par type de demandeurs en 2017-2018 :

- 126 (34 %) : citoyennes ou citoyens;
- 83 (22 %) : représentantes ou représentants des médias;
- 67 (18 %) : recherchistes parlementaires;
- 32 (9 %) : avocates ou avocats;
- 29 (8 %) : associations ou groupes;
- 17 (5 %) : organismes publics;
- 16 (4 %) : entreprises privées;
- 4 (1 %) : autres sources.

Lorsque le Ministère a donné un accès partiel à des documents ou en a refusé l'accès ou lorsque l'accès à des documents relevait de la compétence d'un autre organisme public, il a appuyé ses décisions sur les dispositions législatives relatives à la protection de renseignements touchant des tiers, des avis, des recommandations ou des analyses et, notamment, sur les articles 14, 23, 24, 34, 37, 39, 48, 53, 54, 56 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

3.5.2 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En matière d'activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, le personnel de la Direction de l'accès à l'information et des plaintes a :

- travaillé à 14 projets de sondage, en collaboration avec diverses unités ministérielles;
- émis 144 avis portant sur des communications de renseignements personnels;
- traité 78 demandes de consultations en lien avec une collecte, une communication ou l'utilisation de renseignements personnels;
- répondu à 1 735 demandes de renseignements personnels portant sur 2 801 personnes physiques, de la part d'équipes d'enquête et de vérification d'organismes publics, par exemple une direction de la protection de la jeunesse ou un corps de police.

3.6 DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

En vigueur depuis le 1^{er} mai 2017, la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1) permet à tout citoyen de divulguer au Protecteur du citoyen un acte répréhensible commis ou sur le point d'être commis à l'égard d'un organisme public. La personne qui divulgue un acte répréhensible bénéficie d'un régime général de protection contre les représailles.

Pour les membres du personnel de la fonction publique, la possibilité d'effectuer une divulgation et de bénéficier du régime de protection est étendue à toute divulgation faite à une personne responsable du suivi des divulgations dûment nommée par la plus haute autorité de l'organisation. Au Ministère, cette responsabilité a été attribuée à la Direction de l'accès à l'information et des plaintes. À ce jour, cette dernière n'a reçu aucune divulgation.

Au cours de l'année financière 2017-2018, une procédure de divulgation et un formulaire électronique ont été élaborés. Ils feront l'objet d'une diffusion auprès du personnel au cours de l'année financière 2018-2019. En outre, les membres du personnel embauchés récemment ont été informés de ces nouvelles dispositions lors des sessions d'accueil organisées par la Direction des ressources humaines.

3.7 POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le Ministère n'exige aucune tarification pour les services éducatifs dans le réseau des commissions scolaires, car ils doivent être gratuits pour tout résident du Québec. Dans le cas des élèves venant de l'extérieur du Québec, une tarification est appliquée, et les revenus générés permettent de récupérer les subventions versées aux commissions scolaires pour les élèves n'ayant pas droit à la gratuité scolaire. Les commissions scolaires peuvent toutefois exiger une tarification particulière relativement à certains services non financés par le Ministère. Les organismes des réseaux en font état dans leur propre rapport annuel.

Dans le réseau des cégeps, la gratuité des services éducatifs est prévue par la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, chapitre C-29) pour les étudiants résidents du Québec inscrits à temps plein. Ceux qui étudient à temps partiel sont assujettis à un tarif de 2 \$ par période d'enseignement. Par ailleurs, des droits de scolarité sont exigés des étudiants non-résidents du Québec, droits qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiants. Enfin, les cégeps peuvent exiger des droits autres que les droits de scolarité, notamment des droits d'admission, des droits d'inscription et d'autres droits afférents aux services d'enseignement collégial, à condition qu'ils soient adoptés par règlement et soumis à l'approbation du ministre. Les cégeps peuvent également imposer des droits de toute autre nature, qui ne sont pas assujettis à l'approbation du ministre.

Conformément à la *Loi sur l'enseignement privé*, les établissements privés qui sont agréés aux fins de subventions et qui offrent des services à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire, secondaire ou collégial exigent des droits de scolarité qui ne peuvent être supérieurs à la subvention accordée par le Ministère. Cependant, les élèves et les étudiants non-résidents du Québec sont tenus de payer des droits de scolarité supplémentaires qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces élèves et étudiants.

En ce qui concerne le réseau des universités, le Conseil du trésor approuve le montant des droits de scolarité qui sont exigés des étudiants résidents du Québec pour chaque unité de cours créditée en vue de l'obtention d'une sanction d'études. Un montant forfaitaire est ajouté dans le cas des étudiants non-résidents du Québec, montant qui est récupéré par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiants. Par ailleurs, les universités peuvent exiger des frais afférents, dont la croissance est balisée par les règles budgétaires lorsqu'ils sont obligatoires.

Enfin, tous les établissements d'enseignement supérieur peuvent imposer des frais aux étudiants pour des services non financés par le Ministère, tels que les cafétérias, le stationnement ou la formation sur mesure non créditée.

Services tarifés par le Ministère

Révision de la correction des épreuves uniques (Enseignement primaire et secondaire)

Coût des biens et des services	20,00 \$ la copie
Date de la dernière révision tarifaire	1 ^{er} janvier 2017
Frais exigés	11,10 \$ par révision jusqu'au 31 mars 2018
Revenus annuels générés par les services tarifés	1 908,10 \$
Niveau de financement atteint	36,8 %
Méthode de fixation des tarifs	Coût unitaire payé au correcteur
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	55,5 % Mesure visant à couvrir une partie des dépenses engagées pour la correction
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i> (RLRQ, chapitre A-6.001)

Source : Direction des ressources financières et matérielles.

Révision de la correction de l'épreuve uniforme de français ou d'anglais, langue d'enseignement et littérature (enseignement collégial)

Coût des biens et des services	14,00 \$ la copie
Date de la dernière révision tarifaire	1 ^{er} janvier 2017
Frais exigés	11,20 \$
Revenus annuels générés par les services tarifés	2 620,80 \$
Niveau de financement atteint	80 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur la base du coût unitaire payé au correcteur en 2000
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	80 % Niveau fixé historiquement
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Système de gestion des épreuves ministérielles au collégial (GEMC).

Délivrance d'un permis en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (éducation préscolaire, enseignement primaire et enseignement secondaire)

Coût des biens et des services	2 352,38 \$
Date de la dernière révision tarifaire	1 ^{er} janvier 2017
Frais exigés	332 \$ par permis délivré pour la période du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018
Revenus annuels générés par les services tarifés	Aucun permis délivré
Niveau de financement atteint	0 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i>
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	14,0 % Toute majoration exige la révision du <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i>
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction des ressources financières et matérielles et Direction de l'enseignement privé.

Délivrance d'un permis en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (enseignement collégial)

Coût des biens et des services	2 357,14 \$ par permis
Date de la dernière révision tarifaire	1 ^{er} janvier 2017
Frais exigés	330 \$ par permis délivré jusqu'au 31 décembre 2016, et 332 \$ à partir du 1 ^{er} janvier 2017
Revenus annuels générés par les services tarifés	2 310 \$
Niveau de financement atteint	14,0 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i>
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	14,0 % Toute majoration exige la révision du <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i>
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Service de la formation préuniversitaire et de l'enseignement privé.

Services tarifés dans les réseaux de l'éducation

Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec – Commissions scolaires

Coût des biens et des services	Éducation préscolaire - Maternelle 4 ans à mi-temps	3 878 \$
	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à temps plein et 5 ans (élève ordinaire)	6 747 \$
	Enseignement primaire (élève ordinaire)	6 747 \$
	Enseignement secondaire général (élève ordinaire)	8 438 \$
	Enseignement à un élève handicapé ^a	23 909 \$
	Formation générale des adultes	8 438 \$
	Formation professionnelle ^b	environ 12 921 \$
Date de la dernière révision tarifaire	2017-2018	
Frais exigés	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à mi-temps	3 296 \$
	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à temps plein et 5 ans (élève ordinaire)	5 735 \$
	Enseignement primaire (élève ordinaire)	5 735 \$
	Enseignement secondaire général (élève ordinaire)	7 172 \$
	Enseignement à un élève handicapé ^a	20 32 \$
	Formation générale des adultes	7 17 \$
	Formation professionnelle ^b	environ 10 983 \$
Revenus annuels générés par les services tarifés	33 690 958 \$ ^c	
Niveau de financement atteint	85 %	
Méthode de fixation des tarifs	Établissement du tarif au même niveau que le montant de base du financement par élève ordinaire et handicapé qui est résident du Québec, prévu dans les règles budgétaires des commissions scolaires	
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	85 % Partie financée par le Ministère; solde du financement provenant de la taxe scolaire et d'autres sources de revenus	
Mode d'indexation des tarifs	Conformément aux montants inscrits dans les règles budgétaires des commissions scolaires et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>	

Source : Direction des ressources financières.

a Ce service vise l'éducation préscolaire 4 ans et 5 ans ainsi que l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire (secteur des jeunes).

b Le montant varie selon le programme d'études.

c D'après le *Rapport financier des commissions scolaires 2016-2017*.

Droits de scolarité pour les élèves résidant sur une réserve autochtone – Commissions scolaires

Coût des biens et des services	Éducation préscolaire 4 ans à mi-temps	3 878 \$
	Éducation préscolaire 4 ans à temps plein et 5 ans	6 747 \$
	Enseignement primaire	6 747 \$
	Enseignement secondaire	8 438 \$
Date de la dernière révision tarifaire	2017-2018	
Frais exigés	Éducation préscolaire 4 ans à mi-temps	3 986 \$
	Éducation préscolaire 4 ans à temps plein et 5 ans	7 971 \$
	Enseignement primaire	8 853 \$
	Enseignement secondaire	8 953 \$
Revenus annuels générés par les services tarifés	6 968 090 \$ ^a	
Niveau de financement atteint	100 %	
Méthode de fixation des tarifs	Recouvrement des coûts réels des commissions scolaires qui accueillent des élèves autochtones	
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	100 % Le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada finance directement les bandes pour les élèves résidant sur une réserve autochtone s'ils fréquentent une école du réseau scolaire québécois.	
Mode d'indexation des tarifs	Conformément aux montants inscrits dans les règles budgétaires des commissions scolaires et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>	

Source : Direction des ressources financières et matérielles.

a D'après le *Rapport financier des commissions scolaires 2016-2017*.

Droits d'admission, droits d'inscription et autres droits afférents aux services d'enseignement collégial

Coût des biens et des services	n. d.
Date de la dernière révision tarifaire	n. d.
Frais exigés	Respectivement plafonnés à 30 \$, 20 \$ et 25 \$ par session
Revenus annuels générés par les services tarifés	78 828 520 \$ ^a , ce qui inclut le revenu provenant de la formation donnée à des étudiants inscrits à temps partiel dans un cégep
Niveau de financement atteint	n. d.
Méthode de fixation des tarifs	Droits exigibles conformément à la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i>
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Aucun
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 24.5 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction des affaires étudiantes et institutionnelles.

a D'après le *Rapport financier 2016-2017 des cégeps, avant analyse*.

Formation donnée à des étudiants inscrits à temps partiel dans un cégep

Coût des biens et des services	n. d.
Date de la dernière révision tarifaire	n. d.
Frais exigés	2 \$ par période d'enseignement pour les sessions d'été et d'automne 2017 pour tous les programmes. À compter de la session d'hiver 2018, les droits s'appliquent aux programmes conduisant à un DEC et ne s'appliquent pas aux programmes conduisant à une AEC.
Revenus annuels générés par les services tarifés	n. d.
Niveau de financement atteint	n. d.
Méthode de fixation des tarifs	Droits exigibles conformément à l'article 24.2 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i>
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Aucun
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 24.2 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

Droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec (cégeps)

Coût des biens et des services	13 181 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2017-2018
Frais exigés	1 508 \$ par session
Revenus annuels générés par les services tarifés	611 790 \$ (2016-2017)
Niveau de financement atteint	27,4 %
Méthode de fixation des tarifs	Droits habituellement exigés dans les collèges de l'Ontario
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Moyenne des droits exigés par les collèges de l'Ontario, pour qu'ils demeurent compétitifs par rapport à ceux exigés par les collèges des autres provinces
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'annexe C010 du Régime budgétaire et financier des cégeps et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

Droits de scolarité des étudiants étrangers (cégeps)

Coût des biens et des services	13 181\$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2017-2018
Frais exigés	Formation préuniversitaire : 6 059\$ par session Formation technique : entre 6 059\$ et 9 393\$ par session
Revenus annuels générés par les services tarifés	4 682 165\$ (2016-2017)
Niveau de financement atteint	Variable selon le programme d'études
Méthode de fixation des tarifs	Droits fixés en fonction du coût subventionné des études
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Coût des biens et des services
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'annexe C010 du Régime budgétaire et financier des cégeps et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

Contribution additionnelle exigée des étudiants canadiens non-résidents du Québec (collèges privés)

Coût des biens et des services	13 181\$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2017-2018
Frais exigés	1 508\$ par session, auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges
Revenus annuels générés par les services tarifés	172 962\$ (2016-2017)
Niveau de financement atteint	Variable d'un établissement à l'autre en fonction des droits de base exigés par les collèges
Méthode de fixation des tarifs	Droits habituellement exigés dans les collèges de l'Ontario
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Moyenne des droits exigés par les collèges de l'Ontario, pour qu'ils demeurent compétitifs par rapport à ceux exigés par les collèges des autres provinces
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'annexe 028 des Règles budgétaires des établissements privés et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

Contribution additionnelle exigée des étudiants étrangers (collèges privés)

Coût des biens et des services	13 181 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2017-2018
Frais exigés	Formation préuniversitaire : 3 635 \$ par session, auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges Formation technique : entre 3 635 \$ et 5 642 \$ par session, auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges
Revenus annuels générés par les services tarifés	7 730 167 \$ (2016-2017)
Niveau de financement atteint	Variable d'un établissement à l'autre en fonction des droits de base exigés par les collèges
Méthode de fixation des tarifs	Droits fixés en fonction du coût subventionné des études
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Coût des études dans les cégeps
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'annexe 028 des Règles budgétaires des établissements privés et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

Droits de scolarité (universités)

Coût des biens et des services	27 367 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2017-2018
Frais exigés	79,70 \$ par unité
Revenus annuels générés par les services tarifés	563 127 534 \$ (2016-2017)
Niveau de financement atteint	8 %
Méthode de fixation des tarifs	Indexation annuelle en fonction de l'évolution du revenu disponible des ménages par habitant à partir de 2013-2014
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Maintien de la part des étudiants aux coûts de leurs études dans le revenu disponible des ménages
Mode d'indexation des tarifs	Conformément au document <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec – Année universitaire 2017-2018</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

Montant forfaitaire exigé des étudiants canadiens ou résidents permanents du Canada qui ne sont pas résidents du Québec et des étudiants français au premier cycle (universités)

Coût des biens et des services	27 367 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2017-2018
Frais exigés	167,06 \$ par unité, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité de base
Revenus annuels générés par les services tarifés	68 038 491 \$ (2016-2017)
Niveau de financement atteint	23,2 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi pour correspondre à la moyenne des droits exigés dans les autres provinces canadiennes
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Moyenne des droits exigés par les universités dans les autres provinces canadiennes pour qu'ils demeurent compétitifs par rapport à ceux exigés par les autres universités
Mode d'indexation des tarifs	Conformément au document <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec – Année universitaire 2017-2018</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

Montant forfaitaire exigé des étudiants étrangers (universités)

Coût des biens et des services	27 367 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2017-2018
Frais exigés	De 372,90 \$ à 481,75 \$ par unité, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité de base. Les universités peuvent également exiger jusqu'à 10 % de ces montants en montant forfaitaire facultatif. De plus, six secteurs disciplinaires au premier cycle sont déréglementés, pour lesquels les universités déterminent le montant des droits de scolarité.
Revenus annuels générés par les services tarifés	144 174 051 \$ (2016-2017)
Niveau de financement atteint	Variable selon le programme et le cycle d'études
Méthode de fixation des tarifs	Coût moyen subventionné pour les étudiants étrangers soumis aux montants forfaitaires. Pour encourager la venue d'étudiants des cycles supérieurs, le montant forfaitaire au troisième cycle est plus faible qu'au premier cycle.
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Coût moyen subventionné pour les étudiants étrangers soumis aux montants forfaitaires
Mode d'indexation des tarifs	Conformément au document <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec – Année universitaire 2017-2018</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

Services non tarifés par le Ministère, mais qui pourraient l'être :

- modification d'un permis de tenir un établissement d'enseignement privé;
- renouvellement d'un permis de tenir un établissement d'enseignement privé;
- délivrance d'un duplicata de certificat d'admissibilité;
- impression d'un duplicata ou d'une attestation de délivrance de diplôme;
- production d'un relevé de notes (résultats manuscrits dans les archives);
- vérification de l'exactitude d'un diplôme;
- réimpression d'un relevé des apprentissages;
- authentification d'un document officiel de fréquentation scolaire ou d'un bulletin.



SECTION 4

RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2017-2018 DES FONDS SPÉCIAUX

Cette section présente l'état de situation du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique ainsi que du Fonds pour l'excellence et la performance universitaires.

4.1 Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

4.2 Fonds pour l'excellence et la performance universitaires

4.3 Fonds de la région de la Capitale-Nationale

4.1 FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Le présent rapport d'activité rend compte des résultats atteints par la Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport relativement à la gestion du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour l'année financière 2017-2018.

Depuis sa création en 2006, 1 077 demandes de soutien financier ont été autorisées conformément aux règles des six programmes du Fonds :

- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR);
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II (PSISR – phase II);
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III (PSISR – phase III);
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV (PSISR – phase IV);
- le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling (PSR – R-22);
- le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux⁹ (PSESI).

La direction responsable du Fonds a notamment le mandat de mettre en œuvre ces six programmes de soutien.

La synergie entre les membres du personnel et leur engagement au cours de l'année ont contribué à l'atteinte des objectifs du Fonds.

Contexte

En juin 2006, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* (RLRQ, chapitre F-4.003) pour faciliter la pratique d'activités physiques par la population québécoise et ainsi contribuer au développement d'une culture sportive.

Revenus

Les revenus du Fonds, qui proviennent du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* (RLRQ, chapitre I-2), sont destinés à fournir un soutien financier pour la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives, pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 ainsi que pour l'organisation d'événements sportifs internationaux.

Le tableau suivant présente les revenus annuels du Fonds destinés à financer des subventions de contrepartie, notamment auprès de municipalités, d'organismes scolaires et d'organismes à but non lucratif, par l'entremise de cinq de ses six programmes de soutien (PSISR, PSISR – phase II, PSISR – phase III, PSR – R-22 et PSESI). Les revenus du PSISR – phase IV ne sont pas encore disponibles.

9. Ce programme était connu sous le nom de Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP). Le 25 mars 2014, le Secrétariat du Conseil du trésor a approuvé les modifications qui y ont été apportées.

Revenus annuels du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (M\$)

ANNÉE	Dépenses consacrées aux installations sportives et récréatives	Dépenses consacrées aux événements sportifs	Total
2017-2018	56,0	4,0	60,0
2016-2017	56,0	4,0	60,0
2015-2016 ^a	49,0	11,0	60,0

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

a Selon le décret 570-2015, adopté par le gouvernement le 30 juin 2015, le montant versé au Fonds devait être augmenté, et la proportion d'attribution des subventions de contrepartie relative-ment au montant versé mensuellement par le ministre des Finances devait être modifiée.

Enveloppe financière

L'enveloppe initiale, qui permettait au ministre d'accorder des subventions en vertu du PSISR, totalisait 325 millions de dollars. En mars 2011, une enveloppe additionnelle de 50 millions a été allouée au Fonds dans le contexte du PSISR – phase II pour financer de nouveaux projets.

Dans le Plan budgétaire 2013-2014, le ministre des Finances et de l'Économie de l'époque a alloué au Fonds une enveloppe supplémentaire de 50 millions de dollars (volet 2) pour financer des projets additionnels dans le cadre du PSISR – phase II. Cette enveloppe a ensuite été bonifiée d'une somme de 80 millions de dollars pour accélérer les investissements dans les écoles et les infrastructures sportives et récréatives, et soutenir dès lors la réalisation de nouveaux projets.

Dans son discours sur le budget du 4 juin 2014, le ministre des Finances et de l'Économie de l'époque a annoncé une nouvelle enveloppe de 50 millions de dollars pour le Fonds. Le projet de loi no 28, *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, a été sanctionné le 21 avril 2015, puis les règles et les normes du PSISR – phase III ont été approuvées par le Conseil du trésor le 2 juin 2015.

En vertu du Protocole de Montréal, qui vise la réduction et l'élimination des gaz appauvrissant la couche d'ozone, les arénas et les centres de curling du Québec doivent remplacer, d'ici 2020, les gaz R-12 ou R-22 encore utilisés dans la majorité de leurs systèmes de réfrigération. En 2010-2011, une enveloppe additionnelle de 209 millions de dollars avait été allouée au Fonds, dont 160 millions pour le financement du remplacement ou de la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22. Toutefois, un montant de 50 millions, provenant de cette enveloppe, a été transféré au PSISR – phase II.

Enfin, l'enveloppe financière de 60,1 millions de dollars destinée au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux pour les années financières 2006 à 2018, comprend un transfert de 10 millions provenant de l'enveloppe du PSISR (décrets 95-2015 et 570-2015).

Programme de soutien aux installations sportives et récréatives

Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives a pour objectif de favoriser l'adoption et le maintien d'un mode de vie physiquement actif par la population québécoise. Il vise à faciliter l'accès à des installations sécuritaires grâce à des investissements qui permettent :

- de répondre aux besoins émergents en ce qui concerne la pratique contemporaine d'activités physiques et sportives;
- d'assurer la pérennité, la fonctionnalité et la mise aux normes des installations existantes;
- de faciliter l'accueil et l'organisation d'événements sportifs;
- d'améliorer les sites d'entraînement des athlètes québécois.

Bilan des résultats du PSISR^a

	Nombre	Investissements (M\$)	Aide financière (M\$)	Taux d'aide moyen (%)
Demandes reçues de 2006 à 2013	920	2 450,1	1 059,9	43
Demandes autorisées^b	413	873,5	402,4	46
De 2014-2015 à 2017-2018	0	0,0	0,0	s. o.
De 2006-2007 à 2013-2014	413	873,5	402,4	46

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

a Le bilan, établi au 31 mars 2018, fait état des projets autorisés depuis 2006 en vertu du PSISR. Les projets autorisés depuis 2009 conformément au Programme Infrastructures de loisirs Canada (Entente Canada-Québec) figurent également dans ce bilan, puisqu'une partie de l'aide financière provient du PSISR. Les résultats ont été actualisés pour chaque année financière.

b Parmi les 413 projets autorisés, 111 ont été mis en œuvre dans le cadre de l'Entente Canada-Québec.

Programme de soutien aux installations sportives et récréatives — phase II

Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II a pour objectif de soutenir la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives, grâce à une aide financière du gouvernement du Québec. Le Ministère souhaite ainsi améliorer la qualité des infrastructures et promouvoir, au sein de la population, la pratique d'activités physiques, récréatives et sportives dans un cadre sain et sécuritaire. Le Programme vise à :

- assurer la pérennité, la fonctionnalité et la mise aux normes des installations existantes;
- répondre aux besoins émergents en ce qui concerne la pratique contemporaine d'activités physiques et sportives;
- assurer le maintien du patrimoine sportif du Québec.

Aucun nouveau projet n'a été autorisé en 2017-2018 dans le cadre de ce programme. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹⁰.

10. www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/programme-de-soutien-aux-installations-sportives-et-recreatives-psir-phase-iv/?no_cache=1&cfHash=07c7f579828de221b0cbc0ebc638aa1a

Bilan des résultats du PSISR – phase II^a

	Nombre	Investissements (M\$)	Aide financière (M\$)	Taux d'aide moyen (%)
Appel de projets 1 et 2 (de juillet 2011 à septembre 2011 et d'avril 2012 à mai 2012)				
Demandes reçues	622	1 513,2	665,1	44
Demandes autorisées	210	469,0	170,4	36
2017-2018	0	0,0	0,0	s. o.
2016-2017	2	33,2	5,8	17
2015-2016	8	25,6	12,6	49
2014-2015	35	126,9	43,5	34
2011-2012 à 2013-2014	165	283,3	108,5	38

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

a Les résultats ont été actualisés pour chaque année financière.

Évaluation des résultats du PSISR – phase II

OBJECTIFS DU PROGRAMME	Indicateurs	Cibles	Résultats au 31 mars 2018	Commentaires
Assurer la pérennité, la fonctionnalité et la mise aux normes des installations existantes	Pourcentage des projets qui sont des rénovations ou des mises aux normes d'installations existantes	50 % des projets soutenus	54 % Cible atteinte	Le pourcentage de l'aide financière totale accordée pour les rénovations et les mises aux normes s'élève à 31 %.
Répondre aux besoins émergents en ce qui concerne la pratique contemporaine d'activités physiques et sportives	Taux de fréquentation des projets soutenus (utilisation des installations)	65 % et plus	79 % Cible atteinte	Installations : aréna, centre de curling, complexe aquatique, gymnase, centre de glisse, terrain de soccer à surface synthétique, palestra de gymnastique, salle de conditionnement physique. Des statistiques sont tenues quant à l'utilisation de ces types d'installation. Le taux d'utilisation est calculé selon les données disponibles pour les installations appropriées soutenues par le programme depuis ses débuts (cumulatif). Les projets ayant fait l'objet d'une réclamation finale sont pris en considération.
	Pourcentage d'aide sur l'ensemble des investissements ^a	45 % et moins	36 % Cible atteinte	Le maintien d'un bas pourcentage global d'aide permet au Ministère de soutenir plus de projets.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

a Cet indicateur ne correspond à aucun objectif particulier du PSISR – phase II. L'atteinte de la cible liée à cet indicateur signifie qu'un plus grand nombre de projets aura été soutenu, ce qui répond à l'ensemble des objectifs du programme.

Programme de soutien aux installations sportives et récréatives — phase III

Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III a pour objectif de soutenir la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives, grâce à une aide financière du gouvernement du Québec. Le Ministère souhaite ainsi améliorer la qualité des infrastructures et promouvoir, au sein de la population, la pratique d'activités physiques, récréatives et sportives dans un cadre sain et sécuritaire. Le Programme vise à :

- enrichir le parc d'installations sportives et récréatives;
- mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d'activités physiques et sportives;
- assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité aux normes.

En 2017-2018, trois projets ont été autorisés, pour une aide financière de 600 000 \$. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹¹.

Bilan des résultats du PSISR – phase III^a

	Nombre	Investissements (M\$)	Aide financière (M\$)	Taux d'aide moyen (%)
Appel de projets (de juin à août 2016)				
Demandes reçues	465	1 041,4	420,1	40
Demandes autorisées	106	135,8	52,3	39
2017-2018	3	1,6	0,6	38
2016-2017	90	110,5	43,3	39
2015-2016	13	23,7	8,4	35

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

a Les résultats ont été actualisés pour chaque année financière.

11. www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/programme-de-soutien-aux-installations-sportives-et-recreatives-psizr-phase-iv/?no_cache=1&cHash=07c7f579828de221b0cbc0ebc638aa1a

Évaluation des résultats du PSISR – phase III

OBJECTIFS DU PROGRAMME	Indicateurs	Cibles	Résultats au 31 mars 2018	Commentaires
Assurer la pérennité, la fonctionnalité et la mise aux normes des installations existantes	Pourcentage des projets qui sont des rénovations ou des mises aux normes d'installations existantes	50 % des projets soutenus	45 % Cible non atteinte	
Répondre aux besoins émergents en ce qui concerne la pratique contemporaine d'activités physiques et sportives	Taux de fréquentation des projets soutenus (utilisation des installations)	65 % et plus	46 % Cible non atteinte Un seul projet qui correspondait aux critères a fait l'objet d'une réclamation finale. Il s'agit de la première année d'utilisation d'un agrandissement. Son pourcentage d'utilisation devrait augmenter dans les années à venir.	Installations : aréna, centre de curling, complexe aquatique, gymnase, centre de glisse, terrain de soccer à surface synthétique, palestre de gymnastique, salle de conditionnement physique. Des statistiques sont tenues quant à l'utilisation de ces types d'installation. Le taux d'utilisation est calculé selon les données disponibles pour les installations appropriées soutenues par le programme depuis ses débuts (cumulatif). Les projets ayant fait l'objet d'une réclamation finale sont pris en considération.
	Pourcentage d'aide sur l'ensemble des investissements ^a	45 % et moins	39 % Cible atteinte	Le maintien d'un bas pourcentage global d'aide permet au Ministère de soutenir plus de projets.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

a Cet indicateur ne correspond à aucun objectif particulier du PSISR – phase III. L'atteinte de la cible liée à cet indicateur signifie qu'un plus grand nombre de projets aura été soutenu, ce qui répond à l'ensemble des objectifs du programme.

Programme de soutien aux installations sportives et récréatives — phase IV

Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV a pour objectif de financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air.

Le Programme vise à :

- assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité aux normes;
- mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air;
- contribuer au développement du parc d'installations sportives, récréatives et de plein air.

L'appel de projets dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV a été lancé le 24 novembre 2017. Les organismes admissibles au programme avaient jusqu'au 23 février 2018 pour soumettre une demande. Depuis, l'analyse des demandes soumises en fonction des critères d'admissibilité et d'évaluation du programme est en cours. Au total, 728 demandes ont été transmises pour un montant d'aide de plus de 650 millions de dollars.

Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹².

Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling

Le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling, a pour objectif de financer le remplacement ou la modification de tels systèmes pour répondre au Protocole de Montréal, qui vise la réduction et l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone d'ici 2020. Grâce à ce soutien financier, le Ministère souhaite améliorer la qualité des infrastructures sportives et contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales. Il désire également promouvoir, au sein de la population, la pratique d'activités physiques, récréatives et sportives dans un cadre sain et sécuritaire.

Le Programme vise notamment à :

- assurer la pérennité, la fonctionnalité et la mise aux normes des installations existantes;
- favoriser l'engagement de l'ensemble de la population dans un mode de vie sain et physiquement actif;
- contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de lutte contre les changements climatiques.

En 2017-2018, 35 projets ont été autorisés, pour une aide financière totale de 25,5 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹³.

12. www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/programme-de-soutien-aux-installations-sportives-et-recreatives-psir-phase-iv/?no_cache=1&cHash=07c7f579828de221b0cbc0ebc638aa1a

13. www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/programme-de-soutien-pour-le-remplacement-ou-la-modification-des-systemes-de-refrigeration-fonctionn/?no_cache=1&cHash=c297737feecd9672b9f903b37362bbd

Bilan des résultats du PSR – R-22^a

	Nombre	Investissements (M\$)	Aide financière (M\$)	Taux d'aide moyen (%)
Appel de projets : 1 (avril-mai 2012), 2 (juillet-août 2016) et 3 (mai-août 2017)				
Demandes reçues	172	598,0	118,3	20
Demandes en cours d'analyse	55	149,6	36,3	24
Demandes autorisées	72	305,7	54,4	18
2017-2018	35	135,7	25,5	19
2016-2017	9	54,6	7,1	13
2015-2016	2	7,2	1,0	14
2014-2015	9	48,7	8,4	17
2012-2014	17	59,5	12,4	21

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

a Les résultats ont été actualisés pour chaque année financière.

Évaluation des résultats du PSR – R-22 en 2017-2018

OBJECTIFS DU PROGRAMME	Indicateurs	Cibles	Résultats	Commentaires
Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de lutte contre les changements climatiques	Quantité de gaz R-22 qui sera retirée des systèmes de réfrigération	8 000 kg de réfrigérant R-22 retirés chaque année	21 920 kg Cible atteinte	
Assurer la pérennité, la fonctionnalité et la mise aux normes des installations existantes	Nombre de projets soutenus financièrement	20 projets chaque année	35 projets Cible atteinte	
Favoriser l'engagement de l'ensemble de la population dans un mode de vie sain et physiquement actif	Taux d'utilisation des arénas soutenus financièrement	80 % et plus	78 % Cible pratiquement atteinte	Le taux d'utilisation est calculé selon les données disponibles pour les installations soutenues par le programme depuis ses débuts (cumulatif). Le résultat est très proche de la cible.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Programme de soutien aux événements sportifs internationaux

Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux a pour objectif de favoriser le développement d'une culture sportive au sein de la population par l'organisation au Québec d'événements sportifs internationaux. Les organismes admissibles à ce programme sont les fédérations sportives reconnues par le Ministère.

Dans le cadre de ce programme, le Fonds a soutenu 14 événements en 2017-2018, pour une aide financière totale de 1,4 million de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹⁴.

14. www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique-programme-de-soutien-aux-evenements/?no_cache=1&cHash=99eeebd0698506df7f22ae0a02e84811

Bilan des résultats du PSESI^a

DEMANDES	Nombre	Investissements (M\$)	Aide financière (M\$)	Taux d'aide moyen (%)
Demandes reçues de 2006-2007 à 2017-2018	358	626,3	73,9	12
Demandes autorisées	276	543,5	61,4	11
2017-2018	14	9,9	1,4	14
2016-2017	33	52,6	5,8	11
2015-2016	22	29,2	3,0	10
2014-2015	26	180,4	15,3	8
De 2006-2007 à 2013-2014	181	271,4	35,9	13

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

a Les résultats ont été actualisés pour l'année financière 2017-2018.

Évaluation des résultats du PSESI

OBJECTIFS DU PROGRAMME	Indicateurs	Cibles	Résultats ^a
Faire la promotion du sport auprès de la population, notamment auprès des jeunes	Activités de promotion du sport ou d'initiation à sa pratique réalisées auprès de la population, notamment auprès des jeunes	80 % des événements soutenus financièrement incluent une activité de promotion ou d'initiation offerte pendant l'événement.	En 2016-2017 : 96 % (26 sur 27) Cible atteinte
Valoriser et enrichir l'expertise sportive québécoise	Participation d'athlètes québécois aux événements	Dans 80 % des cas, des athlètes québécois participent aux événements soutenus financièrement.	En 2016-2017 : 100 % (27) Cible atteinte
	Activités de formation réalisées (athlètes, entraîneurs, officiels)	80 % des événements soutenus financièrement incluent une activité de formation offerte pendant l'événement.	En 2016-2017 : 100 % (27) Cible atteinte
	Pourcentage d'aide par rapport à l'ensemble des investissements ^b	15 % et moins	En 2017-2018 : Aide / coûts totaux 1,4 M\$ / 9,9 M\$ = 14 % Cible atteinte

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

a Ces résultats sont ceux de l'année financière 2016-2017, puisque les données relatives aux événements soutenus en 2017-2018 ne sont pas encore disponibles. Par ailleurs, les données étaient disponibles pour 27 des 33 événements accordés en 2016-2017.

b Cet indicateur ne correspond à aucun objectif particulier du PSESI. L'atteinte de la cible liée à cet indicateur signifie qu'un plus grand nombre d'événements aura été soutenu, ce qui répond à l'ensemble des objectifs du programme.

Résultats financiers du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2017-2018

	Revenus (M\$)	Dépenses (M\$)	Surplus (déficit) (M\$)
Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phases I, II et III) et Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling	56,0	55,8	0,2
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux	4,0	3,7	0,3
Intérêts	2,6		2,6
Frais administratifs		0,7	(0,7)
Total	62,6	60,2	2,4
Surplus du Fonds en 2017-2018			2,4
Surplus accumulé au 31 mars 2017			188,1
Surplus accumulé au 31 mars 2018			190,5

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Investissements et retombées

Depuis douze ans, les programmes du Fonds permettent au Québec d'augmenter son parc d'installations sportives et récréatives en partenariat avec les municipalités, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif. Ces investissements ont d'importantes retombées pour la collectivité. De plus, les réalisations répondent à l'une des priorités du gouvernement du Québec en ce qui concerne la promotion d'un mode de vie physiquement actif et, en conséquence, de l'importance pour la population de pratiquer régulièrement une activité physique et sportive.

À ce jour, les programmes ont généré des investissements de plus de 2,3 milliards de dollars dans toute la province.

Grâce à ces initiatives, c'est tout un réseau d'installations sportives et récréatives appropriées et sécuritaires qui a été implanté, non seulement pour la population qui s'adonne à l'activité physique, mais aussi pour les jeunes et les athlètes qui font de la compétition à l'échelle régionale, nationale ou internationale.

4.2 FONDS POUR L'EXCELLENCE ET LA PERFORMANCE UNIVERSITAIRES

Institué par la *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie* (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1), le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires a le mandat de financer certaines activités prioritaires faisant l'objet d'un réinvestissement dans les universités, soit la promotion de la philanthropie, l'amélioration de la santé financière des établissements ainsi que le soutien de l'excellence en recherche. Depuis la création du Fonds en 2011-2012, seul le volet Placements Universités relatif à la philanthropie est en vigueur.

Année 2017-2018

	Revenus (M\$)	Dépenses (M\$)	Surplus (déficit) (M\$)
Placements Universités	25,00	25,00	(0,00)
Résorption du déficit cumulé	0,00	0,00	0,00
Soutien de l'excellence en recherche	0,00	0,00	0,00
Intérêts	0,00	0,00	0,00
Frais administratifs	0,00	0,00	0,00
Total	25,00	25,00	(0,00)
Surplus cumulés du Fonds au 31 mars 2018			0,00
Surplus cumulés du Fonds au 31 mars 2017			0,00
Surplus cumulés du Fonds au 31 mars 2016			5,76

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

Les règles du Fonds obligent le Ministère à verser aux établissements universitaires des subventions égales aux dons et aux legs qu'ils reçoivent d'autres sources. Étant donné la croissance importante, au cours des dernières années, de ces dons et legs, le surplus cumulé lors des années antérieures a été utilisé en totalité en 2016-2017 pour compenser cette croissance.

4.3. FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été institué pour contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la capitale nationale et de sa région dans le cadre de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs* (LQ, 2016, chapitre 31).

Les revenus du FRCN proviennent d'une affectation des crédits alloués au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale par le gouvernement.

Résultats financiers 2017-2018 (en k\$)

	Revenus	Dépenses	Surplus	Surplus cumulé
Aide financière	15 000,0	150,0	14 850,0	14 850,0

Source : Secrétariat à la Capitale-Nationale.

À sa première année d'exploitation, le Fonds présente un surplus cumulé de 14,9 millions de dollars. Ce surplus s'explique par le fait que les démarches administratives et légales autorisant l'utilisation et l'attribution des sommes n'ont pu être complétées avant la fin de l'exercice financier 2017-2018.



ANNEXE I

LOIS ET RÈGLEMENTS

Le 11 octobre 2017, par le décret no 982-2017 du 11 octobre 2017, il a été édicté que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur exerce les fonctions et les responsabilités du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'égard de l'enseignement supérieur et qu'à ces fins, elle assume, au sein du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la responsabilité des effectifs, des activités et des programmes relatifs à celles-ci, ainsi que des crédits afférents du portefeuille « Éducation et Enseignement supérieur ».

Toujours dans ce décret, il a été édicté que soient notamment confiées à la ministre responsable de la Condition féminine les fonctions et les responsabilités suivantes :

- 1 les fonctions et les responsabilités du ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, à l'égard de la condition féminine, prévues à la *Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine* (RLRQ, chapitre M-17.2);
- 2 la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine;
- 3 la responsabilité des effectifs, des activités et des programmes relatifs à la condition féminine ainsi que des crédits du portefeuille « Économie, Science et Innovation » qui y sont afférents.



**LOIS ET RÈGLEMENTS DONT LA RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION RELÈVE, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE,
DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DU 1^{er} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018 (PAR L'EFFET
DU DÉCRET N° 107 2016 DU 22 FÉVRIER 2016)**

Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (RLRQ, chapitre C-60)

Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (RLRQ, chapitre E-1)

Loi sur les élections scolaires (RLRQ, chapitre E-2.3)

- Règlement sur le remboursement des dépenses électorales des candidats aux élections scolaires (RLRQ, chapitre E-2.3, r. 1)

Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chapitre E-9.1)

- Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chapitre E-9.1, r. 1)
- Règlement sur la définition de résident du Québec (RLRQ, chapitre E-9.1, r. 2)
- Règlement sur les ententes des établissements d'enseignement privés relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence (RLRQ, chapitre E-9.1, r. 2.1)
- Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire (RLRQ, chapitre E-9.1, r. 3)

Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (RLRQ, chapitre F-4.003)

Loi sur l'Institut national des mines (RLRQ, chapitre I-13.1.2)

Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3)

- Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 1)
- Règlement sur les autorisations d'enseigner (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 2)
- Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2016-2017 (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 3.6.1) (abrogé)
- Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2017-2018 (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 3.7)
- Règlement sur la définition de résident du Québec (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 4)
- Règlement concernant les dérogations à la liste des matières du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 5)
- Règlement sur la détermination du montant de base pour le calcul du produit maximal de la taxe scolaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 6)
- Règlement sur les ententes des commissions scolaires relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 6.1)
- Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 7)
- Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 7.1)
- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 8)
- Régime pédagogique de la formation générale des adultes (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 9)
- Régime pédagogique de la formation professionnelle (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 10)
- Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 11)
- Règlement sur le transport des élèves (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 12)
- Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (A. M. 2012-05-10, 2012 G. O. 2, p. 2904), et ses modifications subséquentes
- Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (C.T. 201768, 2004 G.O. 2, p. 5323), et ses modifications subséquentes

Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (RLRQ, chapitre I-14)

(Selon l'article 722 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire crie et la Commission scolaire Kativik sont régies par la *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* (RLRQ, chapitre I-14) telle qu'elle se lisait le 8 juin 1978 et avec ses modifications dans la mesure où ces modifications leur sont expressément applicables. Il en est de même des règlements adoptés en vertu de cette loi dans la mesure où ils sont expressément applicables. Toujours selon l'article 722, le Comité naskapi de l'éducation est régi par la *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* telle qu'elle se lisait le 22 juin 1979 et telle qu'elle a été modifiée par la suite dans la mesure où ces modifications lui sont expressément applicables. Il en est de même des règlements pris en vertu de cette loi dans la mesure où ils sont expressément applicables.)

- Règlement sur les ententes prévues par l'article 450 de la *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* (RLRQ, chapitre I-14, r. 1)
- Règlement définissant ce qui constitue une fonction pédagogique ou éducative aux fins de la *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* (RLRQ, chapitre I-14, r. 2)
- Règlement sur la procédure d'élection des commissaires à la Commission scolaire crie (RLRQ, chapitre I-14, r. 3)

Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (RLRQ, chapitre M-15)

- Règlement sur les délégations de pouvoirs et de fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (RLRQ, chapitre M-15, r. 1)

Loi sur la sécurité dans les sports (RLRQ, chapitre S-3.1) (à l'exception des mesures suivantes qui relèvent du ministre de la Sécurité publique: Chapitre V «Sports de combat pratiqués par des professionnels», Chapitre V.3 «Tir à la cible», article 55.3 ainsi que les articles 20, 21, 26 à 30 et 47 à 53 à l'égard de la pratique du tir à la cible)

- Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace (RLRQ, chapitre S-3.1, r. 1)
- Règlement d'exclusion au Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace (RLRQ, chapitre S-3.1, r. 2)
- Règlement sur les exclusions à la *Loi sur la sécurité dans les sports* et au Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin (RLRQ, chapitre S-3.1, r. 3)
- Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité (RLRQ, chapitre S-3.1, r. 4)
- Règlement sur les modalités d'une demande d'approbation ou de modification d'un règlement de sécurité (RLRQ, chapitre S-3.1, r. 5)
- Règlement sur la qualification en plongée subaquatique récréative (RLRQ, chapitre S-3.1, r. 8)
- Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin (RLRQ, chapitre S-3.1, r. 10)



LOIS ET RÈGLEMENTS DONT LA RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION RELÈVE, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, DE LA MINISTRE RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA CONDITION FÉMININE (PAR L'EFFET DU DÉCRET N° 982-2017 DU 11 OCTOBRE 2017)

Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (RLRQ, chapitre A-3.01)

- Règlement sur les établissements d'enseignement de niveau collégial ou universitaire (RLRQ, chapitre A-3.01, r. 1)

Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3)

- Règlement sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3, r. 1)

Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chapitre C-29)

- Règlement sur la définition de résident du Québec (RLRQ, chapitre C-29, r. 1)
- Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger (RLRQ, chapitre C-29, r. 2)
- Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un collège d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chapitre C-29, r. 3)
- Règlement sur le régime des études collégiales (RLRQ, chapitre C-29, r. 4)
- Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel (C.T. 202574, 2005 G.O. 2, p. 3446), et ses modifications subséquentes
- Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel (C.T. 202573, 2005 G.O. 2, p. 3419), et ses modifications subséquentes

Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (RLRQ, chapitre C-32.2)

Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chapitre E-9.1)

- Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chapitre E-9.1, r. 1)
- Règlement sur la définition de résident du Québec (RLRQ, chapitre E-9.1, r. 2)
- Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial (RLRQ, chapitre E-9.1, r. 4)

Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Loi sur les fondations universitaires (RLRQ, chapitre F-3.2.0.1)

Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (RLRQ, chapitre I-13.02)

- Règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (RLRQ, chapitre I-13.02, r. 1)

Loi sur les investissements universitaires (RLRQ, chapitre I-17)

- Règlement sur les investissements universitaires (RLRQ, chapitre I-17, r. 1)

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1)

Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (RLRQ, chapitre M-17.2)

- Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits concernant l'application de la Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine à l'égard de la condition féminine (RLRQ, chapitre M-17.2, r. 1)

Loi sur l'Université du Québec (RLRQ, chapitre U-1)



LOIS ET RÈGLEMENTS DONT LA RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION RELÈVE, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, D'UN MINISTRE AUTRE, MAIS EN VERTU DESQUELS LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (PAR L'EFFET DU DÉCRET N° 107-2016 DU 22 FÉVRIER 2016) EXERCE CERTAINES FONCTIONS

Charte de la langue française – Chapitre VIII – La langue d'enseignement (RLRQ, chapitre C-11)

- Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick (RLRQ, chapitre C-11, r. 2)
- Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement d'enseignement privé non agréé aux fins de subventions (RLRQ, chapitre C-11, r. 2.1)
- Règlement concernant la demande de recevoir de l'enseignement en anglais (RLRQ, chapitre C-11, r. 5)
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (RLRQ, chapitre C-11, r. 6)
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (RLRQ, chapitre C-11, r. 7)
- Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (RLRQ, chapitre C-11, r. 8)



AUTRES LOIS DONT LA RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION RELÈVE, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, D'UN AUTRE MINISTRE ET EN VERTU DESQUELS LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (PAR L'EFFET DU DÉCRET 107-2016 DU 22 FÉVRIER 2016) EXERCE CERTAINES FONCTIONS, MAIS QUI NE SONT PAS INTÉGRÉES AU RECUEIL DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS DU QUÉBEC

Loi sur la Commission scolaire du Littoral (S.Q. 1966-67, c. 125)

[À l'origine, il s'agissait de la *Loi concernant la Commission scolaire de la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent* (SQ, 1966-67, c. 125)] [Le titre de la loi a été remplacé par *Loi sur la Commission scolaire du Littoral*, puis par *Loi sur l'instruction publique* (LQ, 1988, c. 84, art. 686).]

Loi du mérite scolaire (S.R.Q. 1964, c. 245)



LOIS DONT L'APPLICATION RELÈVE, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, DU MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (PAR L'EFFET DU DÉCRET N° 984-2017 DU 11 OCTOBRE 2017)

Loi sur la Commission de la capitale-nationale (RLRQ, chapitre C-33.1)

Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M 22.1) (pour la région de la Capitale-Nationale, la responsabilité de l'application des sections IV.4 et IV.5 et la responsabilité de l'application, pour cette région, de toute autre disposition de cette loi requise pour l'application de ces sections)

Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M 30) (section III.1.1)



LOIS ET RÈGLEMENTS ÉDICTÉS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2017 ET LE 31 MARS 2018 DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DU LOISIR ET DU SPORT

Lois

Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire

Projet de loi n° 144, sanctionné le 9 novembre 2017
L.Q. 2017, c. 23

Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur

Projet de loi n° 151, sanctionné le 8 décembre 2017
L.Q. 2017, c. 32

Loi portant réforme du système de taxation scolaire

Projet de loi n° 166, sanctionné le 28 mars 2018
L.Q. 2018, c. 5

Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal

Projet de loi n° 234, sanctionné le 28 mars 2018

Règlements

Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2017-2018

Décret n° 643-2017 du 28 juin 2017
(2017, G.O. 2, 2909)

Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel

Arrêté de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, en date du 10 juillet 2017
(2017 G.O. 2, 3947)

Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel

Arrêté de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, en date du 10 juillet 2017
(2017 G.O. 2, 3954)

Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Arrêté du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en date du 14 août 2017
(2017, G.O. 2, 3950)

Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Arrêté du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en date du 14 août 2017
(2017, G.O. 2, 3959)

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études

Décret n° 1086-2017 du 8 novembre 2017
(2017, G.O. 2, 5217)

Règlement modifiant le Règlement sur le transport des élèves

Décret n° 1104-2017 du 15 novembre 2017
(2017, G.O. 2, 5283)

Règlement modifiant le Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger

Décret n° 1154-2017 du 29 novembre 2017
(2017, G.O. 2, 5614)

ANNEXE II

ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ
ET À L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES

REDDITION DE COMPTES 2017-2018



OBJECTIF 1 - ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ (LM)

DOMAINES	Code de l'initiative	Initiatives	** État de réalisation	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions		Dépenses	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	LM 2.1	Maintien, développement et/ou enrichissement de programmes adaptés au milieu minoritaire.	1		28 051 452\$	28 051 452\$	28 104 304\$	28 104 304\$
	LM 2.2	Plan d'action sur la lecture Pop Explo et « Livres ouverts » pour l'ALE Bibliothèques Campagnes gouvernementales	1		1 169 000\$	1 169 000\$	1 176 607\$	1 176 607\$
	LM 2.3	Immobilisations.	3	Aucun projet n'a été financé en 2017-2018.	100 000\$	100 000\$	0\$	0\$
3. Rendement des élèves	LM 3.1	Ressources en évaluation Services aux élèves ayant des besoins particuliers.	1		581 228\$	581 228\$	575 208\$	575 208\$
4. Milieux scolaires enrichis	LM 4.1	Centres scolaires et communautaires.	1		1 288 400\$	1 288 400\$	1 576 400\$	1 576 400\$
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	LM 5.1	Amélioration et diversification des services institutionnels Développement de ressources Soutien à l'accès aux services éducatifs en langue anglaise.	2	Le calendrier de réalisation de certains projets a été révisé.	1 599 425\$	1 599 425\$	1 593 036\$	1 593 036\$
	LM 5.2	Recherche ayant des retombées sur l'enseignement en milieu minoritaire et diffusion du savoir.	1		2 417 500\$	2 417 500\$	2 403 185\$	2 403 185\$
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.2	Recherche sur les innovations pédagogiques. Recherche sur la persévérance et la réussite scolaires. Éducation à la sexualité, du préscolaire à la fin du secondaire.	1		202 000\$	202 000\$	222 958\$	222 958\$

** État de réalisation : 1= Objectif atteint; 2 = Objectif partiellement atteint; 3 = Objectif non atteint

OBJECTIF 2 - FRANÇAIS LANGUE SECONDE

DOMAINES	Code de l'initiative	Initiatives	** État de réalisation	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions		Dépenses	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	FLS 2.1	Maintien, développement et/ou enrichissement de programmes pour l'apprentissage du français langue seconde Appui aux bibliothèques scolaires	1		1 924 160 \$	1 924 160 \$	1 326 552 \$	1 326 552 \$
3. Rendement des élèves	FLS 3.1	Mesure d'accueil en français, langue seconde	1		1 076 902 \$	1 076 902 \$	1 078 651 \$	1 078 651 \$
4. Milieux scolaires enrichis	FLS 4.1	Enrichissement de l'apprentissage de la langue seconde par des initiatives scolaires, communautaires et parascolaires	1		439 788 \$	439 788 \$	456 708 \$	456 708 \$
	FLS 4.2	Assistants en FLS	-		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

OBJECTIF 3 - ANGLAIS LANGUE SECONDE

DOMAINES	Code de l'initiative	Initiatives	** État de réalisation	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions		Dépenses	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	ALS 2.1	Soutien à l'offre de programmes	1		15 182 904 \$	15 182 904 \$	14 859 077 \$	14 859 077 \$
3. Rendement des élèves	ALS 3.1	Utilisation du site Quebec Reading Connection	1		70 120 \$	70 120 \$	72 822 \$	72 822 \$
	ALS 3.2	Soutien aux pratiques évaluatives	1		158 500 \$	158 500 \$	84 120 \$	84 120 \$
4. Milieux scolaires enrichis	ALS 4.1	Programme d'échanges et d'immersion	1		2 267 138 \$	2 267 138 \$	2 144 181 \$	2 144 181 \$
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	ALS 5.1	Programme d'échanges	1		150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$

** État de réalisation : 1= Objectif atteint; 2 = Objectif partiellement atteint; 3 = Objectif non atteint

 ORIENTATION 4
SOUTENIR L'ÉCOLE DANS LA TRANSMISSION DES COMPÉTENCES DU XXI SIÈCLE ET DANS SON ÉVOLUTION AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE

OBJECTIF 1 - ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

DOMAINES	Code de l'initiative	Initiatives	** État de réalisation	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions		Dépenses	
					Canada	Québec	Canada	Québec
3. Rendement des élèves	LM 3.2	Ressources en évaluation et services aux élèves ayant des besoins particuliers	-		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	LM 5.1	Amélioration et diversification des services institutionnels Développement de ressources Soutien à l'accès aux services éducatifs en langue anglaise	2	Le calendrier de réalisation de certains projets a été révisé.	2 018 000 \$	2 018 000 \$	1 908 869 \$	1 908 869 \$
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.2	Recherche ayant des retombées sur l'enseignement en milieu minoritaire et diffusion du savoir	1		1 118 875 \$	1 118 875 \$	998 674 \$	998 674 \$

 ORIENTATION 5
VISER UNE ADÉQUATION OPTIMALE ENTRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

OBJECTIF 1 - ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

DOMAINES	Code de l'initiative	Initiatives	** État de réalisation	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions		Dépenses	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes La bourse « Chapeau les filles ! » a été remise.	LM 2.3	Valorisation de la formation professionnelle et technique	s. o.	Aucune campagne n'a été réalisée. La bourse « Chapeau les filles ! » a été remise.	204 000 \$	204 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	LM 5.1	Développement de ressources Soutien à l'accès aux services éducatifs en langue anglaise	2	Le calendrier de réalisation de certains projets a été révisé.	375 000 \$	375 000 \$	454 684 \$	454 684 \$
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.1	Formation professionnelle Soutien aux enseignants en exercice, aux administrateurs et au personnel éducatif	1		165 000 \$	165 000 \$	275 000 \$	275 000 \$
	LM 6.2	Reconnaissance	3	Aucune bourse n'a été remise.	10 000 \$	10 000 \$	0 \$	0 \$

** État de réalisation : 1= Objectif atteint; 2 = Objectif partiellement atteint; 3 = Objectif non atteint

OBJECTIF 1 - ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

DOMAINES	Code de l'initiative	Initiatives	** État de réalisation	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions		Dépenses	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	LM 2.1	Maintien, développement et/ou enrichissement de programmes adaptés au milieu minoritaire	1		1 416 700 \$	1 416 700 \$	1 413 635 \$	1 413 635 \$
	LM 2.2	Initiatives des représentants du réseau visant le maintien, le développement ou l'enrichissement de programmes adaptés au milieu minoritaire	1		935 968 \$	935 968 \$	1 032 875 \$	1 032 875 \$
3. Rendement des élèves	LM 3.1	Ressources en évaluation Services aux élèves ayant des besoins particuliers	1		87 000 \$	87 000 \$	31 213 \$	31 213 \$
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.1	Formation professionnelle Soutien aux enseignants en exercice, aux administrateurs et au personnel éducatif.	1		307 500 \$	307 500 \$	278 400 \$	278 400 \$

OBJECTIF 2 - FRANÇAIS LANGUE SECONDE

DOMAINES	Code de l'initiative	Initiatives	** État de réalisation	Commentaires (si 2 ou 3)	Prévisions		Dépenses	
					Canada	Québec	Canada	Québec
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	FLS 5.1	Développement et gestion des tests d'évaluation en FLS au collégial	2	De nouveaux projets en FLS ont été développés par les cégeps et les universités anglophones. Le calendrier de réalisation de certains projets a été révisé.	50 000 \$	50 000 \$	460 814 \$	460 814 \$
	FLS 5.2	Développement des meilleures pratiques en enseignement du FLS	2	De nouveaux projets en FLS ont été développés par les cégeps et les universités anglophones. Le calendrier de réalisation de certains projets a été révisé.	70 575 \$	70 575 \$	601 139 \$	601 139 \$
6. Appui au personnel éducatif et recherche	FLS 6.1	Développement professionnel et recherche	1		917 000 \$	917 000 \$	554 561 \$	554 561 \$

** État de réalisation : 1= Objectif atteint; 2 = Objectif partiellement atteint; 3 = Objectif non atteint

OBJECTIF 3 - ANGLAIS LANGUE SECONDE

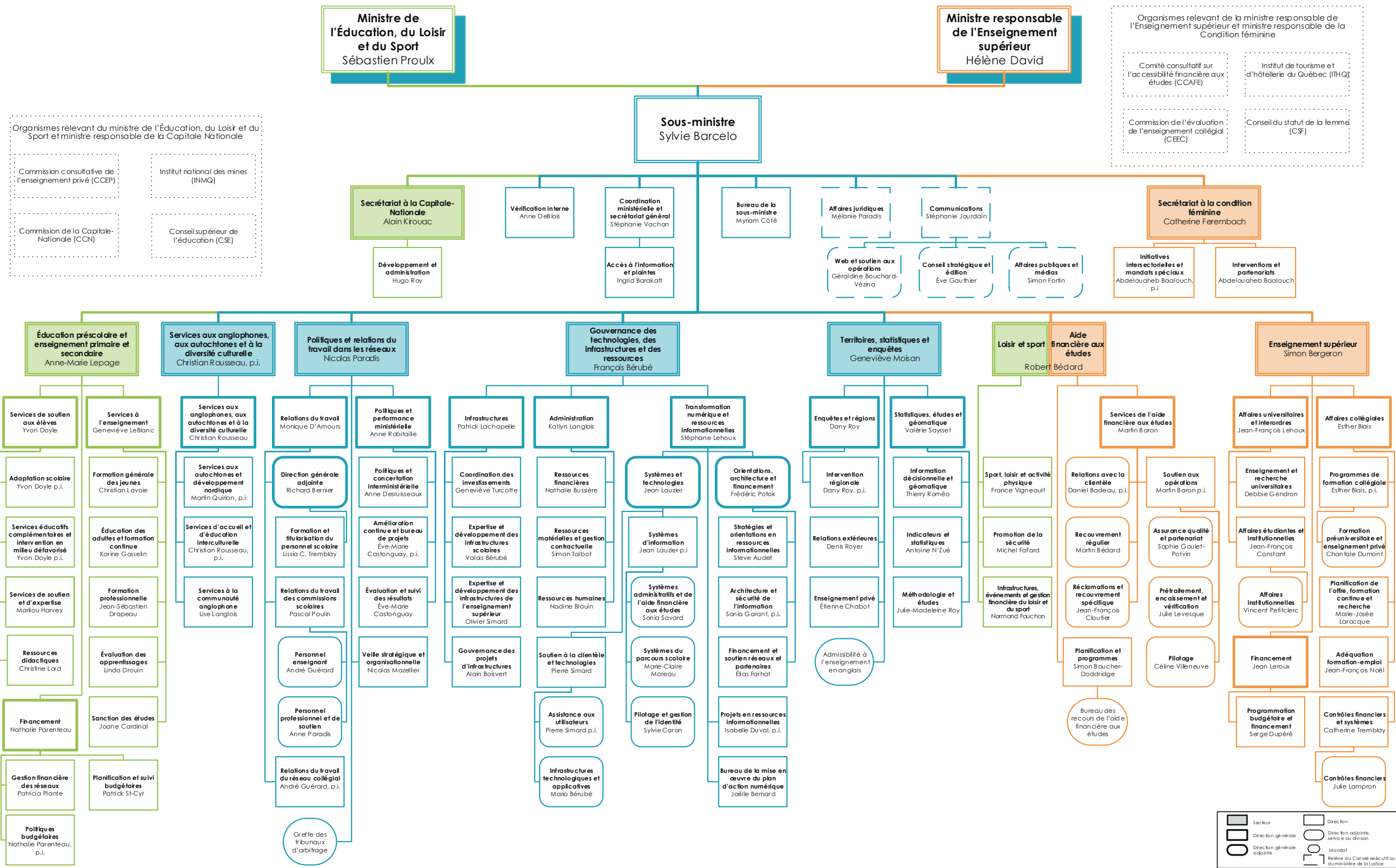
DOMAINES	Code de l'initiative	Initiatives	** État de réalisation	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions		Dépenses	
					Canada	Québec	Canada	Québec
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	ALS 5.1	Développement d'habiletés langagières à l'enseignement supérieur en ALS.	2	De nouveaux projets en ALS ont été développés par les cégeps et les universités. Le calendrier de réalisation de certains projets a été révisé.	150 000 \$	150 000 \$	495 122 \$	495 122 \$
6. Appui au personnel éducatif et recherche	ALS 6.1	Soutien aux pratiques évaluatives et de recherche.	1		220 000 \$	220 000 \$	200 000 \$	200 000 \$
	ALS 6.2	Perfectionnement Projets de recherche Soutien aux enseignants des commissions scolaires anglophones pour une offre de programme adaptée.	1		208 000 \$	208 000 \$	401 340 \$	401 340 \$

** État de réalisation : 1= Objectif atteint; 2 = Objectif partiellement atteint; 3 = Objectif non atteint

Synthèse des états financiers pour 2017-2018

Objectif par orientation	PRÉVISIONS PAR ORIENTATION		DÉPENSES PAR ORIENTATION	
	2017-2018		2017-2018	
	Canada	Québec	Canada	Québec
Orientation 1	56 678 517\$	56 678 517\$	55 823 809\$	55 823 809\$
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	35 409 005\$	35 409 005\$	35 651 698\$	35 651 698\$
Français langue seconde (FLS)	3 440 850\$	3 440 850\$	2 861 911\$	2 861 911\$
Anglais langue seconde (ALS)	17 828 662\$	17 828 662\$	17 310 200\$	17 310 200\$
Orientation 4	3 136 875\$	3 136 875\$	2 907 543\$	2 907 543\$
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	3 136 875\$	3 136 875\$	2 907 543\$	2 907 543\$
Français langue seconde (FLS)	0\$	0\$	0\$	0\$
Anglais langue seconde (ALS)	0\$	0\$	0\$	0\$
Orientation 5	754 000\$	754 000\$	731 684\$	731 684\$
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	754 000\$	754 000\$	731 684\$	731 684\$
Français langue seconde (FLS)	0\$	0\$	0\$	0\$
Anglais langue seconde (ALS)	0\$	0\$	0\$	0\$
Orientation 7	4 362 743\$	4 362 743\$	5 469 099\$	5 469 099\$
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	2 747 168\$	2 747 168\$	2 756 123\$	2 756 123\$
Français langue seconde (FLS)	1 037 575\$	1 037 575\$	1 616 514\$	616 514\$
Anglais langue seconde (ALS)	578 000\$	578 000\$	1 096 462\$	1 096 462\$
Total LM	42 047 048\$	42 047 048\$	42 047 048\$	42 047 048\$
Total FLS	4 478 425\$	4 478 425\$	4 478 425\$	4 478 425\$
Total ALS	18 406 662\$	18 406 662\$	18 406 662\$	18 406 662\$
Total général	64 932 135\$	64 932 135\$	64 932 135\$	64 932 135\$

ANNEXE III
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE
AU 31 MARS 2018



ANNEXE IV
TABLEAU SYNOPTIQUE
DU PLAN STRATÉGIQUE
2017-2022

mission
vision

Offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs, des milieux de vie qui sont inclusifs, sains et respectueux des besoins des personnes et de leurs conditions.

Un système d'éducation inclusif qui soutient la réussite des personnes tout au long de leur vie, un système fort de l'engagement de ses acteurs et de ses partenaires qui forme des citoyennes et des citoyens responsables, compétents et créatifs, préparés au monde numérique et engagés dans une société où les personnes de tous âges pratiquent régulièrement des activités physiques, des sports et des loisirs de façon sécuritaire.

ENJEU 1
L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE
DE TOUTES LES PERSONNES

ORIENTATION 1
Assurer une meilleure adaptation des services à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires
AXE LA DIVERSITÉ ET L'ÉQUITÉ
OBJECTIFS
1.1.1 Former des citoyennes et des citoyens ouverts, accueillants et conscients de l'apport de la diversité à l'essor de la société québécoise
1.1.2 Soutenir l'atteinte du plein potentiel de toutes les personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités (PEVR)*
1.1.3 Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs pour l'ensemble de la population (PEVR)
1.1.4 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence (PEVR)
1.1.5 Offrir un régime d'aide financière mieux adapté aux réalités et aux besoins des étudiantes et des étudiants

ORIENTATION 2
Offrir à toutes les personnes les meilleures conditions pour apprendre et réussir tôt et tout au long de leur vie
AXE 1 LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT
OBJECTIFS
2.1.1 Intervenir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves
2.1.2 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif (PEVR)
AXE 2 DES FONDATIONS POUR APPRENDRE TOUT AU LONG DE LA VIE
OBJECTIF
2.2.1 Rehausser le niveau de compétences en littératie et en numératie des jeunes et des adultes (PEVR)

* La mention PEVR identifie les objectifs dont un indicateur a été choisi par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour être pris en compte dans le Plan d'engagement vers la réussite des commissions scolaires.

ENJEU 2
DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS,
STIMULANTS, ACCUEILLANTS ET SÉCURITAIRES

ORIENTATION 3
Assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire qui favorise la communication ainsi que des relations personnelles et sociales enrichissantes
AXE 1 LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ
OBJECTIFS
3.1.1 Maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence et la radicalisation
3.1.2 Assurer un encadrement de qualité et sécuritaire pour la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs
AXE 2 LES INFRASTRUCTURES
OBJECTIF
3.2.1 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs (PEVR)

ORIENTATION 4
Offrir des milieux d'apprentissage et des parcours de formation flexibles, propices au cheminement vers les études supérieures et adaptés aux exigences d'une société numérique
AXE 1 LES COMPÉTENCES DU 21 ^e SIÈCLE
OBJECTIFS
4.1.1 Accroître les compétences numériques des jeunes et des adultes
4.1.2 Renforcer l'acquisition des autres compétences du 21 ^e siècle
AXE 2 LA FLUIDITÉ DES PARCOURS ET L'ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES
OBJECTIFS
4.2.1 Favoriser une plus grande concertation dans le développement de l'offre de formation à distance
4.2.2 Promouvoir l'accessibilité aux services de reconnaissance des acquis et des compétences des différents ordres d'enseignement
4.2.3 Accroître le pouvoir d'attraction des établissements d'enseignement auprès des étudiantes et des étudiants internationaux ainsi que la mobilité des étudiantes et des étudiants québécois sur la scène internationale
AXE 3 LA FORMATION PROFESSIONNELLE, TECHNIQUE ET UNIVERSITAIRE
OBJECTIFS
4.3.1 Axer le développement de la formation professionnelle, technique et universitaire sur l'intérêt des personnes, les priorités de développement du Québec et les besoins du marché du travail
4.3.2 Promouvoir la formation et la recherche, aux cycles supérieurs, dans les secteurs prioritaires pour le développement du Québec

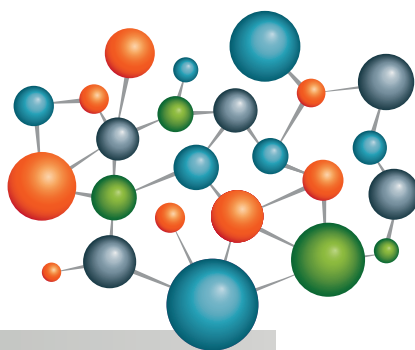
ORIENTATION 5
Assurer le développement et la qualité des pratiques pédagogiques et des ressources éducatives
AXE 1 LA FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT
OBJECTIF
5.1.1 Adapter la formation initiale et continue du personnel enseignant aux nouvelles réalités pédagogiques, technologiques et sociales
AXE 2 LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES
OBJECTIF
5.2.1 Assurer le développement et le partage des connaissances nécessaires à l'évolution des pratiques pédagogiques et éducatives
AXE 3 L'UTILISATION OPTIMALE DU NUMÉRIQUE
OBJECTIFS
5.3.1 Assurer l'accessibilité, la qualité et le développement continu des ressources éducatives numériques
5.3.2 Déployer des infrastructures technologiques performantes sur l'ensemble du territoire
5.3.3 Assurer à tout le personnel enseignant le soutien nécessaire pour une utilisation pédagogique optimale des ressources éducatives numériques et des outils technologiques



ENJEU 3
L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION
DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES

ORIENTATION 6
Renforcer le rôle et la place des acteurs et des partenaires de l'éducation
AXE 1 LES PARENTS ET LA FAMILLE
OBJECTIF
6.1.1 Accroître l'engagement des parents et des familles dans la réussite des élèves et la qualité du milieu de vie éducatif
AXE 2 LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LE BÉNÉVOLAT
OBJECTIF
6.2.1 Soutenir et encourager le bénévolat dans les activités physiques, les sports et les loisirs
AXE 3 DES VALEURS COLLECTIVES ET UN MESSAGE COMMUN
OBJECTIFS
6.3.1 Valoriser l'éducation partout au Québec et toutes les personnes qui y œuvrent
6.3.2 Promouvoir la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs ainsi que le sport de haut niveau
AXE 4 LES RELATIONS ET LES STRUCTURES PARTENARIALES
OBJECTIFS
6.4.1 Renforcer le rôle de l'enseignement supérieur en matière d'innovation et de développement social et économique des régions
6.4.2 Renforcer le rôle du milieu du loisir et du sport en matière d'innovation et de développement social et économique des régions

ORIENTATION 7
Améliorer la gouvernance et la performance organisationnelle
AXE 1 LA GESTION DES RESSOURCES
OBJECTIF
7.1.1 Développer une gestion flexible, collaborative et responsable des ressources publiques, axée sur les résultats et fondée sur des données probantes, la recherche ainsi que la mise en commun des ressources
AXE 2 LA CONFIANCE DU PUBLIC
OBJECTIF
7.2.1 Accroître la confiance du public à l'égard de la qualité et de l'accessibilité du système éducatif



**RAPPORT
ANNUEL**
DE GESTION
2017-2018